L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1639 - VENDREDI 23 JUILLET 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232

Picouet SNC-ETA
& SEMENCE FERMIÈRE TRIAGE À FAÇON
N'attendez pas... Prenez rendez-vous !
89100 Collemiers
Tel 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr
Entreprise certifiée N°BO11051 pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service.

Revenu des agriculteurs

Egalim 2 réclame de la vigilance



La sénatrice de Côte-d'Or, Anne-Catherine Loisier, vient d'être nommée rapporteure de la proposition de loi Egalim 2. Dans l'interview qu'elle nous a accordée, elle revient sur la vigilance à avoir pour que cette nouvelle mouture de la loi ne déçoive pas comme la première, notamment sur la question du rééquilibrage des rapports de force entre agriculteurs, industriels et distributeurs. *Page 14*

Côte d'Or

› Moutarde

Une piste intéressante pour l'avenir



Nièvre

› Élevage

À la découverte du service d'équarissage



Yonne

› Viticulture

Une vision sur les effets du gel



Paysans breton

DÉMO POSSIBLE
Corbigny
Luzy
Autun
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38
www.gbuchez.fr
G. BUCHEZ

G LE GÈNE DE L'ÉLEVAGE



Les nouveaux modèles HiTech et Active de la Série G Valtra vous donnent un contrôle total sur votre travail. Ils sont agiles, compacts et surtout, construits pour vous. Ce sont les nouvelles machines de travail pour nos agriculteurs et elles vous offrent une vision sur le futur de l'agriculture.
valtra.fr/serieg
DE L'IMAGINAIRE À L'ACCESSIBLE
Visitez : valtra.fr/finance
VALTRA
YOUR WORKING MACHINE

QUADS
KYMCO
MXU 550 i
T3B, 39 cv
à partir de
5582 €HT
MAXXER 300
Sport T3B, 21 cv
à partir de
3583 €HT
À découvrir chez votre distributeur



MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles - 03 86 71 62 90
St Loup - St Hilaire
Crézancy - Ligny le Chatel

Sommaire

Côte d'Or

04 • Polyculture : élevage Ça va être la course
05 • Moutarde : La promesse d'un meilleur avenir
06 • Productions végétales : Une céréale venue d'Égypte

Nièvre

07 • Stage : Les murs en pierres sèches : un patrimoine particulier
08 • Équarrissage 1/2 : Où vont les dépouilles de la Nièvre ?
09 • Signature : Convention entre Alsoni Conseil Élevage et Terana

Yonne

10 • 110 Vigne : Les 25 ans de partenariat avec le laboratoire Moreau œnologie
11 • Viticulture : La floraison passée, les conséquences dues au gel sont plus visibles
12 • CFPPA d'Auxerre La Brosse : Une journée d'information à l'aire des Clos

Région et ailleurs

13 • Insolite: Des fromages à la force du mollet
14 • Revenu des agriculteurs : « Egalim 2 réclame de notre part de la vigilance »

France Monde

15 • Conjoncture: La ferme France a perdu 1,9 % de sa valeur en 2020

Filières

16 • Élevage Ovins : «Interpellez vos élus sur le plan Loup 2023 !»
17 • Culture Des combinaisons à observer: Trois idées reçues sur les plantes compagnes

Infos Services

18-19 • Analyses et tendances
20-21 • Petites annonces
22-27 • Annonces légales
28 • MAG

Terres de Bourgogne

1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Apiculture

Pour une meilleure compréhension mutuelle

Des associations d'apiculteurs viennent de conclure une convention de partenariat avec les Chambres d'agriculture, dans le but d'accroître les connaissances mutuelles et d'améliorer les échanges.



L'un des buts de la convention est aussi de promouvoir le développement des activités apicoles et agricoles dans les territoires.

L'Institut technique et scientifique de l'abeille et de la pollinisation (Itsap), le réseau des Associations régionales de développement apicole (ADA France) et les Chambres d'agriculture (APCA) ont signé, le 6 juillet, la convention de partenariat « *Agriculture-Apiculture-Pollinisation* », au profit de la durabilité des exploitations agricoles et apicoles. Cet accord vise à renforcer la collaboration entre les apiculteurs et agriculteurs. « *C'est un partenariat gagnant-gagnant* » qui doit se décliner à l'échelle locale et qui devrait permettre, selon les trois entités, de « favoriser l'acquisition des connaissances » et de «*les partager entre agriculteurs et apiculteurs*». Cette convention ambitionne également de promouvoir le développement des activités agricoles et apicoles dans les territoires. Pour Sylvain Lafarge, président de l'ITSAP, «*80 % des cultures ont besoin de pollinisateurs* » et « *les abeilles doivent accéder à leurs ressources alimentaires d'avril à novembre*», a-t-il déclaré, appelant à «*améliorer le dialogue*», et à utiliser un référentiel commun.

ACTUAGRI

Foncier L'indice national des fermages en hausse de 1,09 % en 2021

Dans le cadre d'un arrêté paru le 20 juillet, le ministère de l'Agriculture a fixé l'indice national des fermages pour l'année 2021. Cet indice s'établit à 106,48 en hausse de 1,09 % par rapport à l'année 2020. Le montant des baux ruraux augmente donc légèrement (il était déjà en hausse de 0,55 % l'an passé). La FDSEA de la Somme rappelle sur son site le principe du calcul de cet indice : il «*tient compte pour 60 % de l'évolution du revenu brut des entreprises agricoles (RBEA) par hectare constaté sur le plan national au cours des cinq années précédentes et pour 40 % de l'évolution du niveau général des prix (indice du prix du produit intérieur brut ou PIB) sur la dernière année connue*». L'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare retenu pour 2021, est de 102,59 (base 100 en 2009) contre 102,52 l'an passé. L'indice du prix du produit intérieur brut retenu pour 2021 est de 112,31, contre 109,55 l'an passé.

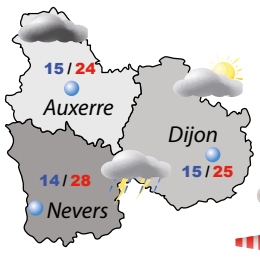
la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 23 Juillet

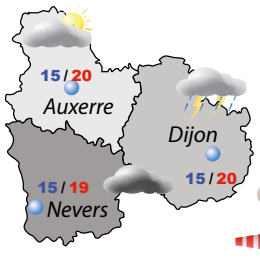


Instable
Un ciel nuageux à couvert s'annonce, avec quelques pluies orageuses localement.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 23 à 25°C
Vents : Sud-Est 10 km/h

Sainte Brigitte
Soleil : 06h15 - 21h41
Lune : 21h49 - 04h53

Samedi 24 Juillet



Maussade
Le ciel restera chargé de nuages et quelques orages persisteront par endroits.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 19 à 21°C
Vents : Ouest 20 km/h

Sainte Christine
Soleil : 06h16 - 21h40
Lune : 22h30 - 06h07

Dimanche 25 Juillet



Pluvieux
Ce dimanche se déroulera sous un ciel menaçant et de nombreuses précipitations.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 18 à 20°C
Vents : Ouest 20 km/h

Saint Jacques
Soleil : 06h17 - 21h38
Lune : 23h01 - 07h26

Prévisions à 7 jours

Lundi 26 Juillet au Mercredi 28 Juillet
Un ciel nuageux à couvert avec quelques pluies.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 22 à 24°C

Du Jeudi 29 Juillet au Dimanche 1 Août
Le ciel sera menaçant au cours de cette période.
Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 15 à 17°C T° maxi : 20 à 22°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Solidarité

Pour soutenir les familles paysannes du Sud

Association de solidarité internationale, Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) agit depuis plus de quarante ans auprès des paysans des pays en développement. L'ONG mène actuellement plus de 60 projets dans une vingtaine de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique du Sud.


AVSF
A Madagascar, AVSF a déjà formé près de 250 auxiliaires vétérinaires.

Le partage, l'entraide. Face aux défis alimentaire, social et environnemental auxquels est confronté depuis plusieurs décennies le monde agricole, l'association de solidarité internationale Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) soutient depuis plus de 40 ans les communautés rurales et les organisations paysannes, menacées d'exclusion et de pauvreté dans les pays du Sud. Reconnue d'utilité publique, l'ONG intervient principalement sur trois continents : l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud, mais aussi dans les Caraïbes, pour un total d'une vingtaine de pays. *«Les problèmes que l'on rencontre dans ces pays en développement sont de même nature que ceux que les paysans français rencontrent. Pas à la même échelle certes, mais certains points communs sont assez troublants»*, explique Édouard Couturier, responsable communication.

L'histoire a débuté en 1977 avec la création du Centre international de coopération pour le développement agricole (CICDA). À son origine, l'association vise à aider les paysans à devenir acteurs du développement économique et social des territoires, et intervient notamment auprès des coopératives de petits producteurs de café et de syndicats paysans pour le développement rural dans les vallées inter-andines au Pérou et en Bolivie.

Fusion en 2004

Quelques années plus tard, en 1983, l'association Vétérinaires sans frontières (VSF) est constituée pour soutenir les éleveurs des pays en voie de développement, confrontés à des contraintes sanitaires et zootechniques importantes. Des programmes de soutien sont alors proposés en Afrique et en Amérique centrale. En 2004, la fusion de ces deux associations de solidarité internationale donne naissance à Agronomes & Vétérinaires Sans Frontières.

AVSF met ses compétences professionnelles au service des paysans installés dans des pays dit défavorisés, pour qu'ils vivent de leur terre durablement. *«Nous venons en aide aux familles paysannes vulnérables, qui ont des difficultés à exercer leur métier»*, souligne Édouard Couturier. Dotée d'une équipe d'ingénieurs agronomes et de docteurs vétérinaires, AVSF offre ainsi une expertise technique aux paysans du monde en termes d'agroécologie, d'élevage et de santé animale, d'adaptation au changement climatique, de structuration de filières agricoles durables et équitables et enfin d'actions de post-urgence après des catastrophes naturelles ou des conflits armés.

Bagage technique et soutien financier

«Nos ingénieurs apportent un bagage technique et scientifique aux familles paysannes, notamment pour essayer d'améliorer les rendements des cultures. Certains pays souffrant d'insécurité alimentaire, nous avons comme mission d'accompagner les paysans pour assurer une certaine autonomie alimentaire», poursuit le responsable communication. AVSF apporte également des soutiens financiers et des formations, tout en valorisant les savoirs faire locaux. Dans certains cas, l'association réalise aussi des actions de défense des paysans sur le terrain politique, en faveur de leur autonomie alimentaire, économique et politique. Ainsi, soixante projets sont actuellement menés dans les 18 pays de coopération. C'est le cas notamment de Haïti, qui représente le premier pays de coopération d'AVSF en termes de budget annuel, avec pas moins de sept projets menés sur cette île. Les actions sont nombreuses : renforcer l'irrigation dans les plaines et les montagnes, encourager au reboisement des forêts, soutenir les organisations paysannes dans les filières équitables d'exportation (café, cacao, fruits), consolider le réseau de mini-laiteries visant à valoriser la production laitière locale, aider à l'installation de jeunes paysans, etc.


Régis Defurnaux AVSF
Les élevages transhumants de yacks en Mongolie

A Haïti comme au Mali

Les enjeux sont importants face à la précarité extrême des familles paysannes de l'île alors même que les Haïtiens dépendent à près de 55 % des denrées importées pour se nourrir. Par ailleurs, depuis près de 30 ans, AVSF coopère au Mali pour soutenir les éleveurs et agriculteurs, sécuriser l'accès à l'alimentation et créer des revenus dans des secteurs parfois difficiles. *«La question de la rémunération des familles est primordiale. Bien souvent, elle permet d'avoir accès aux soins et à l'éducation scolaire des enfants»*, note Édouard Couturier. Sur les terres maliennes, là aussi, les enjeux sont nombreux. Dans le nord du pays, AVSF axe notamment ses actions sur le soutien au pastoralisme (gestion des ressources pastorales, mise en place ou réhabilitation de points d'eau, accès aux marchés de bétail, etc.) ainsi que sur la diversification des productions.

Depuis l'engagement d'AVSF dans les régions du Mali, 40 000 personnes ont accès à l'eau et près de 50 000 ont pu développer leurs activités agricoles, végétales ou animales. Pour financer ces projets, AVSF peut compter sur le soutien financier de partenaires publics (Agence française de développement, Union européenne, collectivités territoriales) ou de fonds privés (donateurs particuliers, fondations d'entreprises, mécénat).


AVSF
Depuis l'engagement de l'association au Mali, 40 000 personnes ont accès à l'eau.

AMANDINE PRIOLET

Polyculture-élevage

Ça va être la course

Un agriculteur du canton de Montbard évoque sa récolte de fourrages et ses moissons.


Jean-Luc Gerbron, la semaine dernière à Crépand.

Les récoltes partaient sur des chapeaux de roue en cette fin de printemps et début d'été du côté de Montbard. Mais il fallait bien un «hic», quelque chose qui ne marche pas comme prévu : *«C'est clair, il n'y avait vraiment pas à se plaindre avec une récolte d'herbe intéressante en quantité et en qualité. Dans mon cas, j'ai commencé à enrubanner la luzerne et le trèfle autour du 20 mai, avec des rendements de 3t/ha et de belles promesses pour la deuxième coupe. Le foin avait suivi avec des volumes estimés à 4t/ha. Mais la pluie a fait son retour avec persistance»*, retrace Jean-Luc Gerbon, exploitant agricole à Crépand et Benoisey.

Comme l'ensemble de ses collègues, l'homme de 38 ans a été stoppé net dans son élan : *«l'eau, nous l'avons demandée, nous l'avons eue et même plus qu'il n'en faut. Les foins ont pris du retard et perdent en qualité. Même chose pour les grandes cultures, la qualité des futures graines récoltées pose question, nous avons du mal à finir notre orge, son PS est en chute libre. Le blé finit mal lui aussi et pourrait germer. Le pois commence à prendre de la maladie…»*

Tout en même temps

Jean-Luc Gerbon attendait avec impatience l'actuelle semaine pour reprendre les travaux dans ses parcelles : *«du beau temps est enfin annoncé, j'espère que ce sera confirmé. Le jour où sortira ce journal, nous serons probablement à fond dans les récoltes. Tout risque de se télescoper, ici comme ailleurs : il va falloir terminer les orges au plus vite, assurer la deuxième coupe de luzerne, faire la paille… Le foin ? Il me reste les deux tiers de ma surface à faire, mais je pense que je vais le mettre de côté pour l'instant. Il va falloir attaquer le blé, le pois puis l'avoine. Ça va être intensif. Le triticale et le seigle attendront eux aussi, leurs épis ne vont pas tomber, leur paille est plus résistante»*.

Du positif

Malgré ce calendrier plus que perturbé, l'éleveur de 150 vaches charolaises espère assister, au final, à une assez belle année : *«il faut se rappeler la situation dans laquelle nous étions un an plus tôt… Cette fois, nous n'avons aucun problème d'abreuvement ni d'affouragement. Des stocks fourragers vont pouvoir se refaire contrairement à l'an passé… Néanmoins, nous avons encore et toujours des problèmes de prix, alors que l'alimentation coûte de plus en plus cher. Les vaches sont toujours à 4 euros/kg alors qu'elles devraient être au moins à 4,80 euros/kg. Les broutards sont encore bien bas cette année, et cela ne s'arrangera pas ces prochaines semaines. Leur prix actuel de 2,50 euros/kg ne permet aucune rémunération digne de ce nom»*.

AG

Dernière minute. Jean-Luc Gerbron donnait ses derniers résultats mercredi matin, juste avant l'impression du journal : *«les orges d'hiver sont terminées, le bilan est mauvais avec beaucoup de germination (environ 30 grains pour 25 grammes) et le PS est en dessous de 60… Le PS n'est pas au rendez-vous non plus dans les premiers blés, il y a pas mal de grains échaudés, les rendements sont nettement moins prometteurs qu'il y a trois semaines. Pour les pois, je m'attends également à beaucoup de germination»*.

Val de Sâone

Une sacrée galère

Blé germé et inondations : les agriculteurs du val de Saône sont servis en ce mois de juillet. Arnaud Guillien, exploitant à Chivres, a immortalisé ces deux problématiques avec plusieurs clichés. Mardi 13 juillet, sa photo de blé germé dans un champ versé a atteint les 100 000 vues en seulement 24 heures sur la page Facebook de Terres de Bourgogne : une audience révélatrice, donnant une idée des craintes des agriculteurs en ces temps de pluies plus que persistantes. Deux jours plus tard, devant la montée très rapide du niveau de la Saône, le Côte-d'Orien de 41 ans se voyait dans l'obligation de ramener ses charolaises sous ses bâtiments. Arnaud Guillien reviendra sur ces différents aléas dans une prochaine édition de Terres de Bourgogne, dans une double page où figureront quatorze autres producteurs de tout le département.









Moutarde

La promesse d'un meilleur avenir

Des variétés de moutarde tolérantes aux insectes sont actuellement testées dans le département. Les résultats sont plus que prometteurs.



Lucas Michot, dans une parcelle bien garnie à Tart-le-Bas.

C'est une excellente nouvelle pour l'Association des producteurs de graines de moutarde de Bourgogne (APGMB) : des variétés tolérantes aux insectes font leur apparition et pourraient bien régler bon nombre de problèmes dans un avenir proche. *«Nous avons cinq variétés testées en ce moment sur les communes de Tart-le-Bas, Brazey-en-Plaine, Varanges et Bessey-lès-Cîteaux. Tout s'annonce très bien, elles ne présentent pas ou très peu de dégâts d'altises»*, présente Jérôme Gervais, conseiller à la Chambre d'agriculture, qui poursuit : *«ces progrès de la génétique sont les bienvenus, ils sont très intéressants pour notre filière, ils pourraient la sécuriser et rassurer certains producteurs indécis. Ces variétés tolérantes seront en culture dès cet automne, elles constitueront à 60% le nouveau mélange 2022. De nouvelles matières actives sont également en cours d'homologation et devraient être disponibles sur le marché d'ici un ou deux ans, c'est un autre point encourageant. Pour toutes ces raisons, nous invitons les agriculteurs à ne pas délaisser la moutarde, il y a beaucoup d'espoirs»*.

Exemple à Tart

L'exploitation agricole du lycée de Quetigny, située à Tart-le-Bas, cultive l'une de ces cinq variétés, nommée DH 364. La récolte est imminente et devrait livrer un rendement particulièrement intéressant, estimé entre 20 et 25q/ha, voire même un peu plus si affinités. *«La culture est en effet très belle, elle se défend très bien malgré une pression d'altises encore une fois importante cette année»*, observe Lucas Michot, salarié de l'exploitation, *«cette variété pousse très vite dès le semis et semble bien armée contre les altises. Celle-ci, nous l'avons semée relativement tard, en l'occurrence le 12 octobre, mais c'est ce qui est préconisé. Le vent du nord soufflait à cette date, cela avait freiné la propagation de ces insectes, c'était encore mieux. Semée dans de bonnes conditions et avec une météo favorable par la suite, cette moutarde a toute les chances de conserver son bon potentiel de départ et ce, jusqu'à la récolte»*. Lucas Michot est d'autant plus satisfait que les interventions ont été limitées lors de cette campagne : *«notre démarche est toujours de travailler en agriculture raisonnée. Dans cette moutarde, nous ne sommes qu'à 2,7 IFT. En termes d'insecticides, nous ne sommes passés qu'à deux reprises, dont une pour le charançon de la tige. Une seule intervention a été nécessaire pour les maladies. Il y avait beaucoup d'auxiliaires cette année et nous avons décidé de faire l'impasse sur les méligèthes»*. Cette variété DH364 avait déjà été testée l'an passé à Bretenière, comme l'indique Jérôme Gervais : *«elle avait été cultivée sans le moindre produit phytosanitaire. Un rendement de 12q/ha avait été enregistré alors que les conditions météo n'étaient pas très favorables»*.

1,3 ha pour la recherche

La ferme de Tart-de-Bas cultive de la moutarde depuis une douzaine d'années. *«Malgré l'impact des altises, cette culture dégage notre meilleure marge brute dans notre partie conventionnelle»*, informe Lucas Michot. Lors de cette campagne, la moutarde est présente sur 18 des 110 ha de grandes cultures de l'exploitation. Une surface d'1,3ha est louée à AgroSup Dijon depuis plusieurs années : Thierry Guinet, ingénieur d'étude, recherche et sélectionne les variétés les mieux adaptées à la région. *«Thierry Guinet possède son propre laboratoire dans notre ferme, il a lui même élaboré la moutarde que nous cultivons cette année. Les graines que nous allons récolter devraient être mises à disposition de l'APGMB dès l'an prochain»*, ajoute Lucas Michot.

Infos APGMB : la commande des industriels continue de croître, de nouvelles surfaces sont recherchées. Le prix pour la prochaine campagne est déjà fixé à 1170 euros/t pour les producteurs. Renseignements au 06 87 76 30 96.

AG



Productions végétales

Une céréale venue d'Égypte

Un agriculteur bio de Montigny-sur-Vingeanne cultive du blé de Khorasan.



Emmanuel Raillard avec sa variété très ancienne, qui était notamment cultivée autour des pyramides de Gizeh.

Le blé de Khorasan est facilement reconnaissable avec son épi barbu et ses grains de grande taille. Mais pour en trouver, il faut bien chercher. Seule une poignée d'agriculteurs en cultivent aujourd'hui en France, dont le Côte-d'orien Emmanuel Raillard. Cet exploitant de Montigny-sur-Vingeanne tente l'expérience depuis deux ans sur une surface de trois hectares, dans le cadre du lancement de son activité de fabrication de farines artisanales et de pâtes bio. *«Ce blé possède une valeur nutritionnelle intéressante, il contient de 20 à 40% fois plus de protéines que le blé tendre, ainsi qu'une plus grande proportion d'acides aminés et d'acides gras non saturés. Ces caractéristiques paraissaient intéressantes pour la transformation et les produits finis. De plus, d'après les informations dont je disposais, cette céréale ancienne est particulièrement rustique, elle ne craint pas les maladies et résiste très bien aux attaques d'insectes»*, présente l'homme de 49 ans, qui avait découvert cette variété il y a plusieurs années lors d'un reportage TV.

Semences de Montigny

S'il est originaire de la région de Khorassan, au nord-est de l'Iran, ce blé était notamment cultivé autour des pyramides d'Égypte au temps de Cléopâtre. *«Un Américain de passage là-bas en avait ramené dans son pays afin de le multiplier. Cela avait donné le nom et la marque Kamut, que l'on retrouve aujourd'hui dans un certain nombre de magasins bio et d'épiceries fines, avec des produits systématiquement importés de l'étranger»*, poursuit Emmanuel Raillard. Celui-ci a voulu disposer de ses propres graines, mais un certain nombre de difficultés a été rencontré pour s'approvisionner: *«sous la marque Kamut, il aurait fallu payer des royalties... Il n'en était pas question. Je me suis mis à la recherche de graines du même type, homologuées en agriculture biologique, mais sans la marque. Cela n'a pas été simple mais j'y suis tout de même arrivé»*. Le producteur céréalier travaille désormais avec ses propres semences et discute actuellement avec une boulangerie pour écouler ses produits.

22q/ha l'an passé

L'itinéraire technique du blé de Khorassan est similaire aux autres céréales bio d'Emmanuel Raillard : *«je le sème à l'automne le plus tard possible pour faire de faux semis et limiter l'impact des adventices. La récolte devrait se faire à la fin du mois de juillet, voire début août selon l'évolution de la météo. Cette moisson devrait être du même niveau, voire légèrement meilleure, que celle de l'an passé avec une moyenne plutôt correcte de 22q/ha. Les graines seront stockées, séchées, nettoyées puis transformées en farines. Une partie le sera en pâtes. Un triage important va préalablement s'imposer car il y a beaucoup de liserons cette année. Le printemps très humide que nous avons eu a impliqué une levée tardive des adventices. Elles ont été très difficiles à contenir, même avec la herse étrille»*. Renseignements: page Facebook *«Le Moulin de Léopaul»*.

AG

Aignay/Baigneux

Un sacré programme en perspective

Les JA d'Aignay-Baigneux et l'association Agri'run donnent rendez-vous le 4 septembre à Duesme pour une grande journée sportive et festive.



Les inscriptions pour l'Agri'run acte III sont ouvertes (rendez-vous sur inscriptions-taktik-sport.com/agrirun2020, 06 40 76 32 12, agrirunevent@gmail.com).

Cinq animations sinon rien! Une bien belle journée se prépare samedi 4 septembre à Duesme où seront proposés l'Agri'Run, une épreuve de moiss'batt cross, un trail en semi-nocturne, un repas et un concert. L'Agri'run, pour commencer, fêtera sa troisième édition : cette course à obstacles agricoles a déjà séduit plusieurs centaines d'adeptes depuis son lancement en 2019 et devrait en faire de même cette année sur son nouveau parcours de 7 km. Les personnes qui resteront sur le site pourront assister à du moiss'batt cross. La manifestation devrait attirer une dizaine de machines de plusieurs cantons côte-d'oriens et départements voisins. Le Trail du Val de Seine est pour sa part reconduit, 13 km seront à parcourir en semi-nocturne. La soirée sera bien animée pour les moins sportifs avec une nouvelle édition du Festiv'Agri : les JA d'Aignay-Baigneux préparent un très bon repas et un concert qui finira très tard dans la nuit. *«Pour le repas, nous nous lançons un défi : celui de faire des crêpes gourmandes au lieu du cochon à la broche. Nous avons besoin de trouver du matériel pour y arriver ! Pour le concert, nous n'avons pas encore choisi le groupe musical, mais ça ne saurait tarder»*, annonce Guillaume Moyot, agriculteur à Étormay.

AG

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Stage

Les murs en pierres sèches : un patrimoine particulier

Dans le cadre des Ateliers de l'Ecomusée du Morvan, fédéré par le Parc naturel Régional du Morvan, un stage *«pierres sèches»* était organisé fin juin.



Martin Muriot conseille de ne pas planter d'arbre à fort système racinaire à proximité du muret afin que la pousse des racines ne l'endommage pas.

«Les murets et talus en pierres sèches sont légion dans le Morvan. C'est une technique qui a donné une morphologie particulière au Morvan. C'est un élément primordial du paysage qui structure l'espace entre les parcelles agricoles et l'espace public. Très nombreux dans le Morvan, ils sont en grande partie menacés. Il faut donc que l'on essaye de les sauver» détaille Philippe Hoeltzel, chargé de mission patrimoine au Parc du Morvan. Il ajoute *«Il me paraissait normal de tenter de sauvegarder cette technique si particulière des pierres sèches en proposant des stages gratuits avec un formateur, puisque localement ce savoir-faire a disparu et que les maçons actuels n'ont plus le temps de s'en préoccuper»*.

Un puzzle avec des pierres

Ainsi c'est un murailler professionnel, Martin Muriot, président de la FFPPS (Fédération Française des Professionnels de la Pierre Sèche), qui a dépeint cette technique. *«La construction n'est pas des plus compliquées, mais elle demande de la patience et une certaine logique puisqu'il faut agencer les pierres entre elles en fonction de leur forme afin de créer des reports de charges. Pour cela, on alterne les pierres de boutisse (la longueur de la pierre dans l'épaisseur du mur) et des pierres de paneresses (la longueur de la pierre dans le sens de la longueur du mur), ainsi on optimise les chevauchements des pierres entre elles»*. Si à l'entendre cela paraît simple comme bonjour, les stagiaires ne sont pas forcément du même avis - mais avec le sourire. *«C'est très physique, car certaines pierres sont très lourdes. Il faut aussi bien réfléchir à comment les positionner et trouver celle qui ira au bon endroit - on finit toujours par la trouver. En somme, c'est un puzzle géant, en 3 D, avec des pierres plus ou moins grosses»* réagit Patrick Bourseau, qui possède un muret de ce type chez lui. Il ajoute : *«c'est une technique adéquate au pays, pour de multiples raisons»*.



Charlotte positionne une pierre sur l'avant du muret. Après la délimitation (la tige avec le gant), il s'agit d'un remblai de petites pierres fait pour consolider et *«coincer»* toute la structure.

Une technique agricole

Selon Martin Muriot, les murets en pierres sèches sont issus d'un savoir-faire agricole *«C'était une manière de se servir des pierres des champs qui gênaient au travail de la terre et qui étaient utilisées pour façonner ses terres en créant des séparations ou des terrasses. Rien n'était perdu à l'époque, on allait au plus simple en prenant ce que l'on avait sous les pieds pour faire ses constructions»*. Il termine : *«Aujourd'hui, ce type de construction demande une simple déclaration de travaux ainsi qu'éventuellement une autorisation de travaux, mais en aucun cas de permis de construire»*.

Des avantages indéniables

Parmi les atouts du muret en pierres sèches, il faut noter le coût, dans le cadre de l'autoconstruction: *«à part la sueur que l'on y met, cela ne coûte rien du tout puisqu'il ne faut pas de fer à béton»* explique Martin. Philipe rebondit : *«Il faut simplement des pierres, et cela n'est pas ce qui manque dans le Morvan, ou dans les champs»*. Outre cela, il permet *«de fractionner les eaux de ruissellement et de retenir les terres, luttant ainsi contre l'érosion des sols . De plus, il est un refuge pour certaines espèces animales en été, puisqu'entre les pierres les espaces restent frais et parfois humides»*. Ces divers arguments ont convaincu Charlotte Henry, stagiaire : *«Je voudrais faire des cultures en terrasses avec ce type de murets. C'est une solution qui est traditionnelle, écologique, esthétique et qui use des ressources locales... je n'avais donc pas à chercher plus loin. C'est aussi une manière de se réapproprier un savoir-faire qui demande de faire preuve de bon sens et qu'on a perdu. Il y a une logique dans la construction, il faut juste se remémorer les règles de la gravité, des forces et des superpositions»*. Martin conclut : *«un muret en pierres sèches fait dans les règles de l'art peut tenir des centaines d'années s'il est entretenu»*. Une longévité certaine, qui semble faire de plus en plus d'adeptes comme le précise Philipe : *«c'est la première année que nous organisons ce type de stage - sur ce thème. Et, nous avons dû refuser du monde tellement nous avions de demandes. Mais je suis ravi de cet engouement, nous réitérerons probablement l'expérience l'an prochain»*.

CHLOÉ MONGET

▸ Agenda

29/07 Moulins-Engilbert Foire aux culards
Une nouvelle foire aux culards est organisée sur le site de la Sicafome à Moulins-Engilbert ; avec restauration sur place. Informations : 03 86 84 28 75.

03/08 Moulins-Engilbert Foire concours Ovins reproducteurs
Le champ de foire de Moulins-Engilbert accueillera la foire-concours des ovins reproducteurs le matin du mardi 3 août. Pour tous renseignements et inscriptions : A. Guinot – 06 50 19 42 35.

06/08 Neuvy-sur-Loire Chantier de génie écologique
La Fédération des Chasseurs de la Nièvre organise une visite de l'étang de Marvy . Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 il a été asséché pour travaux de restauration. Le fonctionnement de l'étang ainsi que de sa roselière sera expliqué. Contact – 03 86 36 93 16 ou fdc-58@wanadoo.fr

17/08 Decize 44e Foire Nationale aux Reproducteurs Ovins
La nouvelle édition de la Foire Nationale aux Reproducteurs Ovins aura lieu à la Pointe des Halles au bout de l'allée Marcel Merle à Decize de 8h 30 à 12 h 30. Chaque année, de 250 à 300 béliers de 10 races différentes concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des 30 sélectionneurs présents. L'achat de vos futurs reproducteurs, parmi les races Mouton Charollais, Texel, Suffolk, Hampshire, Charmoise, Berrichon du Cher, Ile de France, Southdown, Texel Belge, Rouge de l'Ouest s'effectuera auprès d'élevages inscrits à un O.S. ou en contrôle de performance officiel vous garantissant les conditions sanitaires au niveau Brucellose, visna maëdi et tremblante. Des primes et lots seront attribués par tirage au sort, pour l'achat d'un bélier sur la foire. Informations : 06 72 39 76 43.

20/08 Varennes-Vauzelles Balade des oiseaux
Le 20 août, l'Étang du Niffonds accueille l'Ensemble Artifices (violon et flûtes) pour un concert-promenade qui fera le lien avec les bruits alentours. Contact : 03 86 71 61 71 ou mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

17/09 Tannay ou le 23 / 09 à Saint-Pierre le Moutier
Préparer sa cessation d'activités
Contacts et inscriptions - 03 86 93 40 47
ou christophe.bossaron@nievre.chambagri.fr

Jusqu'au 25/09 It's Wine Time
Pour la 3e édition du It's Wine Time, les appellations de Sancerre, Pouilly et Coteaux du Giennois proposent des balades-dégustations chaque semaine du jeudi au samedi à 18 h 30.Tarifs : plein tarif 12 € - tarif réduit (Wine Pass) 9 € - gratuit pour les enfants de moins de 18 ans. Informations pour la Nièvre : La Tour du Pouilly-Fumé : 03 86 24 04 70 ou Office de Tourisme de Cosne-Cours-sur-Loire : 03 86 28 11 85.

01 /10 Challuy Journée pelvienne
La ferme du Lycée agricole de Nevers Challuy accueille une journée pelvienne, de 9 h à 16 h. Ouverte à tous, elle sera l'occasion de voir des démonstrations de mesures. D'autres thèmes seront abordés comme la sécurité des éleveurs ou encore la préparation avant la mise à la reproduction. Contact : Stéphanie Moreau – 06 33 63 69 23 ou smoreau@alsoni.fr

▸ Formations

29/07 lieu à définir Sécuriser son système fourrager
(Initialement prévue en juin, la formation est décalée) Contact : Charles Duvignaud 03 86 93 40 37 centre.formation@nievre.chambagri.fr



Équarrissage 1/2

Où vont les dépouilles de la Nièvre ?

Le service d'équarrissage dans la Nièvre est géré par la Sécanim Sud Est qui récolte les dépouilles pour ensuite les détruire. Mais, comment cela fonctionne vraiment ? Où se trouve le centre ? Quels sont les délais de ramassage ? Etc.



Les camions de ramassage de la Sécanim Sud Est disposent de griffe pour manipuler les dépouilles afin que les chauffeurs n'aient pas à les manipuler, pour éviter tous risques de contamination.



L'éleveur peut aussi contacter son centre de collecte de 10h et 12h, du lundi au vendredi hors jours fériés. Pour trouver son centre de collecte : www.secanim.fr/sifdda/secanim-et-vous/vos-demandes-denlevement/

Saria c'est
26 points de départs des tournées en France.
500 enlèvements par jour pour le site de Bayet et 150 à 200 pour Curgy, en été.
25 % d'activité en plus en hiver.
90 % des demandes transitent par le serveur vocal interactif.

La Sécanim Sud Est du Groupe Saria est la société gérant l'équarrissage dans la Nièvre. Créée en 1995, elle collecte et traite les déchets. Pour le département, trois centres s'en occupent : Néronde pour la moitié Ouest, Bayet pour le Sud et Curgy pour le centre et l'Est. Une fois que le propriétaire a ciblé le centre auquel il est rattaché, il doit contacter la Sécanim Sud Est pour prévoir l'enlèvement. Pour ce faire, il peut utiliser le serveur vocal, notifier la mort de l'animal sur www.agri-maker.com/la-boutik/ecarinet ou Boviclic. Pour rappel, les trois centres d'appels sont ouverts du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

Dans les délais

La collecte s'effectue dans les deux jours francs. Dans ce cadre, il est nécessaire de rappeler que le délai débute le lendemain de l'appel à minuit, l'appel passé après 18 h est pris en compte le lendemain à 8 h et le délai des deux jours commence le surlendemain. Enfin les week-ends et jours fériés ne sont pas décomptés de du dit délai. Avec tous ces éléments, la collecte peut s'effectuer plus de deux jours après l'appel, même si les opérateurs de gestion font *«tout leur possible pour prendre les demandes le plus rapidement possible»* insiste Frédéric Varjabedian, directeur général délégué de Sécanim Sud-Est. Il est également utile de mentionner que les tournées sont organisées *«en fonction de la localisation des points de collecte, de l'ancienneté des appels et de la capacité de charge utile des camions»*. Toutes les informations se retrouvent sur le site secanim.fr.

Des règles indispensables à respecter

«Chaque enlèvement représente un risque pour le chauffeur, le cheptel, les passants et l'agriculteur» insiste Daniel Thaveau, responsable du Centre de Curgy. *«De ce fait, il faut que les demandeurs respectent un maximum, si ce n'est à la lettre les règles établies pour le ramassage»*. D'ailleurs, dans le non-respect de certaines d'entre elles, l'enlèvement n'est pas réalisé et le passage à vide du camion est facturé 40 euros. Pour rappel, il faut prévoir une aire d'enlèvement réservée à cet usage accessible au camion (19 tonnes) et référencée par GPS. Elle doit être réservée à cet usage, étanche et toujours au même endroit. Enfin, le détenteur d'un animal mort a 48 h pour le déclarer auprès de la société d'équarrissage (Code rural Article L226-6).

La sécurité avant tout

«Dans 98 % des ramassages, il n'y a pas de problème. Mais, il peut toutefois arriver qu'il y ait des accidents comme une chute de l'agent, une cheville tordue ou encore des blessures à cause des bacs endommagés» explique Frédéric Varjabedian est directeur général délégué de l'entreprise Sécanim Sud-Est. Il poursuit : *«Il faut aussi penser aux manœuvres éventuelles que le camion de ramassage, de 19 tonnes, peut avoir à faire. Il faut donc qu'il ait assez de place pour tourner afin de ne pas générer de collisions ou d'accrochages, éviter qu'il y ait des fils électriques au-dessus de la zone de ramassage afin que la griffe ne se prenne pas dedans, ou encore que la zone ne soit pas sur l'espace public, afin d'éviter tout accident de la route. Tous ces détails peuvent engendrer des accidents s'ils ne sont pas respectés. Au demeurant, l'équarrissage n'est pas un métier compliqué, mais il faut juste bien le faire, que ce soit pour la sécurité de l'éleveur, des usagers extérieurs et des agents»*.

Pour la suite

Si la Sécanim Sud-Est sera toujours active à la fin de l'année, Daniel Thaveau ne fera plus partie de l'entreprise en décembre, pour cause de retraite. En poste depuis 30 ans sur le site de Curgy, son parcours et sa relève seront présentés dans un prochain article.

CHLOÉ MONGET

Contacter Sécanim Sud Est
Par internet : www.agri-maker.com (service ecarinet)
Par SVI : 08 91 70 01 02.

Comment est-ce financé ?

«Nous avons répondu à un marché national porté par des associations nommées ATM (Animaux Trouvés Morts). Tous les éleveurs cotisent à cela. Il y a un tarif national, fixé par l'ATM» **détaille Frédéric Varjabedian. Amélie Brisson, responsable du pôle élevage auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, ajoute : *«la cotisation est égale à l'Unité Bétail Equarrissage (UBE) multipliée par 1,15€ HT»* avant de rappeler que *«depuis 3 ans, il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire de la cotisation. Et la convention est valable jusqu'en 2022»*.**

De son côté, l'ATM met en lumière que : *«l'ATM dispose de deux ressources :*

La cotisation «amont» payée par les éleveurs : elle représente 20% des financements.

La cotisation «aval» collectée par les abatteurs et répercutée aux distributeurs de viande : elle représente 80% des financements. Ce système de financement est très avantageux pour les éleveurs puisque seule une faible partie des frais de collecte et d'élimination des cadavres reste à leur charge. Chaque espèce finance son propre équarrissage. Comme le poids carcasse est l'assiette de la cotisation aval, plus le volume abattu est important, plus la part de financement restant due par l'éleveur est faible. C'est ce qui explique les variations des cotisations entre les bovins, ovins et caprins pour les éleveurs».

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION - TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS - ÉLAGAGE au LAMIER et GRAPPIN COUPEUR

VISITE GRATUITE CHEF D'EXPLOITATION
06 82 85 70 03
Bureaux : 02 48 74 11 90 - 06 43 24 92 50
Zone d'activités sur la Nièvre - 18350 Nérondes
contact@cumadrainage.com

Signature

Convention entre Alsoni Conseil Élevage et Terana

Le 29 juin était signée la convention entre Alsoni Conseil Elevage et Terana. Simple formalité pour un système déjà en place, cette signature a pour but de promouvoir et démocratiser la recherche des gènes d'intérêt afin d'améliorer la conduite des cheptels de Charolais.



La convention a été signée entre, de gauche à droite : Nicolas Bouchard, Michel Maurès, Sylvain Naulot et Chantal Audeval.

«*Le Charolais est ancré sur la zone d'intervention d'Alsoni. De ce fait, il nous paraissait normal d'axer nos efforts sur cette race en particulier*» détaille Nicolas Bouchard, président de l'association Alsoni Conseil Élevage, lors de la signature de la convention entre Alsoni et Terana. Pour lui, les analyses génétiques sont un outil pour «*garantir la qualité des reproducteurs*» tout en ciblant certains gènes pour la conduite d'un cheptel.

Piqûre de rappel

Chantal Audeval, responsable technique santé animale à Terana Nièvre, ajoute que «*le laboratoire est impliqué dans la génétique animale depuis 2015. Le génotypage permet de déceler certaines anomalies génétiques comme l'Ataxie Progressive du Charolais. Suite à la découverte du gène, le laboratoire a développé un test qui permet la détection des animaux porteurs (homozygotes ou hétérozygotes). Environ 1 à 2 % des Charolais sont porteurs homozygotes de la mutation et développeront la maladie entre 12 et 24 mois. Les animaux atteints n'ont aucun signe à la naissance, l'utilisation du test génétique permet de détecter l'ataxie bien avant l'apparition des premiers signes. De plus, avec environ 20 à 25% d'animaux hétérozygotes, le test génétique est indispensable pour la conduite d'un cheptel et le choix des accouplements pour éviter de faire naître des animaux atteints*». Nicolas Bouchard rebondit : «*la génétique sert également à choisir certains gènes et à les mettre en avant, par le choix d'une mère ou d'un père particulier*».

Des gênes d'intérêts

«*Notre travail, outre le ciblage d'anomalie génétique, est de conseiller un éleveur sur les gênes d'intérêt, comme pour les marqueurs «culard» ou «sans corne»* indique Nicolas Bouchard. Loin de chercher à diminuer la variabilité génétique en réduisant la population Charolaise porteuse de tel ou tel gènes, M. Bouchard insiste sur la nécessité de composer avec l'ensemble de ces facteurs et de travailler sur la gestion de ces gènes. La connaissance des statuts permet d'aller dans ce sens et apportera des informations complémentaires pour réaliser les accouplements . Madame Audeval poursuit : «*la recherche des gènes d'intérêt est une manière d'améliorer la gestion des troupeaux, même si les résultats ne sont pas immédiats puisqu'il faut attendre une ou deux générations pour en voir l'impact*». Enfin elle rappelle que ces «*outils de travail ne sont pas récents, mais que leur démocratisation, elle, l'est*». Le directeur de Terana Nièvre, Michel Maurès, ajoute : «*au moment où nous parlons plus de 594 analyses ont été effectuées. C'est très encourageant et montre bien l'intérêt des éleveurs pour ces recherches*». Sylvain Naulot, directeur général du GIP Terana conclut : «*C'est une amélioration raisonnée de la génétique qui permet de conserver des valeurs historiques tout en exploitant des atouts afin de rendre service aux éleveurs*».

CHLOÉ MONGET

Formation CFPPA du Morvan

Cursus accéléré : BTSA ACSE en 1 an

Le Legta du Morvan à Château-Chinon propose une formation professionnalisante en 1 an contre 2 ans habituellement nommée BTSA ACSE. Pour en profiter, il faut déjà avoir un diplôme Bac +2 (BTS, IUT ou encore L2 ou Licence).


EPLEFPA du Morvan
Pour les intéressés, le Legta du Morvan propose des logements étudiants pour ceux suivants le BTSA ACSE en 1 an.

«*Il nous paraît nécessaire de mettre l'accent sur ce BTSA ACSE en 1 an, car il est peu connu alors qu'il offre la possibilité d'obtenir une certification diplômante et professionnalisante rapidement*» détaille Michèle Leblanc-Albarel, proviseure de l'établissement. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'en décembre, même si la proviseure préconise de commencer les cours au même moment que les autres élèves pour ne pas se mettre en difficulté. Ceux souhaitant se lancer doivent déjà avoir un Bac +2. «*De ce fait, ce diplôme est plutôt à destination de personnes en reconversion ou spécialisation avec un projet bien précis et raisonné en tête*» rajoute-t-elle.

Pas toutes les matières

«*L'an dernier nous avons eu un élève pour cette formule de BTSA en 1 an. Nous voudrions en accueillir une dizaine afin de créer un pôle particulier pour que les cours soient vraiment adaptés à leurs demandes et besoins*» précise Bernard Cretin, directeur du CFPPA . En effet, les élèves suivant ce cursus sont dispensés des modules généraux comme les mathématiques, le français, les langues, l'économie générale, expression et communication ou encore le sport. En somme, leurs cours se concentrent sur l'agronomie, la zootechnie, la gestion, la production agricole (animale et végétale) et les stages. Il poursuit : «*Plus nous aurons d'élèves et donc de profils différents pour ce BTSA accéléré, plus il y aura une complémentarité pour enrichir le reste du groupe*».

Faire ses armes

Indispensables pour la validation du diplôme, le stage doit être de 8 semaines minimum, dans une exploitation agricole obligatoirement et hors cadre familial. Ce point est important pour la proviseure car : «*c'est l'occasion d'aller observer d'autres manières de travailler afin de prendre de la hauteur*». Elle rajoute : «*dans quelques cas particuliers un contrat d'apprentissage peut faire office de stage et compter pour l'examen final*». Enfin, le directeur du CFPPA insiste aussi sur le fait que l'établissement possède un carnet d'adresses avec des organismes étant demandeurs de stagiaires ou d'apprentis comme le CerFrance ou encore la Cialyn avant de conclure : «*Nous sommes là pour faciliter la venue des élèves afin qu'ils puissent réaliser leurs projets*».

CHLOÉ MONGET

Qui contacter ?
EPLEFPA du Morvan ou CFPPA du Morvan, rue Pierre Mendès France, 58120 Château-Chinon.
Tél - 03 86 79 49 30 ou cfppa.chateau-chinon@eduacgri.fr
Pour plus d'informations :
www.morvanformations.com/btsa-acse/

110 Vigne

Les 25 ans de partenariat avec le laboratoire Moreau œnologie

Le jeudi 8 juillet, 110 Vigne et le laboratoire Moreau œnologie fêtaient leur 25 ans de partenariat. À cette occasion, des viticulteurs du Chablisien et de l'Auxerrois étaient invités pour visiter l'extension du laboratoire et déguster, ensemble, des vins locaux et étrangers.



Des dégustations de vin ont eu lieu lors de cet événement.



Plusieurs stands étaient accessibles devant le magasin 110 Vigne, à Chablis, pour les festivités.

«*Cet événement a deux buts. Le premier, c'est de fêter l'anniversaire du partenariat entre 110 Vigne et le laboratoire Moreau œnologie. On avait envie de mettre notre collaboration, qui dure depuis 25 ans, en avant auprès de nos clients*», lance Stéphane Lambert, responsable de 110 Vigne, filiale de 110 Bourgogne.
«*Et le second but est de faire visiter l'extension du laboratoire. Elle a été faite il y a trois ans mais, à cause de la crise sanitaire, on n'a jamais pu faire l'inauguration*».

C'est désormais chose faite. «*Cette extension a été faite suite à une prise de clientèle. Le laboratoire s'est retrouvé à l'étroit. Il a donc fallu agrandir un peu les bureaux*», sourit-il. «*Il y avait aussi la volonté d'avoir un lieu un peu plus isolé avec la clientèle afin de pouvoir faire des dégustations. On en a profité également pour faire un local où la température est régulée (à 18°C) tout au long de l'année, pour le stockage des produits oenologiques (comme des levures, des enzymes, etc.)*», détaille Stéphane Lambert.

Des stands pour alimenter les festivités

Quant au partenariat qui dure depuis 25 ans ? «*Il a été créé à la base avec Thierry Moreau, le papa de Sarah Moreau (aujourd'hui gérante du laboratoire). Il était œnologue et cherchait à s'implanter sur Chablis, sans forcément investir dans le bâtiment. Un rapprochement a donc été fait avec 110 Vigne pour monter un laboratoire dans le magasin de Chablis. Au fur et à mesure du temps, 110 Vigne et le laboratoire se sont développés et ont grandi ensemble*», raconte Stéphane Lambert.
Lors de cet événement anniversaire, plusieurs stands étaient sur place, pour les festivités. «*Le premier, «l'esprit et le vin», où l'on trouve un producteur de livres composés, à l'intérieur, de petites fioles aux différentes odeurs et différents goûts que l'on peut retrouver dans la mise en bouteille d'un vin. Cela permet aux viticulteurs de faire travailler leurs nez grâce à ces échantillons*», détaille le responsable de 110 Vigne. Vient ensuite un stand de dégustation à l'aveugle. «*Il y a un vin caché, le but du jeu est de goûter et de retrouver le cépage, le pays et le millésime de ce vin*». Ainsi qu'un stand de dégustations de vins étrangers sélectionnés par les œnologues du laboratoire Moreau œnologie, et un stand du verre de l'amitié, servi aux clients.
À noter la présence de deux producteurs locaux : les foies gras Rabuat de Méré et le p'tit chèvre de Bernouil. Ces derniers ont pu faire déguster et vendre leurs produits, qui s'accordent très bien avec un bon verre de vin bourguignon.

CHRISTOPHER LEVÉ

Visite ministérielle

Mais où est donc passée la liberté de la presse ?

Mardi 20 juillet, le ministre Franck Riester, le secrétaire d'Etat, Jean-Baptiste Lemoyne, ainsi que Guillaume Gomez, représentant du Président de la République pour la gastronomie française, étaient à Chablis, pour apporter leur soutien à la filière viti-vinicole et pour échanger autour des divers sujets qui concernent la viticulture française actuellement. Une rencontre à laquelle nous n'avons assisté... qu'à moitié.

Cela commence à devenir une habitude. Après avoir été mis de côté lors de la venue du Président de la République, Emmanuel Macron, le 23 février dernier, en Côte-d'Or (pour un sujet agricole, rappelons-le), Terres de Bourgogne s'est à nouveau retrouvé sur la touche le mardi 20 juillet, lors de la visite de Franck Riester, ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, de Jean-Baptiste Lemoyne, secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, des Français de l'étranger et de la Francophonie, et de Guillaume Gomez, représentant personnel du Président de la République pour la gastronomie française, à Chablis.
Pourtant, cette fois-ci, nous étions bel et bien invité. Il y a du progrès nous direz-vous. Mais nous étions seulement invités, visiblement à regarder.

Car si la presse était conviée, dès 9 heures au BIVB, à participer à un échange entre les politiciens et les élus locaux, ainsi que les représentants du monde viticole icaunais, l'accès nous a été interdit. Déjà, la veille, nous recevions un mail nous indiquant que la prise de photo durant la journée nous était interdite. Visiblement, un accord d'exclusivité a été passé avec nos confrères de Paris-Match pour qu'eux seuls aient cette «*permission*». Oui, car aujourd'hui, nous devons obtenir la permission de la part des cabinets de nos élus nationaux, pour prendre des photos lors de nos reportages. Dire que bêtement nous pensions savoir ce qu'était le droit à l'image.

Mais cela ne s'arrête pas là. Alors que six médias attendaient sagement dans le hall d'entrée du BIVB que la réunion se termine, nous apprenons que seul nos confrères de l'Yonne Républicaine auront le droit à une interview avec les politiciens. Visiblement les autres presses ne sont pas assez importantes pour que les membres des cabinets de ces derniers les considèrent.
Si nos confrères n'y sont évidemment pour rien, nous nous demandons ce que nous faisons ici ? «*Peut-être que nous les laisserons répondre à une question si nous ne sommes pas trop en retard*», nous répond-on. Trop généreux.

Deux poids, deux mesures

A la fin de la réunion, nous pouvons donc échanger avec les élus locaux et les représentants du monde viticole, pour glaner quelques infos, pendant que l'interview (où nous ne sommes toujours pas conviés) a lieu. Nous en profitons, au passage, pour faire part de notre mécontentement à toutes ces personnes. Nous n'allons pas nous mentir, il s'agit là d'un véritable manque de respect envers nos personnes et notre profession. La liberté de la presse a été une nouvelle fois brisée par l'entourage de nos élus nationaux.

Alertés, les élus locaux ont, eux aussi, trouvé ce procédé inacceptable et ont eu la gentillesse de nous organiser un temps d'échange, totalement imprévu, avec Messieurs Riester, Lemoyne et Gomez, qui, visiblement, n'étaient absolument pas au courant de ce boycott.

N'en déplaise à leurs entourages, ces derniers nous ont accordé une petite dizaine de minutes de leur temps. Nous n'en demandions pas plus, nous savons être raisonnables. Pour cela, nous les en remercions. Nous remercions également la préfecture de l'Yonne pour avoir tenté, en vain, de nous ouvrir l'accès à la conférence de presse. Et nous remercions les élus locaux et les représentants du monde viticole icaunais pour leur soutien. Par ces lignes, nous dénonçons une nouvelle fois ce procédé totalement irrespectueux de certains membres des cabinets des élus nationaux, qui veulent tout contrôler et mettent à mal notre liberté de travailler. Nous sommes peut-être, pour eux, considérés comme de «*petits*» journalistes. Mais nous manquer de respect, c'est manquer de respect à nos lecteurs, qui ont, tout autant que les autres, le droit d'être informés.

Nous aurions bien aimé vous faire un retour sur cette journée mais au moment de boucler nos pages (comme chaque mardi), nous n'avions toujours pas reçu les photos promises, soigneusement sélectionnées par ces personnes, pour la diffusion. Là, encore, ce n'est pas nous qui choisissons...

CHRISTOPHER LEVÉ

Viticulture

La floraison passée, les conséquences dues au gel sont plus visibles

Cette année restera quoi qu'il arrive une année exceptionnelle, dans le mauvais sens du terme, pour les viticulteurs icaunais. En avril et mai derniers, des épisodes de gel se sont abattus sur les vignes du département et de France en général. Une véritable catastrophe pour la future vendange. Alors que la floraison est terminée, il est l'heure de faire un constat des conséquences de ces gelées.



Tantôt présentées comme précoces, puis tardives, les vendanges devraient finalement avoir lieu mi-septembre, comme une année « normale ».



Les épisodes de gel en avril et mai ont fortement impactés le potentiel de la récolte 2021.



Les bourgeons avaient grillés avec des températures recensés allant jusqu'à -8°C le mardi 6 avril.

Alors que la floraison est passée, les conséquences des gelées d'avril et de mai sont désormais plus visibles pour les vignes du département. « *Cela a tout d'abord décalé le développement de la vigne* », constate Guillaume Morvan, conseiller viticole à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. « *On a pris un gros retard en début de campagne, puisque la vigne a mis plusieurs semaines avant de redémarrer à la suite de ces gelées. Maintenant, comme il y a eu de l'eau et qu'il ne faisait pas particulièrement froid, la vigne a très vite poussée. Elle a poussé d'autant plus vite du fait qu'il y avait peu de grappes. Globalement, la vigne a rattrapé le retard qu'elle avait ce qui fait qu'en termes de date de développement, on est dans la moyenne des 20 dernières années*».

L'une des autres conséquences du gel est la perte de récolte. Cette année, celle-ci sera faible, voire presque insignifiante pour certains vignerons. Pour rappel, les premières estimations de dégâts sur bourgeons allaient de 10 % pour les parcelles les moins touchées à 95 % pour les plus touchées, avec une moyenne autour de 80 %. «*Pour certaines parcelles, on est passé de 15 à une grappe par cep. Aujourd'hui, on observe qu'il y a eu un peu plus de grappes que prévu mais ce n'est pas flagrant. Au lieu d'avoir une grappe par cep il y en a eu deux, donc cela ne change pas fondamentalement le constat* », observe Guillaume Morvan. Cependant, pour ce dernier, « *il est encore trop tôt pour savoir ce que l'on aura véritablement comme récolte* ».

Aussi, si les grappes sont moins nombreuses cette année, elles sont également assez petites. « *D'habitude, dans une grappe, il y a ce que l'on appelle des ailes. Et là, il n'y en a pas, même dans les parcelles qui n'ont pas gelées parce qu'elles ont eu froid*».

Une difficulté de travail accrue

Outre la perte de récolte, la difficulté de travail qu'a engendré ces gelées a aussi été un fléau pour les viticulteurs. « *Il y a eu toute une période où il ne s'est rien passé, où il n'y avait pas de travail. Puis, il y a eu de l'eau et la vigne a commencé à pousser très vite. Et comme les épandages d'engrais avaient déjà eu lieu, la vigne s'est retrouvée avec de l'engrais, de la minéralisation de la matière organique très bonne et pas de grappe à nourrir, donc tout s'est concentré sur la végétation* », détaille Guillaume Morvan. « *On a eu des feuilles qui faisaient parfois deux fois leur taille normale, on a eu des entre-coeurs énormes, une végétation foisonnante. Cela a donc fait énormément de travail. Les actions de relevages se sont d'ailleurs terminées bien après la floraison, ce qui n'est habituellement pas le cas* ».

Cela ne s'est pas arrêté là. Après le gel, c'était au tour de la grêle de pointer le bout de son nez. « *C'était très sectorisé sur le sud de Lignorelles et Villy. Cela a impacté la vigne en la bloquant pendant pas mal de temps*», explique le conseiller de la Chambre. « *Ces vignes, qui avaient été épargnées par le gel, se sont remises au même niveau que celles qui avaient gelé. Que ce soit en terme de quantité qu'au niveau du stade de végétation* ».

La grêle maintien la pression

Alors, à quoi doivent s'attendre les vignerons d'ici la vendange ? Un risque de sécheresse est-il possible ? «*A priori, les prévisions météos n'annoncent pas une sécheresse. Et même si le mois d'août venait à être sec, avec les réserves en eau emmagasinées ces dernières semaines, la vigne s'en sortirait*», assure Guillaume Morvan. «*Après, des coups de canicule peuvent toujours arriver, mais il y a tellement de végétation que cela ne devrait pas trop toucher les grappes*».

«*Reste une nouvelle fois la grêle. Même à cette époque, il peut y en avoir. Même si un système de protection départemental contre la grêle existe, qu'il fonctionne, il n'y a pas de protection à 100 %*».

A l'image des vingt dernières années (à l'exception de l'année dernière où la récolte était précoce), les vendanges devraient débuter mi-septembre. Si la quantité ne sera pas celle espérée, la qualité devrait être au rendez-vous. « *Il n'y a pas de raison de penser que la qualité ne sera pas bonne. Comme il y a peu de grappes à alimenter, on aura une bonne maturité* », confie Guillaume Morvan. De quoi rassurer un peu les vignerons. Le cru 2021 devrait être rare, mais bon.

Christopher Levé

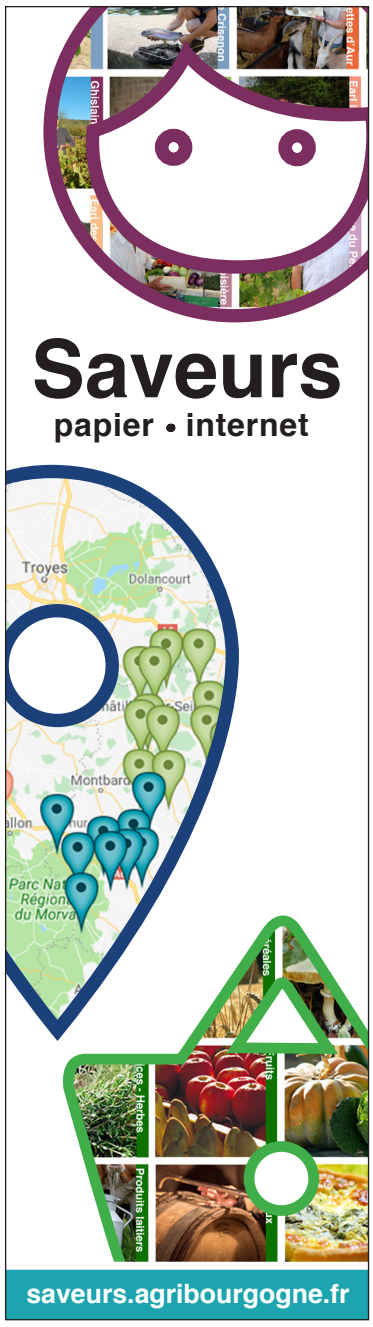
▸Agenda

27/07 Rencontre alternative aux produits phytos

Le mardi 27 juillet, une rencontre alternative aux produits phytos a lieu à Saint-Bris-le-Vineux, de 9 h 30 à 12 h 30, organisée par le groupe Dephy viticulture Yonne de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. À cette occasion, deux ateliers seront présentés : l'un sur les alternatives au désherbage chimique et les outils mécaniques, l'autre sur la stratégie et l'utilisation des outils de réduction de produits phytos. Pour plus d'informations, contacter Fanny Domin, conseillère en viticulture à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 72 95 60 36.

19/08 Permanence emploi à Chablis

Contrairement à ce qui a été annoncé dans les précédentes éditions de Terres de Bourgogne, aucune permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne n'aura lieu en août. Celle du mois de septembre sera, quant à elle, avancée d'une semaine et aura lieu le jeudi 9 septembre, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Cette permanence emploi « spéciale vendanges » aura vocation à répondre aux questions diverses des viticulteurs, à l'aube de la récole annuelle. France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste, seront une nouvelle fois présente pour accueillir et aiguiller les professionnels. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.



CFPPA d'Auxerre La Brosse

Une journée d'information à l'aire des Clos

Le mercredi 7 juillet, le CFPPA d'Auxerre La Brosse organisait une journée *«Au cœur des vignes»*, à l'aire des Clos, à Chablis, où l'objectif était de réunir les professionnels de la viticulture et les demandeurs d'emploi, à la recherche d'une embauche ou d'une formation.



Les professionnels de la viticulture et les demandeurs d'emploi étaient rassemblés à l'aire des Clos.



La société RB3D a présenté son exosquelette adaptable pour les travaux de la vigne.



Parmi les ateliers accessibles, la lecture de paysage, au point de vue de l'aire des Clos, a attiré les visiteurs.



Un atelier reconnaissance des arômes était animé par le CFPPA d'Auxerre La Brosse.

«Mettre en avant les métiers viticoles, à Chablis, au dessus des vignes, c'est quand même plus parlant», sourit Frédéric Bellat, directeur du CFPPA d'Auxerre La Brosse. Le mercredi 7 juillet, le CFPPA d'Auxerre La Brosse organisait une journée *«Au cœur des vignes»*, délocalisée à l'aire des Clos, à Chablis. *«Cette journée consiste à réunir dans un même lieu les professionnels de la viticulture et les demandeurs d'emploi qui viennent ici pour se renseigner, soit pour un emploi, soit pour une formation»*, explique Frédéric Bellat. *«Le but est aussi de leur faire rencontrer, le cas échéant, des employeurs potentiels qui sont à la recherche de compétences»*.

Les partenaires viticoles présents

A l'aire des Clos, les partenaires institutionnels du monde viticole étaient présents : pôle emploi, la CAVB via Vita Bourgogne, Renouer, l'Anefa, AVE 89… *«pour présenter la large palette de services que l'on peut offrir au public demandeur d'emploi, qui souhaite s'orienter vers la viticulture»*, continue le directeur du CFPPA d'Auxerre La Brosse.

Plusieurs ateliers étaient présentés. *«Le premier avec la démonstration d'un exosquelette développé par la société RB3D basée à Monéteau, qui permet de préserver le dos de l'opérateur, lui assure le maintien d'une bonne position lors des opérations viticoles telles que la taille de la vigne ou le baissage»*, développe Frédéric Bellat. Un atelier reconnaissance des arômes, un autre sur la lecture de paysage (au niveau du point de vue) et un dernier sur la présentation des formations proposées au CFPPA d'Auxerre La Brosse étaient aussi disponibles.

CHRISTOPHER LEVÉ

En bref

Grippe aviaire Des communes icaunaises sous surveillance

Alors que le ministre de l'Agriculture et les organisations professionnelles viennent de signer une feuille de route concernant la grippe aviaire et la gestion des alertes, un cas a été découvert dans le Loiret. Ainsi, une surveillance accrue a désormais lieu et concerne certaines communes icaunaises. On retrouve Bléneau, Saint-Martin-des-Champs, Lavau, Rogny-les-Sept-Ecluses et Saint-Privé.
Tous les éleveurs de volailles présents sur cette zone ont été contactés et un recensement est fait par les mairies. Les mouvements au sein de cette zone doivent être autorisés par la DDESPP de l'Yonne.
Pour l'heure actuelle, *«la situation n'est pas alarmante et aucun abattage n'est prévu dans le département»*, indique la FDSEA de l'Yonne. Il faut cependant *«rester très vigilant»*. Le respect des mesures de biosécurité est nécessaire pour éviter toute propagation. Aussi, toute mortalité en hausse et suspecte doit absolument être signalée auprès des services concernés.

C. L.

Insolite

Des fromages à la force du mollet

Arthur et Victor Cordel réalisent un tour de France des fromages et de celles et ceux qui les produisent, à vélo. Partis de Moselle début juillet, ils se sont fixés comme but de clore leur « Grande boucle » en octobre. Nous les avons croisé lors de leur passage en Côte-d'Or.

Ils ont passé la nuit au camping de Chamboeuf, près de Gevrey-Chambertin et arrivent, frais comme des gardons, le sourire aux lèvres. Avec Arthur et Victor Cordel, nous nous étions fixés rendez-vous, la veille, devant la fromagerie Delin, à Gilly-lès-Cîteaux. Ils avaient placé l'entreprise sur leur itinéraire, au même titre que l'abbaye de Cîteaux, la veille, ou la chèvrerie des Filletières, en Saône-et-Loire, le lendemain. C'est ainsi que procèdent ces frères jumeaux, âgés de 24 ans, depuis qu'ils ont décidé d'entamer un tour de France des fromages et des fromageries. D'étape en étape, ils découvrent, et font découvrir, des agriculteurs ou des transformateurs, participent parfois à la traite et aux autres travaux, chez les éleveurs laitiers qui les hébergent, le temps d'une soirée, et emmènent avec eux un échantillon des productions qu'ils rencontrent. L'idée d'un tel tour de France peut paraître loufoque au premier abord mais ces deux Mosellans la mettent en pratique avec beaucoup de sérieux, de décontraction, un sens aiguë de la communication... et un bon coup de pédale !

Vélo plutôt que télétravail

À vrai dire, l'idée ne leur est pas venue par hasard : leurs parents sont associés au sein d'un Gaec laitier situé à Evendorff, un village tout proche des frontières allemande et luxembourgeoise. L'exploitation familiale compte six associés, avec un troupeau de 220 vaches laitières (prim'holstein) avec un contrat de 2 millions de litres de lait dans une laiterie qui livre en Allemagne. A cela s'ajoutent un troupeau de vaches limousines avec de la viande vendue en direct et une station de méthanisation. Le projet du tour de France est née il y a un an, à l'été 2020. Au sortir du premier confinement, Arthur se met au vélo. Plutôt que d'effectuer un stage en télétravail dans le cadre de ses études, l'appel du grand air est le plus fort. Il embarque Victor dans un projet également conçu comme un complément concret à leurs études respectives : Arthur est en école de commerce à Lille (master en management) et se destine au marketing et à la vente dans l'agroalimentaire, quant à Victor, il vient de finir sa formation de fromager dans le cadre d'un Certificat de spécialisation (CS), après avoir suivi des études de conseil en élevage. Il a accompli une partie de sa formation dans l'Yonne, à Soumaintrain, au sein du Gaec Leclère et envisage, à terme, d'intégrer le Gaec familial et de lancer un atelier de transformation laitière.



Ils ont été reçus par Simon Zamparutti (au centre) qui leur a fait découvrir les étapes de la fabrication du Brillat-Savarin.

Donner un coup de main pour la traite

Leur premier coup de pédale, ils l'ont donné le 5 juillet depuis leur village natale de la Moselle et depuis, ils multiplient les rencontres qu'ils partagent sur Instagram (frometonsreuftons) et facebook (@frometonsreuftons). Si le terme de frometon se comprend aisément, celui de reufton paraît moins clair : il s'agit en fait d'une expression argotique signifiant *« frères »*. Ces *« frangins en fromages »* sont donc à suivre, jusqu'en octobre, le long d'un trajet de 3 000 kilomètres les conduisant du nord au sud et de l'est à l'ouest. Un itinéraire en partie défini en s'appuyant sur leur réseau de connaissances (Victor a notamment fait l'Ecole nationale des industries du lait et des viandes (Enilv) de La Roche-sur-Foron, en Haute-Savoie) et aussi en se basant sur le guide des routes Vélos et Fromages édité par Le Petit Futé. *« Quand on est reçus dans une exploitation»*, explique Arthur, *«on se débrouille pour arriver à l'heure de la traite ce qui nous permet d'y assister, voire de donner un coup de main. C'est la meilleure manière d'apprendre »*. La fromagerie Delin leur a ouvert ses portes le 20 juillet. Avec Simon Zamparuttti (directeur des sites de Gilly-lès-Cîteaux et Nuits-Saint-Georges) pour guide, ils ont pu découvrir les différentes étapes de la fabrication des Brillat-Savarin, de la réception du lait au conditionnement final. Un moment qui les a comblé, un enrichissement de plus dans leurs sacoches et dans leur têtes. Ces reuftons là n'ont pas fini de nous embarquer avec eux dans leur odyssée fromagère...

Berty Robert

Instagram : frometonsreuftons
Facebook : @frometonsreuftons



Victor (au premier plan) et son frère, Arthur, vont effectuer 3 000 kilomètres sur les routes de France, à la découverte des fromages et de celles et ceux qui les fabriquent. Ils étaient le 20 juillet chez Delin, à Gilly-lès-Cîteaux.



A chacune de leurs étapes, Arthur et Victor Cordel essayent d'en apprendre un maximum sur ce qu'ils découvrent avant de le partager sur les réseaux sociaux.

Revenu des agriculteurs

« Egalim 2 réclame de notre part de la vigilance »

Sénatrice UDI de Côte-d'Or, Anne-Catherine Loisier vient d'être nommée rapporteure de la proposition de loi Egalim 2. Une fonction qu'elle avait déjà assumée pour Egalim 1. L'objectif de cette loi était de rééquilibrer les rapports de force entre producteurs, industriels et distributeurs de produits issus de l'agriculture. La sénatrice balise pour nous le chemin qui reste à accomplir...



Pour la sénatrice de Côte-d'Or, « *Egalim 2 réclame de la vigilance face à tout ce qui risque d'affaiblir la possibilité d'un rééquilibrage du rapport de force entre producteurs, industriels et distributeurs* ».

Terres de Bourgogne : Vous avez été nommée rapporteure de la proposition de loi Egalim 2 le 8 juillet. En quoi consiste cette fonction ?
Anne-Catherine Loisier : Mon rôle sera d'instruire le texte pour le compte de la Commission des affaires économiques du Sénat. J'aurai à proposer une lecture de la proposition de loi mais aussi des amendements que je soumettrai à la dite commission. Le texte sera ensuite soumis à l'assemblée. J'avais déjà été rapporteure pour Egalim 1 aux côtés, à l'époque, du sénateur de Haute-Saône Michel Raison. C'est donc une continuité pour moi.

Anne-Catherine Loisier : *Mon rôle sera d'instruire le texte pour le compte de la Commission des affaires économiques du Sénat. J'aurai à proposer une lecture de la proposition de loi mais aussi des amendements que je soumettrai à la dite commission. Le texte sera ensuite soumis à l'assemblée. J'avais déjà été rapporteure pour Egalim 1 aux côtés, à l'époque, du sénateur de Haute-Saône Michel Raison. C'est donc une continuité pour moi.*

TdB : Vous abordez cette mission avec une expérience déjà solide d'Egalim...
A-C L : *Au Sénat, nous avons monté un groupe de suivi de la loi Egalim parce qu'au terme du vote de la première version, un certain nombre de points nous interpellaient déjà. Nous souhaitions suivre la mise en œuvre et la pertinence des dispositions contenues dans Egalim 1. Dans Egalim 2, on retrouve des points que nous avions déjà mis en évidence à l'époque, notamment en matière de contractualisation mais surtout pour ce qui touche à l'indexation des prix, avec des révisions systématiques en lien avec la hausse des matières premières.*

TdB : Egalim 1 semble avoir beaucoup déçu dans les milieux agricoles, et en particulier dans l'élevage, par rapport aux attentes qu'elle avait pu générer. Avec le recul, quel regard portez-vous sur ce qui a été fait ?
A-C L : *Dès le départ, le Sénat a loué l'objectif d'amélioration de la rémunération des agriculteurs porté par Egalim 1. Cette première mouture comportait aussi un volet consacré à une alimentation saine et durable. Dès le départ, nous nous sommes interrogés sur les réelles capacités à atteindre les objectifs fixés, dans la mesure où il n'y avait pas d'accompagnement permettant d'affirmer qu'on allait renverser le rapport de force existant entre producteurs, industriels et distribution. Même dans Egalim 2, il est permis de s'interroger. On voit bien qu'aujourd'hui encore, le rapport de force met les producteurs à la merci des industriels et transformateurs. Renverser ce rapport est d'autant plus compliqué qu'intervient aussi la Loi de modernisation de l'économie (LME) qui, quelque part, fournit des outils pour la guerre des prix, au détriment, une nouvelle fois, des producteurs. Le Sénat, très tôt, a aussi souligné le fait que si les prix sont un élément majeur du revenu des agriculteurs, ils ne sont pas l'unique élément. On doit aussi prendre en compte les charges qui pèsent sur les producteurs. Dans un contexte où on continue à alourdir ces charges, on ne parviendra pas plus à rééquilibrer ce rapport de force. Nous sommes très vigilants sur l'environnement dans lequel évoluent ces producteurs, en termes de contraintes sanitaires, de normes, et dans la loi Climat et Résilience, adoptée le 19 juillet par le parlement, un certain nombres de charges ont encore été mises sur le dos des agriculteurs...*

> « Si on veut renverser le rapport de force, il faut que les outils nécessaires soient disponibles rapidement »

TdB : La proposition de loi Egalim 2 doit être examinée à partir de début septembre. Sur quels points souhaitez-vous travailler pour l'améliorer ?
A-C L : *Si on prend, par exemple, le volet de la contractualisation pluri-annuelle, on peut considérer que c'est une avancée, encore faut-il que cela se passe dans de bonnes conditions. Alors qu'on dit que la contractualisation doit être obligatoire dans tout les secteurs, on a vu arriver à l'Assemblée nationale de nombreux débats sur les exemptions et sur la pluri-annualité des contrats, qui serait la règle pour l'amont, mais pas forcément pour l'aval... La trame reste bonne mais on doit faire en sorte que les différents amendements qui ont pu être portés à l'Assemblée nationale et ceux qui pourraient être portés au Sénat ne viennent pas encore affaiblir la puissance que chacun souhaite donner aujourd'hui à la contractualisation obligatoire pluri-annuelle. C'est aussi le cas pour tout ce qui concerne les modalités de révision automatique des prix, point sur lequel nous avions fait une proposition de loi dès 2018. Les craintes qui s'expriment, c'est qu'au final, la loi comporte des possibilités d'affaiblissement du système, ou de contournement. Si on veut renverser le rapport de force, il faut que les outils nécessaires soient disponibles rapidement. Il ne faut pas répéter ce qui s'est passé avec Egalim 1 où les industriels et les distributeurs ont demandé de nombreux assouplissements ce qui, au final, n'a pas permis d'atteindre les objectifs d'une meilleure rémunération pour les agriculteurs.*

TdB : Dans ce contexte, il y a un sujet qui vous tient particulièrement à cœur, c'est celui des Marques distributeurs (MDD)...
A-C L : *Je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas une symétrie des contraintes. Clairement, avec Egalim 1, les MDD ont constitué une sorte d'échappatoire pour les distributeurs. Cela leur a permis de mettre la pression sur les petits producteurs et même les industriels. Très souvent, dans les rayons aujourd'hui, le produit en MDD est mis en avant au dépens d'autres marques. Ces MDD sont un levier pour les distributeurs : si une marque autre ne veut pas se soumettre aux exigences des distributeurs on valorise la MDD à sa place. Je suis bien consciente que derrière ces MDD il y a aussi des PME qui ont le droit de vivre mais je ne vois pas pourquoi elles ne seraient pas soumises, de la même manière, au système des indicateurs, à la pluri-annualité... J'aimerais aussi, dans le cadre d'Egalim 2, qu'on puisse agir sur le Seuil de revente à perte (SRP). C'est le « carburant » du dispositif puisqu'il permettait aux distributeurs de refaire des marges qu'ils allaient redistribuer aux producteurs. Ces marges, les distributeurs les ont bien réalisées -on estime que cela a représenté entre 400 et 600 millions d'euros- mais nous n'avons aucune visibilité sur ce qui a été effectivement redistribué. Une partie a sans doute été redistribuée sur les MDD, mais, finalement, pour faire monter la pression sur les autres producteurs. Je ne remets pas en cause le SRP mais, en tant que législateur, je m'interroge sur le bon usage de ces deniers qui sont quand même liés à une évolution des prix payés par le consommateur. C'est le grand silence autour de ce sujet... J'aimerais qu'on dispose au moins d'un bilan d'étape sur cette question, parce qu'il s'agit de sommes importantes.*

TdB : Vous êtes élue d'un territoire rural et agricole. Quels retours de terrain aviez vous par rapport à Egalim 1 ?
A-C L : *Il y a eu beaucoup de déception. Saulieu (dont Anne-Catherine Loisier a été maire NDLR) est en plein bassin allaitant et en pays de charolaises. Avec Egalim 1 la filière bovins viande n'est absolument pas sortie de la crise dramatique qu'elle traverse. Au contraire, la situation est toujours tendue. J'ai, sur tout cela, une vision avec un prisme particulier : celui de la filière bovine. Elle attend beaucoup d'Egalim 2, notamment sur le volet de contractualisation obligatoire, un principe qu'il ne faut pas affaiblir.*

PROPOS RECUEILLIS PAR BERTY ROBERT

Conjoncture

La ferme France a perdu 1,9 % de sa valeur en 2020

L'Institut national de la statistiques et des études économiques vient de rendre sa copie annuelle sur l'agriculture. En 2020, le secteur a souffert des conditions météo. Les prix payés aux producteurs, considérés comme trop bas, ont aussi un impact sur le bilan comptable de l'agriculture française.

« La crise sanitaire a globalement moins touché l'agriculture que les autres activités économiques, même si l'impact sur les conditions de production des filières est bien réel », a indiqué l'Insee le 7 juillet dans sa note de conjoncture sur les comptes provisoires de l'agriculture 2020. Concrètement, la production de la branche agricole (hors subventions) baisserait en valeur de 1,9 %, notamment en raison de la contraction des productions végétale (-2,4 %) et animale (-0,9 %).

L'Insee explique ce recul par les conditions météorologiques qui restent *« le facteur dominant du recul de la production végétale »*, en particulier de celle de céréales qui paient un lourd tribut : -8,9%. Parmi elles, les volumes de blé tendre ont chuté de -26,1 %, ceux de l'orge de -24,1 % et ceux des oléoprotéagineux de presque 10% (-9,8 %). Seul le maïs tire son épingle du jeu avec une croissance estimée à 6,6% ainsi que les pommes de terre (+3,4 %). Plus grave, l'institut statistique confirme ce que les producteurs de betteraves avaient constaté dans leurs champs avec les effets de la jaunisse : la production de betteraves industrielles s'est effondrée de presque 31 % (-30,8%).

Productions affectées

Ces mauvais chiffres ont une conséquence directe et mécanique sur les prix. *« En 2020, le prix de la production végétale hors subvention rebondit : +2,5% »*, souligne l'Insee. Le prix des céréales a grimpé de +12,2% en raison d'une demande mondiale en croissance et parce que les importateurs ont souhaité *« constituer des stocks de précaution »*, précise la note de conjoncture.

Le prix des fruits et légumes dont la production a été affectée par les conditions climatiques se sont renchéris de +10,8 % pour les premiers et de +6,7 % pour les seconds. Malgré des volumes en hausse (+1,4 %), le prix du vin s'est contracté de 3,4 %, notamment en raison des *« mesures restrictives liées à la pandémie et les droits de douanes américains »*, précise l'Insee.

Il en est de même pour les productions animales dont le volume global a légèrement cru (+0,4 %) alors que les prix ont baissé (-1,3 %), en particulier pour les porcins (-4,8%), les œufs (-6,8 %), les gros bovins (-0,8 %) et le lait (-0,7%). Seuls les ovins et caprins s'en sortent avec des prix en hausse de 5,9 %, *« un prix soutenu par la consommation à domicile et la baisse des importations »*.

Des prix toujours trop bas

L'Insee confirme également que la valeur ajoutée brute de la branche agricole a perdu 1,8 % en 2020. Elle avait déjà perdu 5,5 % en 2019. L'institut explique ce phénomène par la baisse de la production au prix de base (-1,9%) *« y compris les subventions sur les produits »*. Cette analyse donne raison aux organisations agricoles, FNSEA en tête, qui pestent contre les prix toujours plus bas imposés aux agriculteurs. D'ailleurs, l'Insee remarque que la baisse aurait pu être plus importante encore si les consommations intermédiaires (intrants, vétérinaires, matériel…) n'avaient pas reculé de 2 %. *« La baisse en volume de la valeur ajoutée serait plus prononcée (-6,3%) »*, mais elle *« est compensée par la hausse des prix à la production »*. Cependant, en termes réels, elle se réduirait de 3,3 % après une baisse de 5,1 % en 2019.

ACTUAGRI

Les réactions des organisations agricoles

FNSEA : *« Les agriculteurs ne sont pas récompensés de leurs efforts »*, souligne la FNSEA dans un communiqué du 7 juillet. Elle ajoute que *« l'année 2020 illustre (…) bien la nécessité d'avancer sur l'amélioration de la résilience face aux aléas, l'adaptation au changement climatique des exploitations, combinée à une meilleure valorisation qui prenne en compte les coûts de production »*. Le syndicat dit *« beaucoup attendre des travaux du Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique »* ainsi que des suites de la proposition de loi Besson-Moreau ou encore du Plan de relance. *« Il est impératif de permettre aux agriculteurs de tirer un revenu décent de leur activité, afin de gagner en compétitivité et de relever le défi de la souveraineté alimentaire à long terme »*.

APCA : Dans un communiqué de presse du 7 juillet, l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture s'inquiète du recul des investissements constaté depuis dix ans, *« avec une interrogation constante : pourquoi et comment prendre le risque d'investir dans un univers aussi incertain ? »*, s'interroge la Chambre consulaire. Cette évolution est selon elle *« préoccupante : réduire ses investissements au moment où d'importantes transitions sont nécessaires pourrait compromettre l'avenir de l'agriculture »*, souligne-t-elle. Son président, Sébastien Windsor estime que *« les agriculteurs français ont besoin d'un horizon clair et visible pour la conduite et la modernisation de leurs exploitations »*.



La ferme France aura connu une année 2020 difficile, sur les volumes produits comme sur les prix payés aux producteurs.

Festivités

Le concours national de labours aura lieu en Provence

Après un intermède forcé en 2020 pour cause de Covid, cette grande fête revient et s'installe pour la première fois en Région Paca.

La 7e édition de Terres de Jim (appellation récente du Concours national de labours) se déroulera à Corbières-en-Provence, près de Manosque, dans les Alpes-de-Haute-Provence entre le 10 et le 12 septembre, a annoncé Samuel Vandaele, président des JA. *« C'est la première fois qu'un tel événement qui est la plus grande fête agricole de plein air, se déroulera en région Provence-Alpes-Côte d'Azur »*, a-t-il ajouté.

La 6e édition s'était déroulée à Bains/Séneujols (Haute-Loire) en 2019 et celle prévue en 2020 avait dû être repoussée en raison du Covid-19. *« Cette année le Pass sanitaire européen sera obligatoire et des tentes pour passer des tests antigéniques seront mises à disposition du public »*, a précisé Hervé Davesne, trésorier JA. Les jeunes agriculteurs entendent faire respecter strictement le protocole sanitaire pour éviter tout cluster.

En présence du ministre

Cet événement qui mobilise 500 bénévoles accueillera de nombreuses manifestations sur l'aire de 100 ha qui a été aménagée à cet effet : concours national de labours, concours de tonte de moutons, marché de producteurs, pôles animal, végétal et machinisme et la remise des prix du concours Graine d'agriculteurs en présence du ministre Julien Denormandie. Plusieurs stands permettront de découvrir et de promouvoir les métiers de l'agriculture. Le vendredi 10 septembre sera plus focalisé sur les écoles *« pour, pourquoi pas, faire naître des vocations »*, a suggéré Samuel Vandaele.

Pas moins de 100 000 visiteurs sont attendus sur ces trois journées qui devraient représenter de belles opportunités pour les futurs ou actuels professionnels. Pour en savoir plus : www.lesterresdejim.com

ACTUAGRI

En bref

Biogaz Les certificats verts sur de bons rails

La commission mixte paritaire du 12 juillet, réunie pour faire converger le Sénat et l'Assemblée nationale sur le contenu du projet de loi Climat, a confirmé l'instauration du mécanisme de certificats de production de biométhane. Ce mécanisme, proposé par un amendement du gouvernement, sera complémentaire au dispositif de subvention à la production de biométhane qui existe actuellement. Il consistera en une obligation de restitution à l'État de certificats verts achetés aux producteurs par les fournisseurs de gaz naturel. Il *« permettra d'envisager la poursuite du financement et du développement de la filière biométhane dans nos territoires »*, s'est félicitée le 15 juillet l'Association française du gaz (AFG), qui est le syndicat professionnel de l'industrie gazière (GRDF, Engie, Gazprom, Total Energies). *« La finalité première est la production de 100 % de gaz décarboné en 2050 »*, rappelle Thierry Chapuis, délégué général de l'AFG. La filière prévoit que le prix au producteur n'augmentera pas. Elle mise sur une baisse des coûts de production par une standardisation industrielle (digesteurs, tuyaux, matériel de stockage des intrants et des digestats), précise-t-on à l'AFG.



Ovins

«Interpellez vos élus sur le plan Loup 2023 !»

Claude Font, le responsable du dossier prédation à la Fédération nationale ovine (FNO), appelle les éleveurs à faire pression sur les élus pour faire évoluer le prochain plan Loup.



Claude Font, responsable du dossier prédation à la FNO.

À la FNO, vous travaillez sur le plan Loup, en quoi cela consiste?

Claude Font : *«Ce plan va jusqu'en 2023. À la FNO, nous travaillons déjà sur le prochain plan Loup en vue d'améliorer la situation des éleveurs. Nous le faisons au sein du Copa-Cogeca au niveau européen sur le statut du loup. En raison du statut protégé de l'animal avec la convention de Berne, on ne peut travailler que sur des dérogations possibles. Ce sont des travaux de longue haleine qui demandent l'unanimité des pays européens. C'est donc d'abord une recherche d'alliés».*

Quelle est la situation actuelle en France ?

C.F. : *«Il y a de plus en plus de loups et de territoires concernés par le loup. La Saône-et-Loire en est un exemple. En raison des effectifs passés de 530 à 580 animaux selon les estimations de l'OFB en France, les territoires colonisés augmentent. On constate aussi une hausse des installations permanentes. La multiplication des meutes entraîne la dispersion des jeunes loups, chassés de la meute, à la recherche de nouveaux territoires».*

Le plan Loup est extrêmement complexe, plein de démarches administratives, ne faut-il pas simplifier ?

C.F. : *«De par le statut protégé du loup, la France est contrainte à sa protection stricte. On doit donc travailler par dérogations en faisant attention à ce que chaque décision et chaque arrêté ne soient pas mis à mal par les associations environnementales. Un gros travail a été fait par les services du préfet coordonnateur en ce sens. Malheureusement, ce régime dérogatoire nous oblige à travailler sur une procédure et à s'y tenir. C'est pourquoi, la première chose à faire quand on a des attaques, c'est de mettre en place des protections et après, graduellement, d'avoir droit à des tirs de défense simples et renforcés par la suite, ce qui permet à terme de prélever le loup, souvent avec ces tirs de défense».*

Derrière les batailles juridiques entre éleveurs et pro-loup, le combat n'est-il pas aussi une question d'image du loup dans nos sociétés et donc un dossier politique ?

C.F. : *«En effet et j'appelle tous les départements à profiter de cette année d'élections départementales et régionales pour faire le forcing par rapport à ce dossier. Idem sur les échéances présidentielles futures puisqu'on travaille sur l'évolution du futur plan Loup. C'est un dossier mené conjointement par le ministère de l'Agriculture et de la Transition écologique et comme ils ne sont pas d'accords, ce sont les services du Premier ministre qui tranchent. Il y a donc des arbitrages politiques et avoir les élus des territoires - maires, conseillers, parlementaires… - aux côtés des éleveurs est essentiel».*

Quels peuvent être ces arbitrages ?

C.F. : *«Le dossier prédation se décline en plusieurs dossiers. Le premier est l'utilisation des chiens de protection. Leur utilisation peut apporter des retours de bâton aux éleveurs en raison de l'attitude des chiens vis à vis des promeneurs ou des chasseurs (et sur la faune sauvage). Un travail juridique est en cours et un autre, technique avec l'Institut de l'élevage, pour restructurer cette filière et ainsi permettre aux éleveurs d'être accompagné dans l'utilisation de ces chiens qui ne sont pas à proprement parler à dresser. Nous sommes donc en train de référencer les chiens en France, au nombre de 5 000 et plus, pour que ces chiens de protection jouent bien un rôle de protection dans un contexte donné. Un chien en alpage ou dans le Jura ne sera pas le même qu'en région bocagère. Un autre travail se fait sur les indemnisations et les pertes indirectes avec le ministère de l'Environnement pour prendre en compte les pertes de production dues à la prédation et au-delà, c'est-à-dire, l'évolution ou l'obligation pour les éleveurs d'adapter leurs systèmes à la prédation».*

Autre chantier sur les critères des cercles, notamment sur les zones historiques comme le fameux cercle 0, pour y avoir droit et les indemnisations qui vont avec. On entend parler de zone ou départements (Tarn, Aveyron) non protégeables ? Est-ce possible pour la Saône-et-Loire ?

C.F. : *«Au niveau syndical, on peut demander de classer votre région herbagère en zone difficilement protégeable mais je n'y crois pas beaucoup. Par contre, il y a une opportunité dans le plan Loup (critère 6) qui permettrait aux éleveurs, dans certaines situations, de ne pas être obligés de mettre en place les mesures de protection et d'avoir accès aux tirs de défense. La profession du département doit travailler conjointement avec la DDT et l'administration pour définir ces critères qui seront ensuite à valider par le préfet coordinateur. Le cas de l'Aveyron correspond à la zone de l'AOC Roquefort. Le coût de la protection a fait exploser le budget et donc la décision politique a été de la déclarer comme zone difficilement protégeable. C'est une gestion comptable. Vous pouvez porter cette demande mais à mon avis, dans dix ans, vous y serez encore. De plus, cela induit une gestion différenciée selon les territoires, c'est injuste selon moi. Dans l'Hérault, ils sont en zone difficilement protégeable mais n'ont pas d'aide. Les éleveurs là-bas demandent à la FNO de revenir dessus. À chaque fois, il faut bien réfléchir aux conséquences. Et cela n'enlève en rien le risque de prédation».*

A première vue, que pourraient envisager les éleveurs de Saône-et-Loire ?

C.F. : *«Aux zones, je préfère des situations de non protégeabilité d'élevage, que ce soit par la topographie, la proximité d'un bois, un chemin qui traverse une parcelle, une pierre surplombant une clôture… autant de points faibles que l'on décrète non protégeables. Mais cela doit se travailler finement en local au département et en l'adaptant à votre système d'élevage. Une autre piste pourrait être de fixer des plafonds d'indemnisations pour décréter que le reste du troupeau est non protégeable. C'est ce qu'a validé la Côte-d'Or. Mais cela peut aussi être un critère de surcharge de travail (agnelage, foin…) ou en fonction du nombre de lots, de la dispersion des lots, du parcellaire… Le préfet coordonnateur valide souvent un cumul de critères. Ils sont libres. À vos organisations de travailler avec votre DDT et votre Chambre d'agriculture. Vous êtes maîtres à bord, la FNO vous accompagnera».*

Selon vous y a de plus en plus de meutes ? C'est grave et plus compliqué à gérer ?

C.F. : *«À chaque jour suffit sa peine. Dans le Clunisois, un seul loup a été identifié. Le premier travail est de convaincre les éleveurs de mettre les mesures de protection afin de demander les tirs de défense simples et renforcés pour arriver in fine au prélèvement du loup. Il ne faut pas laisser traîner un loup solitaire. Le préfet coordinateur peut prendre la décision d'un tir de prélèvement pour un loup atypique qui fait, sur un petit territoire, beaucoup de prédations. On parle de protection des troupeaux et l'objectif, c'est la baisse de prédation sur les troupeaux. Le tir de prélèvement n'est pas une fin en soi, le tir de défense renforcé est beaucoup plus efficace».*

CÉDRIC MICHELIN

Des combinaisons à observer

Trois idées reçues sur les plantes compagnes

Bien utilisées, les plantes compagnes sont porteuses de solutions culturales intéressantes. Terres Inovia revient ici sur certaines idées préconçues qui courent à leurs sujet.

Lors de nos différents rendez-vous terrain (Les Culturales 2021, visites de plateformes, tours de plaine), nous avons beaucoup échangé sur le colza robuste et l'utilisation des plantes compagnes. De nombreuses questions se posent quant à l'efficacité de ces techniques. Nous vous proposons de faire le point sur les idées reçues vis-à-vis de cette pratique pour l'utiliser à bon escient et éviter les déceptions.

1. En conditions sèches, les plantes compagnes pénalisent davantage les colzas.

L'intérêt d'associer le colza avec des légumineuses est d'utiliser des plantes qui auront une croissance active plus tardive que le colza. En effet, le colza débutera sa croissance active à partir de 400°C cumulés (base 0) depuis le semis (avant, il installe principalement son système racinaire) alors que les légumineuses (lentille, fénugrec, trèfle d'Alexandrie…) auront une phase de croissance active dès 500 à 700 °C cumulés. Le colza aura donc le temps de s'installer avant le développement des plantes compagnes, même en conditions sèches où le colza sera prioritaire sur la ressource en eau.

Les situations où les plantes compagnes peuvent avoir un effet négatif sur le colza sont les cas où :

-la densité de plantes compagnes serait trop importante (repousses de précédents légumineuses par exemple) ,

-le colza est associé avec des espèces non légumineuses (croissance active simultanée voire plus précoce que celle du colza, comme le sarrasin) ou à des pois protéagineux qui, en couvrant le sol durant l'hiver, peuvent pénaliser la reprise du colza en sortie hiver.

2. En l'absence de gel hivernal, les plantes compagnes peuvent être pénalisantes au printemps.

Certaines plantes compagnes, si elles ne gèlent pas durant l'hiver, peuvent occasionner une gêne au printemps, soit en montant le long du colza (cas de la vesce), soit en augmentant le taux d'impuretés dans la récolte (gousses ou tiges encore vertes dans le cas de la féverole). Pour éviter ces désagréments, il est recommandé de choisir des espèces de légumineuses très sensibles au gel comme le trèfle d'Alexandrie. Attention, prenez du trèfle d'Alexandrie monocoupe qui ne repartira pas après destruction par le gel, à la différence du trèfle d'Alexandrie multicoupe. D'autres espèces, même en l'absence de gel seront moins impactantes car ne monteront pas le long du colza comme la lentille ou le fenugrec. Pour augmenter la sensibilité au gel, il est conseillé de semer le colza et les plantes compagnes 10 jours plus tôt que la normale pour avoir des légumineuses plus développées durant l'hiver et donc plus sensibles au gel. A contrario, si vos plantes compagnes lèvent après le 1er septembre, il est recommandé de prévoir un herbicide pour sécuriser leur destruction (Ielo/Biwix/Mozzar/Callisto).

3. Les plantes compagnes n'ont pas d'effet sur la pression des ravageurs d'automne.

Les plantes compagnes ont surtout un effet sur les larves de grosses altises ou de charançon du bourgeon terminal. Les mécanismes sont encore peu identifiés (répulsion, barrière…) mais ils participent à diminuer la quantité de larves par plante. Attention, il s'agit malgré tout d'un levier à effet partiel qui doit obligatoirement être combiné à d'autres techniques pour améliorer l'efficacité (nutrition des plantes…) surtout dans les secteurs où la pression insectes est importante (plusieurs dizaines de larves par plante). Par ailleurs, pour être efficace, la biomasse produite par mètre carré doit atteindre au minimum 300 g voire 500 g début décembre ! Avec les deux précédents étés et des pluviométries faibles ou très hétérogènes, les biomasses obtenues étaient en dessous des objectifs.

MICHAEL GELOEN, TERRES INOVIA

Une plante à découvrir

Deux jours pour tout savoir sur la silphie

Fin août, un événement international est organisé dans les Vosges autour de la silphie, une plante aux atouts multiples à découvrir.

L'agriculture, souvent pointée du doigt pour son utilisation de pesticides ou sa consommation d'eau, explore de nouvelles cultures qui allient éco-responsabilité et rentabilité. C'est dans ce contexte que l'engouement pour la silphie trouve ses racines. Cette plante est très répandue aux Etats-Unis et au Canada. Pour la faire découvrir à un large public, Silphie France, fournisseur exclusif de la semence de silphie Abica Perfo, organise les silphie Days, les 27 et 28 août, dans les Vosges, dans le village de Damas-et-Bettegney, près d'Epinal. De nombreux exposants seront également présents pour apporter tous les outils nécessaires à la réussite de cette culture nouvelle et prometteuse. La silphie est une plante pérenne qui répond à de nombreuses problématiques actuelles. Résistante, avec un fleurissement de juin à septembre, elle offre aussi une garantie de rendement aux agriculteurs... sans nécessiter de travaux dans les champs ou d'utilisation de pesticides. Grâce à sa forte capacité mellifère, elle contribue à protéger les abeilles et tous les insectes pollinisateurs (bourdons, mouches syrphides, papillons, etc.). La silphie est un excellent co-substrat pour produire du méthane et du dioxyde de carbone. Pour l'élevage, elle peut être récoltée deux fois par an pour l'alimentation des bovins, ovins, porcins, caprins : première coupe début juin, deuxième coupe fin septembre. Entre les récoltes, une fertilisation est possible. Elle contient aussi plus de minéraux et oligo-éléments que le maïs, ce qui est important si la plante en coupe est utilisée comme fourrage. Durant les Silphie Days, chacun pourra découvrir la culture, mais aussi le cycle, les nombreux avantages et les particularités de cette plante hors-du-commun. Au programme : démonstration d'ensilage, pressage, fauche et enrubannage, visite de parcelles de différentes années, présentation du semis et du semoir, animations avec les exposants.

https://www.silphie-france.fr/silphie-days.html

Brèves

Méthanisation Des portes-ouvertes en septembre

La méthanisation agricole, ce sont des projets de territoire combinant traitement des déchets, boucle énergétique locale, création de valeur d'ajoutée et d'emplois. Mais elle fait aujourd'hui l'objet d'attaques régulières par des associations d'opposants ou des riverains hostiles à de nouvelles installations. Or, dans de nombreux cas, le grand public connaît peu ou mal les contributions économiques, énergétiques, sociétales et environnementales de la production de biogaz. L'Association des agriculteurs méthaniseurs de France représente, fédère et défend des hommes et femmes qui ont bâti un méthaniseur en lien avec leur métier d'agriculteur. Elle compte près de 400 adhérents qui s'engagent pour la transition énergétique et le développement d'une filière ambitieuse de production de biogaz. Ils organisent les 18 et 19 septembre, 30 portes-ouvertes partout en France, afin de faire découvrir leur travail. Vous pourrez notamment en découvrir en Côte-d'Or.

Protéines végétales Sofiprotéol et la BEI financent le transformateur belge Cosucra

Sofiprotéol, société de financement du groupe Avril, et la Banque européenne d'investissement (BEI), investissent conjointement 10 M€ dans l'entreprise belge Cosucra, en train de développer sa production de protéines de pois, ont indiqué les financeurs et l'entreprise wallonne le 9 juillet dans un communiqué. Entreprise familiale, implantée à Warcoing en Wallonie depuis 1852, Cosucra a abandonné les activités sucrières dans les années 2000 pour se concentrer sur l'extraction d'ingrédients issus de la chicorée, puis du pois. Ce nouvel investissement « *vient en réponse à une forte croissance du marché des ingrédients naturels. Il va permettre à Cosucra d'accroître la performance de son outil industriel et d'augmenter ses volumes de production, faisant de l'entreprise wallonne le principal producteur de protéines de pois en Europe* », précise le communiqué. Les matières premières agricoles seront produites « *dans un périmètre proche de ses implantations industrielles* ».

Phytos Lancement d'un suivi annuel de 75 produits dans l'air ambiant

Chlordécone, lindane, glyphosate... Après une campagne test en 2018, un suivi annuel de 75 pesticides dans l'air extérieur est désormais mis en place en métropole et en outre-mer, ont annoncé le 19 juillet les organismes responsables, espérant pouvoir le faire de façon pérenne. En juin 2018, l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris), Atmo France qui fédère les associations de surveillance de la qualité de l'air, et l'agence sanitaire Anses avaient lancé pour un an une première campagne nationale pour réaliser un état des lieux de l'exposition chronique de la population aux pesticides dans l'air. Le suivi lancé ce mardi, « à vocation pérenne » en fonction des financements futurs, concerne 75 substances, fongicides, herbicides et insecticides, considérés comme des « polluants d'intérêt national », ont annoncé l'Ineris et Atmo France dans un communiqué. Dans chaque région, un site proche d'un bassin de vie a été identifié pour réaliser les mesures, permettant au total de représenter l'ensemble des profils agricoles de métropole et d'outre-mer : grandes cultures, viticulture, arboriculture et maraîchage. « *Les premières données seront accessibles à l'été 2022* », a précisé le communiqué.

Environnement Effets positifs de la diversification culturale

Dans une synthèse de la revue Global change biology, des chercheurs du Cirad et d'Agroparistech indiquent que la diversification culturale, par l'agroforesterie, les couverts végétaux ou encore les cultures associées, améliorent significativement le contrôle des ravageurs (+63 %), la qualité de l'eau (+51 %), et plus largement la biodiversité (+24 %). Ces techniques montrent aussi des gains de production significatifs de l'ordre de 14 %, et une amélioration de la qualité des sols. « *Jusqu'ici, la plupart des études étaient dispersées. Avec ce travail, nous synthétisons les impacts quantifiés de plus de 5000 expérimentations de terrain, effectuées dans le monde entier, de 1936 à aujourd'hui* », détaille Damien Beillouin, chercheur au Cirad et premier auteur de la publication. L'étude souligne les atouts de l'agroforesterie qui présenterait à la fois les gains les plus importants en matière de biodiversité et de production par rapport aux autres techniques. La couverture des sols serait la technique la plus avantageuse d'après la littérature en matière de contrôle des ravageurs et des maladies. « *Il est important de souligner que les émissions de gaz à effet de serre sont les seules variables qui montrent une tendance négative* », alertent les auteurs, indiquant que les études manquent sur le sujet, tout comme sur les effets de la diversification sur les résultats économiques des exploitations.

Bovins

Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 20/07/2021

Effectif global: 474 - Taux de vente: 83%

Effectif total: 120 - Taux de vente: 55%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	U	350-400	2,54 €	2,62 €	2,58 €	-0,01
			400-450	2,57 €	2,57 €	2,57 €	=
	F	R	350-400	2,37 €	2,50 €	2,43 €	-0,11

94% de vendus. Faibles apports cette semaine, cela s'explique par une météo favorable pour les travaux de récolte des apporteurs. Néanmoins les acheteurs sont au rendez-vous. Dans les mâles, l'animation du marché est faible et les ventes sont lentes. Les lots de qualité et éligibles pour l'export (Italie ou Pays Tiers) se défendent plus facilement. Les cours sont reconduits dans les bons lots. Les médiocres et non vaccinés sont très difficile à commercialiser Dans les femelles, la demande n'est pas couverte, les transactions sont fluides et très rapide avec des cours très attractifs. Pour le gros maigre, la demande est forte. Les animaux sont bien préparés et la météo est favorable pour engraisser des animaux au pré. Tarifs reconduits voir haussiers.

ÂGE — **BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 171 Taux de vente: 85 %

M	U	350 - 400	2,47 €	2,47 €	2,47 €	-0,04
		400 - 450	2,52 €	2,52 €	2,52 €	+0,09
	R	350 - 400	2,44 €	2,46 €	2,45 €	+0,01
F		400 - 450	2,43 €	2,46 €	2,45 €	+0,08
	U	300 - 350	2,78 €	2,86 €	2,81 €	+0,04
		350 - 400	2,64 €	2,79 €	2,75 €	+0,09

ÂGE — **BOVINS MAIGRES +18 MOIS** - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

Effectif total: 183 - Taux de vente: 100%

M	E	- 5 ans	2,45 €	3,15 €	2,62 €	-
F	U	- 5 ans	2,06 €	2,48 €	2,24 €	+0,04
		5 à 10 ans	2,02 €	2,29 €	2,16 €	+0,01
		+ 10 ans	1,86 €	2,45 €	2,01 €	+0,08
	R	- 5 ans	1,97 €	2,09 €	2,06 €	+0,20
		5 à 10 ans	1,79 €	2,02 €	1,93 €	+0,04
		+ 10 ans	1,73 €	1,94 €	1,82€	+0,06
	E	24 à 36 mois	2,77 €	4,02 €	3,27 €	+0,19
	U	24 à 36 mois	2,05 €	2,43 €	2,24 €	-0,01
	R	24 à 36 mois	1,81 €	2,01 €	1,90 €	-

SYNTHÈSE Broutard(e)s : Le creux saisonnier se poursuit, les éleveurs étant pris par les travaux aux champs. Pour autant, l'ambiance reste lourde. La demande italienne est au plus bas. Les sujets de qualité supérieure et valablement vaccinés +60 jours trouvent preneur à l'export sur diverses destinations et maintiennent plus facilement leurs tarifs. La marchandise plus moyenne est davantage triée et plus difficile à placer. Les cours sont globalement revus à la baisse. En femelles, pas de changement : l'offre ne couvre pas une demande dynamique.
Gros bovins maigres : Les effectifs sont faibles face à des acheteurs mobilisés. La météo est favorable à l'engraissement. Les sujets bien démarrés sont recherchés et s'échangent à des tarifs fermes voire haussiers.
Boucherie : La présentation est stable tant en volumes qu'en qualité. Les achats sont réguliers mais sans emballement. Les volumes assez modestes suffisent à combler les besoins permettant ainsi de maintenir les cours. On note encore quelques plus-values en races laitières.
Veaux : Les tensions ressenties la semaine dernière en veaux de type laitier s'accentuent. Les achats à l'intégration sont plafonnés, les cours sont globalement revus à la baisse, ce qui devrait perdurer la semaine prochaine. En sujets allaitants, le commerce est plus stable à des tarifs reconduits. En veaux gras, les ventes sont difficiles notamment en mâles.
Ovins : En agneaux, le commerce retrouve son dynamisme après une semaine plus discutée. Les présentations sont globalement de qualité et s'échangent rapidement dans une bonne ambiance. Les tarifs sont revus stables à haussiers. En agnelets, les volumes restent très faibles. En brebis, les transactions restent fermes et rapides.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 05/07/2021

Bovins : 86

Taurillons d'herbe :	**(300 - 460 kg)**	**750 - 1140**	**2,30 - 2,49**
Génisses 18-24 mois :	**(375 – 490 kg)**	**960 - 1290**	**2,45 - 2,65**
Génisses 24-36 mois :	**(500 - 600 kg)**	**950 - 1280**	**2,10 - 2,20**
Taureaux :	**(860 - 1185 kg)**	**1750 - 2200**	**1,69 - 1,84**

Vaches légères : 650 - 1250
Vaches entre deux : 1280 - 1430
Vaches lourdes : 1440 - 1870
Peu d'apports en raison du 14 juillet.
Bovins gras : 15
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 19 juillet 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/07/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 106 - Taux de vente : 83% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Génisses	F	U	24 à 36 mois	2,21 €	2,63 €	2,38 €	+0,03
Vaches / Génisses : Marché conséquent cette semaine de part son volume, la qualité des animaux présentés est le point positif. Cours inchangés, vente rapide.	F	U	- 5 ans	2,10 €	2,39 €	2,23 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,96 €	2,24 €	2,13 €	=
			+10 ans	1,84 €	2,11 €	2,02 €	=

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 07/07/2021

Effectif global : 281 - Taux de vente : 84%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 175 - Taux de vente : 85% — COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)

RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : L'offre est en quantité limité mais le commerce reste toujours aussi frileux dans les mâles. Légère baisse a prendre en compte une nouvelles fois. Laitonnes : Ambiance contraire a celle des broutards et pourtant destiner au même pays , l'Italie. Vente rapide cours reconduits.Un lot de 54 broutards limousins - croisés limousins FCO +60J 4-8 carte jaune vendu à la vidéo sur une base de 455 kg payable pour u prix de 2.57Ð/kg poids vif.	M	U	300 - 350	2,46 €	2,63 €	2,51 €	-
			350 - 400	2,46 €	2,58 €	2,52 €	-0,09
	F	U	250 - 300	2,56 €	2,80 €	2,69 €	-0,01
		R	300 - 350	2,44 €	2,51 €	2,48€	-

19 JUILLET 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : très bonne demande en vaches laitières, sans rémunération. Marché stable en allaitants. Les JB sont recherchés, sans hausse des prix. Incompréhension totale!

Bovins maigres : alors que l'offre est restreinte à cette saison, des pressions à la baisse incompréhensibles compte-tenu de la dynamique de l'export !

POLITIQUES

La Section Veau de boucherie FNB a pris la décision d'alerter le Ministère, par courrier, des manquements et des défaillances terrains sur les avancées du contrat-type veau. Ce nouveau cadre de contrat, promulgué par arrêté au 13 novembre 2019 par les Pouvoir Publics, devait être déployé à 100% pour fin 2020. Ce délai passé de six mois aujourd'hui, fort est de contester, que certains intégrateurs n'ont toujours pas commencé à proposer ce contrat aux éleveurs, pourtant garant d'une meilleure sécurisation du revenu !

ENVIRONNEMENT

La Commission Européenne a présenté la semaine dernière son paquet législatif de 12 textes pour l''ajustement au nouvel objectif climatique de l'UE, à -55% d'émissions en 2030. Il prévoit, entre autre, de nouvelles exigences pour l'agriculture et une taxe carbone. L'agriculture fera toujours partie du règlement sur le partage de l'effort jusqu'en 2030, avec un objectif de réduction des émissions de 40% par rapport à 2005 (30% actuellement). A partir de 2030, les émissions hors CO2 de l'agriculture intègreront l'utilisation des sols et l'agroforesterie avec un objectif de neutralité climatique en 2035.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Face à des signaux de marché tous au vert en viande bovine sauf pour les éleveurs de bovin viande, et à l'absence d'un projet clair et concret donnant des perspectives et un devenir aux producteurs, la FNB ne participera plus aux travaux et réunions interprofessionnels. Il est urgent que les opérateurs de la filière réagissent, c'est l'avenir de l'ensemble de la filière viande bovine française qui en découle.

FOCUS

Lors d'un échange avec des députés européens, le secrétaire américain à l'Agriculture a indiqué que «si l'UE et les États-Unis souhaitent une relation commerciale plus constructive, il sera important de régler rapidement toutes les questions qui nous séparent notamment sur le bœuf aux hormones et les OGM». Il a ainsi indirectement remis en question le niveau élevé des normes sanitaires et phytosanitaires de l'UE. La reprise des négociations du TTIP sera donc à suivre de près...

EN REGION

Alors que l'export vif reste très dynamique, en particulier (mais pas seulement) vers l'Italie, avec 2 semaines d'exports importants, les rumeurs en ferme expliquent tout l'inverse. La brève de la FNB expose les chiffres réels !
En parallèle, inquiets de la situation, les éleveurs de Bourgogne ont rencontré un des opérateurs afin de discuter de la situation, et de favoriser la prise de conscience : les éleveurs ont besoin de signaux sur les prix, montrant la recherche de valeur par les opérateurs d'export !

FAIT DE LA SEMAINE

Dans le couplage bovin dès 2023 seront primées les UGB de +16 mois jusqu'à 40 sans limite de chargement, puis au-delà, uniquement pour les UGB 'allaitantes', dans la limite de 120 et de 1,4 UGB+16m par ha de SFP (avec transparence). En 2023, le montant unitaire sera de 104 € par UGB 'allaitante' et 57 € 'non allaitante'. Ce montant évoluera à la baisse avec la réduction de l'enveloppe sur la durée de la programmation. La baisse de couplage passera donc de 10 à 18% pour les éleveurs de bovin viande sur la période !

CHIFFRE DE LA SEMAINE

54 ou 76 € / ha

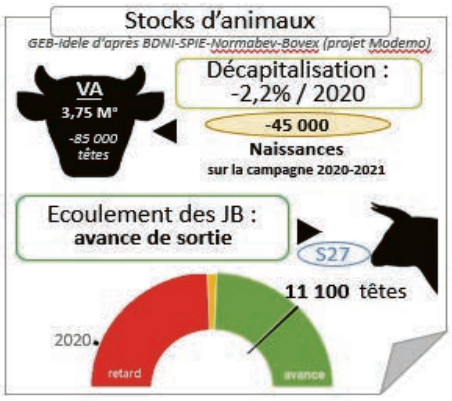
C'est le montant des niveaux 1 et 2 de l'éco-régime annoncés par le Ministre de l'Agriculture pour la PAC 2023. Ce dispositif sera accessible selon 3 voies d'accès : une réservée aux pratiques (sur prairies, terres arables ou cultures pérennes), une voie de certifications (bio, HVE, CE2+) et une voie infrastructure agroécologique. Par exemple : le niveau 2, pour les PP, représente un non labour de 90 % et 5 points de diversité sur les terres arables (détails des points attendu).

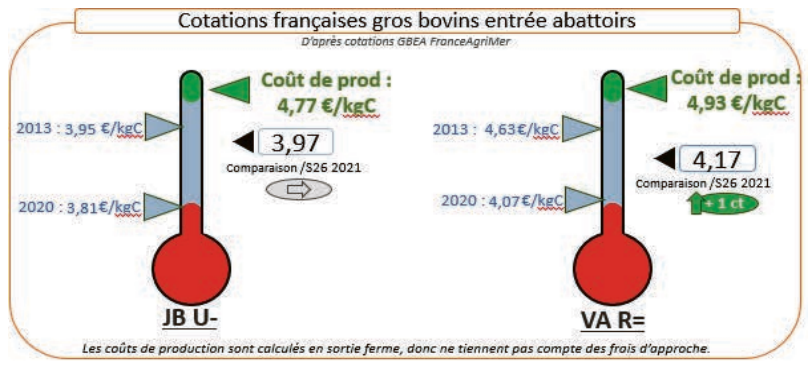
Bovins

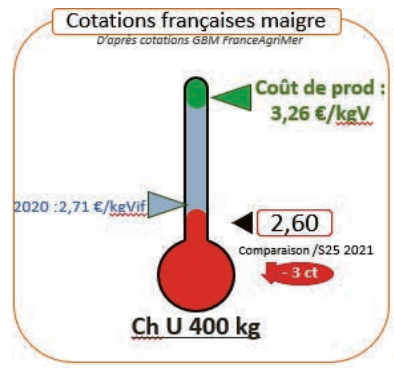
Indicateurs de marché viande bovine

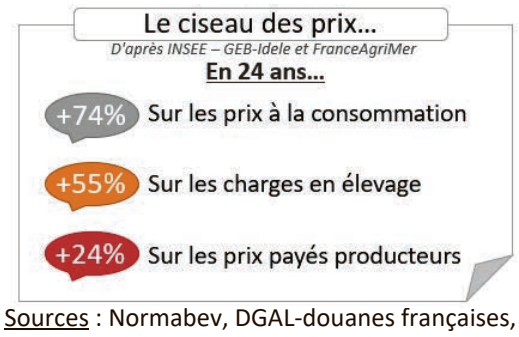
2021 - Semaine 27

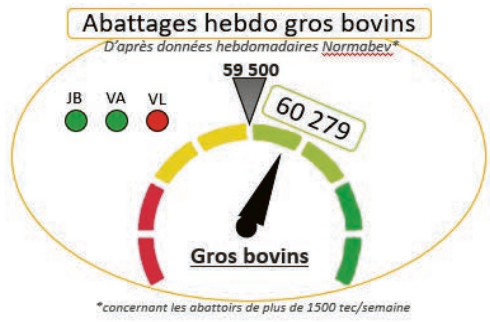
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Stocks en ferme		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Ecoulement JB viande : avance de sortie		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**59500 (53 500 si 4 jours)**	**18300 (% /sem.2020)**	**8900 (% /sem. 2020)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**4.93**	**4.77**	**3.26**	**Evol 2021/2020**	
S23	62 256	19 494 +14%	7 156 +14%	-7 300	0 sem.	4.16	3.96	2.63	4.39	+5%
S24	59 767	17 657 -13%	6 419 -28%	-9 300	0 sem.	4.17	3.96	2.65	4.42	+5%
S25	57 700	18 644 -9%	6 753 -20%	-10 300	0 sem.	4.15	3.96	2.65	4.42	+6%
S26	58 399	18 424 +7%	6 921 -21%	-10 500	0 sem.	4.16	3.97	2.63	4.42	+6%
S27	60 279	19 687 +24%	7 839 -4%	-11 100	0 sem.	4.17	3.97	2.60	4.42	+7%
Evolution cumul 2021/2020	*+3%*	*+6%*	*+6%*							

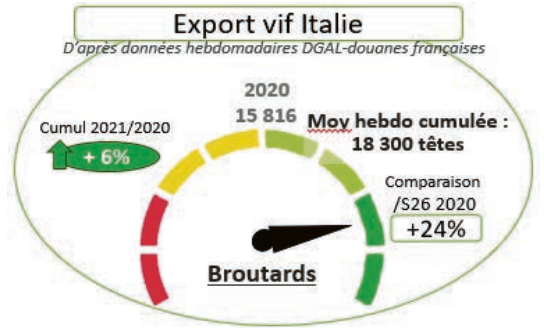












* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 12/07/2021 au 18/07/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	-	7,25 0,01	7,18 0,02	6,41 -0,02	-	-	-	-
	R Var.	6,79 -0,08	6,97 0,03	6,92 0,07	-	7,48 -0,03	7,38 0,05	7,30 0,19	-
	O Var.	-	-	-	-	6,93 0,03	-	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	7,20 -0,08	7,19 -0,08	6,15 -0,14	-	-	7,44 -0,02	6,73 0,10
	R Var.	6,98 -0,07	7,03 -0,07	6,99 -0,11	6,21 -0,19	7,50 -0,03	7,39 -0,03	7,07 -0,03	6,55 0,01
	O Var.	6,60 -0,15	6,50 -0,29	6,43 -0,44	-	7,15 -0,07	6,94 -0,05	6,74 -0,03	-
4 (couverts)	R Var.	-	-	-	-	-	6,81 -0,10	6,54 0,01	-
	O Var.						-	-	

Zone nord : Conditions climatiques défavorables au commerce d'agneaux. Offre toujours importante entraînant une nouvelle baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

Effectif global : 1929 - Taux de vente : 86%

AGNREAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF Effectif total : 1452 - Taux de vente : 83%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Observation : 97% de bovins vendus. Apports de saison et de qualité satisfaisante en agneaux comme en brebis. **AGNEAUX :** L'offre est constituée essentiellement d'agneaux mâles destinés à la fête de l'Aïd et qui se sont favorablement négociés surtout dans les lots extras. Par contre les transactions sont plus mitigées dans les femelles et dans les lots de qualité intermédiaire.		U	de 32 à 38 kg	3,18 €	3,62€	3,31 €	-0,17
			de 38 à 44 kg	3,19 €	3,56 €	3,28 €	-0,23
			> 44 kg	2,62 €	3,35 €	3,18 €	-0,14

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

CAPRINS Effectif total : 81 - Taux de vente : 100%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Caprins	F	Première qualité		1,00 €	1,31 €	1,18 €	-0,06

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 12/07/2021

Ovins : 150	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	122 - 182	(2,81 - 3,56)-
Brebis	80 - 115	(0,86 - 1,33)

Cours stables dans l'ensemble des catégories.
NB : Prochains marchés ovins le 19 juillet. Pensez à annoncer !!

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 12/07/2021

AGNEAUX MAIGRES Effectif total : 84 - Taux de vente : 98%				COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF)			
RACE		Conformation	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux maigres		U	25-35 kg	48 €	102 €	75€	-

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces tout marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

74 - Vends tracteur John Deere 5075E année 2019, 230h, relevage av chargeur.
✆ **06 18 59 36 72**

Travail du sol

38 - Vends cultivateur Sicam 13 dents GD dégagement planteuse pomme de terre super prefer av disque.
✆ **06 10 74 62 25**

57 - Vends charrue Overum Sweden, 4 socs, sécurité hydraulique + mécanique sur disques, état presque neuf, 2 900 euros.
✆ **06 04 02 37 56**

74 - Vends presse John Deere 332 avec groupeur de bottes. Très bon état.
✆ **06 41 77 95 13**

Récolte

19 - AV faneuse Pottinger 4 toupies hydro largeur de travail 5.40 BEG prix à débattre.
✆ **06 81 20 99 35**

21 - Vends presse Welger D4000, BE, bottes 80 x 70 HD, 12 000 euros (2905)
✆ **03 80 51 87 65 HR - 06 13 68 74 77**

42 - Vends monte foin engrangeur Bitter et Sohn - tbe - 270 euros.
✆ **06 83 59 19 37**

58 - Vends plateaux tournesol 3 - 6 m + coupe tournesol versé, TBE (2903).
✆ **03 86 26 24 55 HR**

71 - Vds cause retraite faneuse Stoll Z765 Pro, année 2012, 6 toupies.
✆ **06 82 43 38 47**

Manutention

21 - Cherche dents pour chargeur John Deere 245 ou godet à fumier complet (2904)
✆ **03 80 81 03 60**

Divers

01 - Vends hangar métallique à démonter 30mx11m prix à débattre 01340 Marsonnas.
✆ **04 74 51 14 81**

VENDS
-2 presses Sprinter Feraboli 165/35 liage ficelle-filet, révisées, TBE
-1 presse Sprinter Feraboli 180/35 liage ficelle-filet, révisée, TBE
-1 faneuse Krone KW 5,50m
-1 faneuse Deutz, révisée repliage hydraulique, révisée
-1 bac à eau 3000l galvanisé
-1 tonne à eau sur châssis 2000l
-1 bétaillère Mazeron 5,25m refaite
-1 bétaillère Vanto 4,75m, plancher refait neuf, tôle
-1 épandeur Sodimac Rafal 3300
-1 pailleuse Lucas Castor 30 +R, TB
-1 charrue 4 socs non-stop mécanique Kverneland, versoirs, coutres, contre-seps et socs neufs
-1 décompacteur 3m Heva Agridis, NSH, rouleau
-1 rouleau Heva Agridis cambridge ondulé 7,30m, lames de nivellement, paliers neufs (révisé), repliage hydraulique, TBE
-1 broyeur Bomford 3 rotors à lames, largeur 3m, TBE
-2 broyeurs à lames Gyrax 3300 HD, 3 rotors, 18 lames
LOCATION
-déchaumeurs à disques porté 3,50m et 4m semi-porté
-1 plateau 10m Gyrax, roues 445/45/19,5
-broyeur Gyrax 5,40m trainé, 6 roues
-Nouveau, broyeur horizontal 3,20m (couteaux Y)
-épandeurs Sodimac Rafal 3300 et 3400
POUR VOS PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE STABULATION LIBRE
Matériels d'élevage Jourdain, tubulaires, cornadis, râteliers, auges
STOCK DISPONIBLE ANCIEN TARIF
JOURDAIN
Ets LEVEQUE
21 Saffres - **03 80 49 63 86**

07 - Jantes renforcées + pneus pour Claas 540X65X24 usure 40% 480X65X24 usure 70% Titan sans TVA.
✆ **06 81 37 64 02**

CABI Group
FABRICATION FRANCAISE
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
www.cabi-group.fr
05 63 56 44 37


07 - Vds piquets de clôture fendus à la main : 1,80 m:1,80 euros ;1,60 m : 1,60 euros.
✆ **07 87 05 20 20**

21 - Vends ruches dadant comme neuves, 10 et 12 cadres (2701)
✆ **06 42 48 16 88 entre 18 h et 19 h**

21 - Recherche tracteurs, moissonneuses batteuses, presses, chariots élévateur, télescopiques, charrues, bennes, épandeurs et autres machines agricoles (2906).
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends pompe injection pour tracteur Deutz 5505 refaite à neuf facture + pièces Deutz.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vends 140 tuyaux alu D50 Perrot 6m 0,80 euros LM possibilité détail.
✆ **06 68 10 84 37**

42 - Vends divers matériels agricoles à voir lave batterie Cornadis ovins récolteuse Taarup 1.50 m tasse avant Vicon tank lait 2500L etc...
✆ **06 38 35 57 49**

58 - Vends déchaumeur Kverneland 18 dents, - 4 m. repliable hydraulique, 2 bennes monocoque Gresle 7.5 T, - Brabant Huard 4 socs , - dessileuse Kuhn Altor (2901)
✆ **03 86 58 35 52 HR**

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

71 - Vends 2 caméras tourelles, râtelier pivotant, barrière césarienne, auges 6 m, pompe prairie, vibro 3,5 m, double rouleaux.
✆ **07 77 04 41 53**

Elevage

42 - Vends salle de traite 10 postes TPA DECRO. auto bon état.
✆ **06 16 20 47 11**

42 - Vends tank à lait 6000 l - SIC - 2011 - 4 traites - 1 grp - jauge éléctrique - lavage auto. - moteur de lavage neuf.
✆ **06 83 22 30 06**

Véhicule

remorques Lambert
Votre partenaire transport

www.lambert-sa.com
Remorque Lambert
32 T PTC
Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Livrée
29 300 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31

Utilitaire

69 - Bétaillère master 125cv, caisse alu neuve, année 2015 et 103000 kms, Garage Julian
✆ **06 07 74 89 24**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin sur pied 2e coupe prairie p 10 ha.
✆ **04 74 55 13 83**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

39 - Vends paille et foin de qualité rendu franco.
✆ **06 73 92 81 55**

69 - Éleveur achète paille en andain ou botteler, 60 euros, départ 01 - 71, enlèvement rapide.
✆ **06 22 89 14 72**

69 - Vends foin 2021 régras balles rondes diam 135.
✆ **06 35 47 44 55**

Fourrage

71 - Vends foin enrubannage de ray-grass et méteil livré ou non secteur 71 L'Abergement-de-Cuisery
✆ **06 01 75 86 75**

Terrain

26 - Jeunes agriculteurs recherche terrain en région Drômoise pour culture / élevage
✆ **06 75 11 00 91**

54 - Forêt à vendre, 30 ha feuillus, Puxieux 54.
✆ **Contact 07 86 78 52 40**

Location

Immobilier

84 - Cherche terre à louer env.1 ha Carpentras et communes environs, pépinière vigne.
✆ **06 12 93 08 54**

Autres

07 - Sud Ardèche loue gîtes chez agriculteur 3 à 4 personnes libre la semaine 29 et à partir du 20/08/21. Téléphone aux heures des repas
✆ **04 75 39 69 82 ou 06 74 54 30 93**

07 - Huile d'olive avec certificat d'origine d'Espagne. Nous recherchons des distributeurs locaux. Envois palettisés (groupage ou camion complet), en vrac ou en bouteille. Excellente qualité, prix très compétitifs. Documentation technique valide (certificats de qualité). Directement du fabricant, livré à l'adresse indiquée. Echantillons d'essai. Contactez Mme Paloma Gomez, ingénieure agronome (parle français). Email : elazud11@gmail.com
✆ **+34 61 67 22 601 (de 15h à 18h)**

Terres de Bourgogne
Rejoignez nous sur facebook

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

07 - Huile d'olive avec certificat d'origine d'Espagne. Nous recherchons des distributeurs locaux. Envois palettisés (groupage ou camion complet), en vrac ou en bouteille. Excellente qualité, prix très compétitifs. Documentation technique valide (certificats de qualité). Directement du fabricant, livré à l'adresse indiquée. Echantillons d'essai. Contactez Mme Paloma Gomez, ingénieure agronome (parle français). Email : elazud11@gmail.com

✆ **+34 61 67 22 601 (de 15H à 18H)**

Divers

01 - Recherche cuisinière chauffage bois Deville ou Rosière buche 50 cm et Mobylette av 88 très bon état.

✆ **04 78 06 61 52**

Mariage

22 - Homme 55 ans las de la solitude aimerait partager loisirs, voir plus si affinités, apporte situation financière et tendresse, à bientôt si vous le voulez bien. Ecrire à Terres de Bourgogne - 1 rue des Coulots - CS 80075.

✆ **21110 Bretenière (2706)**

Animaux

Bovin

01 - Vends Blonde d'Aquitaine : mâles repro de 12 à 20 mois type mixte (1 avec gène sans corne). Elevage inscrit depuis 1982. Livraison possible.

✆ **06 77 19 11 44**

01 - Vends 3 génisses de 1 à 3 mois MO +3 MO pleines terme oct 21 cs surnombre bon origine.

✆ **06 10 79 14 12**

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay Vends reproducteurs Limousins 18 à 24 mois HBL, fils de Hondo (RRVS) et Magistral (RJ), - reproducteurs de l'année avec ou sans corne, - génisses pleines vêlage fin octobre, début novembre, - vaches pleines, vêlage septembre (2907)

✆ **06 28 02 04 05**

07 - Vends mâle repro limousin 10 a 24 mois dont 3 heterozygotes sans corne HBL toutes garanties sanitaires.

✆ **06 85 76 74 59**

42 - Vends vaches limousine fort potentiel génétique Croissance Docilité. Génisses et Laitonnes

✆ **04 77 62 21 08**

42 - Vends génisses Charolaises terme Aout + vaches pleines cse retraite

✆ **04 77 64 33 40**

43 - Vends taureau Salers élevage bio 4 ans origine Frullani.

✆ **06 80 88 38 30**

71 - Vends cse cess., 12 bonnes génisses charolaises, garanties pleines, terme 01/09, IBR A.

✆ **06 88 59 16 46**

89 - Vends 20 taureaux charolais 2 ans HBC, - 80 mâles reproducteurs 2020, - 1 taureau 30 mois, - vaches TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Pleine (2709)

✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71 - GAEC Cadoux**

Caprin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux 15 à 50 kg.

✆ **06 07 96 23 40**

Ovin

69 - Vends agnelles 2021 plus brebis pleines. Pour plus de renseignements appeler.

✆ **06 03 40 36 15**

71 - 59e Concours National du Mouton à Charolles jeudi 5et vendredi 6 août, le jeudi concours, vente aux enchères des agneaux de stations vendredi 7 août (ouverte en ligne), vente d'agnelles en lots. Organisé par l'OS Mouton Charollais, hall des expositions 71120 Charolles – mouton.charollais@orange.fr ou www.mouton-charollais.com

✆ **03 85 24 00 18**

Emploi

Offre

18 - Vous cherchez un métier stimulant et varié,de l'autonomie et lapossibilité d'être forcede proposition, le GE desMoulins (à l'est de Bourges) recherche un salarié agricole en élevage charolais et grandes cultures. Vous devrez savoir suivre des directives en autonomie, puis rendre compte régulièrement à vos employeurs. Compétences : méticulosité, rigueur, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage. Formation : expériences significatives ou Bac agricole minimum, BTS agricole de préférence, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. CDI, temps plein, après période d'essai. Permis B.Poste à pourvoir au 1er septembre 2021. Envoyez CVet lettre de motivation àgedesmoulins18@gmail.com

✆ **06 88 12 72 11**

21 - Recherche responsable d'exploitation Nord Côte d'Or, ferme céréalière isolée, 380 ha, pratique partielle d'agriculture de conservation (2902)

✆ **06 86 95 22 86**

38 - Exploitation Nord-Isère Lait/céréale recherche alternant BTA/BTS pour rentrée prochaine.

✆ **06 66 75 48 17**

38 - Recherche chauffeur mécanicien poids lourd pour dépannage

✆ **04 76 91 01 61**

38 - Recherche ouvrier agricole pour la récolte des noix - 25 septembre au 25 octobre. Conduite de machines, lavage et triage. Logement mis à disposition. 12 euros/h.

✆ **06 84 29 71 57**

58 - Ferme polyculture élevage Lormes - Cherche salarié tps plein ou autre - Toutes propo étudiées

✆ **06 87 31 57 31**

69 - Rech chauffeur de machine à vendanger pour septembre secteur beaujolais nourri logé.

✆ **06 72 33 83 14**

89 - Exploitation céréales cherche personne CDI pour entretien et conduite matériel pour août (2704)

✆ **06 62 87 66 65**

pa@terres-de-bourgogne.net

03 80 78 90 40

BOUCHARD PÈRE & FILS
FONDÉE EN 1731

VIGNERON TRACTORISTE (H/F)

Maison prestigieuse de Bourgogne, fondée en 1731, ayant un domaine de 130 Ha sur la côte de Beaune et la côte de Nuits, dont 12 Ha de Grands crus et 74 Ha de Premiers crus. Domaine certifié Haute Valeur Environnementale et en transition en lutte biologique, **recherche un vigneron tractoriste (H/F).**

DESCRIPTION DU POSTE

Nous recherchons un(e) Vigneron Tractoriste en CDI .
Vous serez rattaché au Chef de Culture, vous aurez en charge la réalisation de tous les travaux mécanisés (travaux du sol, rognage, traitements), vendanges, ainsi que les réglages et l'entretien courant de l'ensemble du matériel.
Vous serez également amené à participer à toutes les tâches manuelles d'entretien de la vigne.

PROFIL RECHERCHÉ

Idéalement de formation Bac pro, vous avez une expérience de 3 ans minimum acquise à une fonction similaire au sein d'un domaine viticole et de bonnes connaissances en mécanique.
Vous êtes autonome, dynamique, ordonné et rigoureux.
Vous êtes titulaire du permis B.
Certiphyto (serait un plus mais pas nécessaire)
Idéalement titulaire du CACES

Contact pour adresser votre candidature : sdelery@bouchard-pereetfils.com

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :

TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___

date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 juin 2017,

Monsieur Bernard Alexandre MOREL, en son vivant retraité, demeurant à GENLIS (21110) 7 Rue du Château.

Né à GENLIS (21110), le 6 novembre 1930.

Veuf de Madame Yvonne ROYER et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à DIJON (21000) (FRANCE), le 1er avril 2021.

A consenti un legs universel.

ce testament a fait l'objet d'un PV de dépôt et de description reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire à DIJON, le 11 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de

Maître Charles-Alban PRIEUR, notaire à DIJON (21000) 1 Place de l'Europe, référence

CRPCEN : 21012, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de

DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour Avis.

AL212931014

NOMINATION

CABINET FIDACT ARNAUD MASUE Droit des sociétés - Droit fiscal 6 rue de la Trémouille 71100 CHALON SUR SAONE

ETABLISSEMENTS CHRISTIAN BORDES

Société par actions simplifiée
Au capital de 7 622 euros
Siège social
6-8 avenue Roger Duchet
21200 BEAUNE
403 356 116 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération du 25 juin 2021, l'Assemblée Générale de la SAS ETABLISSEMENTS CHRISTIAN BORDES a nommé la société THIERRY BEAUVAIS AUDIT ET CONSEILS, domiciliée 5 rue Gabriel Lippmann - 71880 CHATENOY LE ROYAL, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de Monsieur Thiery BEAUVAIS, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

POUR AVIS. La Présidente

AL212930712

BOURGOGNE REPRO

SAS au capital de 500 000 euros
Siège social
11 B rue du Champ aux Prêtres
21850 ST APOLLINAIRE
326 313 343 RCS DIJON.

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/06/2021, il résulte que : la société JDD INVEST, SAS au capital de 270 000,00 euros, dont le siège social est 11 Bis rue du Champ aux Prêtres, 21850 SAINT-APOLLINAIRE, immatriculée sous le numéro 451 167 100 R.C.S. Dijon, représentée par M. Jean-Dominique DAMOND, Président, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. Jean-Dominique DAMOND, démissionnaire.

POUR AVIS. Le Président

AL212931007

TRANSFERT DE SIÈGE

PROPREA

Société par actions simplifiée
au capital de 5000 euros
Siège social :
49 rue Jean-Jacques ROUSSEAU
21000 DIJON
RCS DIJON 841 952 765

AVIS DE PUBLICITE
PERSONNE HABILITEE A ENGAGER LA SOCIETE :
Monsieur Julien ADAM, Président
Aux termes du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 03 mai 2021, il résulte que :

Le siège social a été transféré au 1 rue du Docteur Naudin – 71350 ST LOUP-GEANGES à compter du 03 mai 2021

L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

En conséquence, la société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 841 952 765 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE.

Pour avis

AL212930866

BARRET FLORENT MENUISERIE

SAS au capital de 3.000,00 euros
Siège social
17, Rue de l'Ozerain
21350 VILLY-EN-AUXOIS
RCS DIJON 822 086 294

Par décisions extraordinaires du 01/03/2021 l'associée unique a transféré le siège social au 31, Rue du Château, 21350 VILLY-EN-AUXOIS, à compter du même jour, et modifié l'art. 4 des statuts. Mention sera faite au RCS de DIJON.

AL212930955

ANTOINE MORETTI CARRELAGE

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 39 rue du Moulin 21910 SAULON LA CHAPELLE 827 561 218 RCS DIJON Le 1/07/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 39 rue du Moulin, 21910 SAULON LA CHAPELLE au 8 route des Quatre Vents 21910 BARGES à compter du 1/07/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL212930968

SOCNA

SARL au capital de 75 000 €
38 avenue de la République
21200 BEAUNE
811 553 411 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 24/06/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 38 avenue de la République 21200 BEAUNE au 21 rue Beaumarchais 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts.

AL212931008

MOLANCE

SASU au capital de 2000 €
Siège social
3 Bd Des Valeondons 21300 CHENOVE
825022171 RCS de DIJON

Le président en date du 08/07/2021, a décidé de transférer le siège social au 43 Rue P Serelle 93160 NOISY LE GD, à compter du 08/07/2021.

Mention au RCS de DIJON

AL212931029

DOMAINE AURELIE BERTHOD

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 50 000,00 euros
Siège social
6 rue de l'Eglise
21200 BLIGNY LES BEAUNE
829 792 928 RCS DIJON

L'Assemblée Générale du 8 juillet 2021 a décidé de transférer le siège social du 6 rue de l'Eglise - 21200 BLIGNY LES BEAUNE au 8 chemin des Vignes Blanches – 21420 PERNAND VERGELESSES, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis

AL212931018

SASU GMC 21

L'AGE de GMC 21, SASU à capital variable au capital de 1 000€, 2 rue de la perdrix, 21140 semur en auxois, 750 798 779 RCS Dijon a décidé, le 15/7/2021, de transférer le siège social de la société, le 1/8/2021, au 4 bis Place Aristide Briand, 21350, Vitteaux.

Mention au RCS de Dijon

AL212931038

LE CHARDON BLEU

SAS au capital de 10 000 euros
4 bis impasse Pierre Lanvin
21000 DIJON
832 835 961 RCS DIJON

Aux termes du PV d'AG du 15/07/2021, il a été décidé de transférer le siège social du 4 bis impasse Pierre Lanvin 21000 DIJON au 7 rue René Coty 21000 DIJON à compter de ce jour et de modifier l'article 4 des statuts.

AL212931051

DOMAINE DE L'ARLESIENNE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 1, rue des Serves
21190 CORCELLES-LES-ARTS
894 093 798 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2021 a décidé de transférer le siège social du 1, rue des Serves à CORCELLES-LES-ARTS (21190) à CHASSAGNE MONTRACHET (21190) – ZAC du Pré Fleury, 5 rue de l'aligoté à compter du 21 mai 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL212931054

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 19/07/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

VEILLY: Parcelle en nature de pré

Urbanisme : RNU

60 a 42 ca

- Ferme du mont: ZA-66[30]

ALOXE-CORTON: Parcelles de vigne en aire AOC Corton Grand Cru Rouge

Vente de la nue-propriété représentant 70 % de la pleine propriété

Objectif : Maintien du fermier en place

Urbanisme : RNU

98 a 15 ca

- Les chaumes et la voieross: A-135[87] - Les perrieres: B-14

EPOISSES: Parcelles en nature cadastrale de prés, terres, landes et bois taillis

Urbanisme : Zone A du PLU

1 ha 79 a 01 ca

- La broueille: AN-34 - Le corselien: AC-17(A)-17(B)-18-44-45-46-47-50 - Le grand ponteille: BC-6

EPOISSES: Parcelles en nature de terre

Urbanisme :

La parcelle ZH 49 est située en zone Np du PLU

La parcelle AT 41 est située en Zone A du PLU

Loué sur toute la surface

71 a 70 ca

- Les alleux: BH-49 - Les longues beaudot: AT-41

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 09/08/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212931052

MODIFICATION DE CAPITAL

AUGMENTATION DU CAPITAL

CM HOLDING
Société civile. Au capital de 1 500 euros
porté à 303 500 euros
Siège social : 4 B Rue du Docteur Maret
21000 DIJON
891 812 901 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 01/06/2021 que le capital social a été augmenté de 302 000,00 euros par voie d'apports en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1 500 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à trois cent trois mille cinq cents euros (303 500 euros).

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL212930867

BAUDEMENT

Société à responsabilité limitée au capital de 100 € porté à 398 900 € Siège social : 6, rue Chauchien, 21590 SANTENAY 892 171 281 RCS DIJON Aux termes de l'AGE en date du 11/06/2021, le capital social a été augmenté de 398 800 € pour être porté à 398 900 € par voie d'apport en nature. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence : ancienne mention : capital : 100 € ; nouvelle mention : capital : 398 900 € POUR AVIS La gérance

AL212930917

TAVIOT PASCAL

Société à responsabilité limitée au capital de 100 € porté à 87 100 € Siège social : Ferme du Chêne – Les Champs sur l'Orme 21121 DAIX 892 202 235 RCS DIJON Aux termes de l'AGE en date du 11/06/2021, le capital social a été augmenté de 87 000 € pour être porté à 87 100 € par voie d'apport en nature. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence : ancienne mention : capital : 100 € ; nouvelle mention : capital : 87 100 €. Pour avis La gérance

AL212930918

SAS BSA AND CO

CAPITAL SOCIAL
Aux termes des décisions du 9/07/21, l'associé unique de la SAS BSA AND CO, au capital de 1000€, ayant son siège social 23 rue Paul Langevin 21300 CHENOVE, immatriculée au RCS DIJON n°898 841 317, a décidé d'augmenter le capital social de 1 261 413€ par voie d'apport en nature.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention : Le capital est fixé à 1 000 €
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 1 262 413 €.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis. Le Président.

AL212931048

MODIFICATION DE STATUTS

AVIS

MAISON LOU DUMONT, SARL au capital de 285 000 euros, siège social : 32 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 21220 GEVREY CHAMBERTIN, 432 282 804 RCS DIJON, AGO du 30/06/2021 : renouvellement du mandat de CAC titulaire de la SA REVISION ET FINANCES - COGEFOR, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à l'AGOA qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026; il n'y a pas lieu de remplacer M. Laurent FOURNIER, CAC suppléant.
Pour avis

AL212930966

LEGASPHERE

AVOCATS Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle
Siège social : 2 bis rue du cap vert
21800 QUETIGNY SIRET : 84932270600011

Par décision du 02/07/2021, Maître Léa JACQUEMIN, avocat inscrit au barreau de DIJON, a adhéré et a été admis en qualité de nouvelle associée de la AARPI LEGASPHERE AVOCATS. Pour avis,

AL212931027

CREATIPLAN

EURL au capital de 3 000 euros
porté à 100 000,00 euros
Siège social
8 rue Jacques d'Albay
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
531 350 668 RCS DIJON.

Par décision du 29/06/2021, l'associé unique a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de maîtrise des coûts des projets de construction notamment l'assistance à la mise au point de projet de construction, la description technique des ouvrages, l'établissement et le contrôle des estimations prévisionnelles, l'analyse des offres des entreprises, le suivi administratif des marchés, l'arrêté de comptes de chantiers, à l'ordonnancement, planification et coordination des chantiers, à l'assistances à maîtrise d'ouvrage relative à des projets de construction, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts ; - de transférer le siège social du 8 rue Jacques d'Albay, 21121 HAUTEVILLE LES DIJON au 13 rue du Golf 21800 QUETIGNY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts ; - une augmentation du capital social de 97 000,00 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 3 000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 100 000,00 euros.
Pour avis. La Gérance

AL212931034

SCI IMMOVALLE

Par décision du 13/07/2021, les associés de la société IMMOVALLE, SCI au capital de 1 000 euros, RCS DIJON 834 410 607, Siège social : 1 avenue du Pavé 21540 SOMBERNON, statuant sous les conditions prévues à l'article L 227-3 du Code de commerce, ont décidé la transformation de la Société en Société par actions simplifiée unipersonnelle à compter de ce jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social a été augmenté de 129 000 euros pour être porté à 130 000 euros par voie d'apports en nature. L'objet social a été étendu aux activités d'acquisition, de propriété, d'administration, de gestion de participations et de droits sociaux, de réalisation de toutes prestations ou services administratifs au profit de sociétés filiales ou apparentées, de gestion de tous services communs à l'ensemble desdites sociétés filiales ou apparentées, de marchand de biens. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Madame Isabelle MUNOZ et Monsieur Luis MUNOZ, gérants ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par action simplifiée, le Président est Monsieur Luis MUNOZ demeurant 7 impasse de la Doue 21540 ECHANNAY et le Directeur général est Madame Isabelle MUNOZ demeurant 7 impasse de la Doue 21540 ECHANNAY.
Pour avis – Le Président

AL212931037

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

FIDAL

Société d'Avocats
3 & 5 rue Evariste Galois
63064 CLERMONT FERRAND CEDEX

DIEMAN

SAS au capital de 107.622,45 €
Siège social : 9 Grande Rue
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
418 763 645 RCS DIJON

L'associée unique a décidé, en date du 06 juillet 2021 :

- de nommer M. Philippe BOSCH, demeurant 90 Chemin des Frênes – 26730 EYMEUX en qualité de Présidente en remplacement de la Société ASTARIA

- de transférer le siège de la Société au 3/5/7 rue de la Coopérative à SAINT JULIEN LES VILLAS (10800)

à compter du même jour.

Comme conséquence de ce transfert la société sera inscrite au RCS de TROYES.

AL212931049

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

CHARPENTES ET TRADITIONS

SARL au capital de 9000€
Siège social
ZA des Chevrières 21120 Gemeaux
RCS DIJON 494 601 883 00023

Par décision de l'AGE du 10/02/2021, il a été décidé de nommer Mme KLEIN Lucie demeurant 1 rue Basse 21120 Spoy en qualité de gérant en remplacement de Mr KLEIN Sylvain à compter du 10/02/2021.

Modification au RCS de Dijon.

AL212931020

SCI DU CHATEAU DE VIANGES

SCI au capital de 1.524,49 euros
Siège social
Château de Viange 21430 VIANGES
410 415 152 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 juin 2021, M. Alessandro MOTTA demeurant 218 Ocean Drive 02-22 The Berth by The Cove SINGAPOUR 098621 a été nommé en qualité de cogérant, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

AL212931021

LES RESIDENCES DU CHATEAU

SARL au capital de 10.000 euros
Siège social
rue Chauvirey 21430 VIANGES
750 510 307 RCS DIJON

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25 juin 2021, M. Pietro MOTTA demeurant 218 Ocean Drive 02-22 The Berth by The Cove SINGAPOUR 098621 a été nommé en qualité de cogérant, à compter de ce jour et pour une durée illimitée.

AL212931023

SARL G.R. SERVICES

au capital de 10 000 €
Siège social
11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
834 388 225 RCS DIJON

L'AGM du 29/03/2021 a nommé en qualité de cogérants M. Jérôme CLOOTENS, demeurant 1 Rue l'Huillier - 52500 COUBLANC et M. Xavier VINSON, demeurant 50 Rue Pierre de Saint Jacob - 21000 DIJON, pour une durée indéterminée à compter du 29/03/2021.

Pour avis. La Gérance

AL212931024

SCI DE LA COMBE BELLE FILLE

SCI au capital de 2 134,29 €
Zone Artisanale
La Combe Belle Fille Extension
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
341 660 645 RCS DIJON

Aux termes du PV de l'AGO du 30/09/2020, il a été pris acte du décès du co-gérant Patrick Chateau le 16/06/2018 sans pourvoir à son remplacement. L'article 14 des statuts a été modifié.

RCS Dijon

AL212931025

SARL CARREAU

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social
Rue de la Croix Berthault
21530 ROUVRAY
389 757 105 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 3 Juin 2021, l'assemblée générale extraordinaire décide de la révocation de Monsieur Bruno MICHAULT, à effet du 30 Juin 2021 minuit, de ses fonctions de gérant. L'assemblée générale ordinaire en date du 1er Juillet 2021 décide de nommer en qualité de cogérants de la société : Monsieur Alain MASCLET, demeurant 7 Grande Rue - 21390 DOMPIERRE EN MORVAN, Madame Françoise MASCLET demeurant 7 Grande Rue - 21390 DOMPIERRE EN MORVAN et Monsieur Dominik KULISIC, demeurant 10 ruelle Flairon - 89420 SAINTE MAGNANCE, à compter du 1er Juillet 2021.

AL212931033

DOMAINE FOUGERAY DE BEAUCLAIR

Société à responsabilité limitée
au capital de 106 714,31 euros
Siège social : 44 Rue de Mazy
21160 MARSANNAY LA COTE
334 719 598 RCS DIJON

NOMINATION DE COGERANT
Aux termes d'une consultation écrite des associés établie par procès-verbal de la gérance du 18 juin 2021, M. Frédéric MAGNIEN, demeurant 21 avenue Recteur Bouchard – 21640 GILLY LES CITEAUX a été nommé en qualité de cogérant pour une durée illimitée.
Pour avis. La Gérance

AL212931040

G.F.A. HERITIERS MICHEL LAFARGE

Groupement Foncier Agricole
au capital de 1 560 010 euros
Siège social
15 Rue de la Combe – 21190 VOLNAY
821 816 675 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 3 juillet 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Michel LAFARGE, cogérant, survenu le 16 janvier 2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis. La Gérance.

AL212931045

NON DISSOLUTION

AVIS

JOABM, SARL au capital de 5 000euros, siège social : 9 Quai National, 21170 SAINT JEAN DE LOSNE, 848 798 369 RCS DIJON, AGM du 10/05/2021 : en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis

AL212930899

SARL PORTTON

SARL au capital de 1 000 €
siège social : 3 Rue de Boulmeau
21420 ALOXE CORTON
890 682 206 RCS DIJON

AGM du 30/06/2021 : en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

AL212930950

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI BECLA

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
CHEVIGNY ST SAUVEUR 21800
6, rue des Serruriers
Siège de liquidation
6, rue des Serruriers
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
482 822 384 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE
L'AGE du 29/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Mr Ismaël SERCAN, demeurant 5 rue du Bief 21110 Magny-Sur-Tille, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6, rue des Serruriers 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis Le Liquidateur.

AL212930952

SCI DE LA MAISON DE RETRAITE DE L'ETOILE

SCI en liquidation
au capital social de 3 048,98 Euros
Siège social
12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE
SIREN 351 362 363 R.C.S. DIJON

CLÔTURE DE LIQUIDATION
Le 31/12/2020, l'Assemblée Générale a

approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2020.

La société sera radiée au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL212930997

SCI LES DAMES

SCI en liquidation
au capital social de 32 014,29 Euros
Siège social
12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE
SIREN 424 576 197 R.C.S. DIJON

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Le 31/12/2020, l'Assemblée Générale a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2020. M Stéphane CAVAILLON-PINOD demeurant 130 rue des Gorges d'Enfer 69250 CURIS AU MONT D'OR, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 12 rue Gustave Eiffel 21200 BEAUNE.

Pour avis.

AL212930998

A.D.B.CREDITS

SARL en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social
24 rue du Faubourg Bretonnière
21200 BEAUNE
RCS Dijon 820 671 642

Par décision du 15 juin 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 juin 2021 et sa mise en liquidation amiable. Florine ANGUENOT DE BECKER, demeurant 6 route de Chagny, 71150 DEMIGNY, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation et de correspondance est fixé à l'adresse du siège social. Les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif lui ont été confiées

Mention sera faite au RCS de DIJON – pour avis et mention

AL212931011

SARL AU PAYS DE BRESSE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500.00 euros
Siège social
2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU
306 522 541 RCS Dijon

Avis de dissolution anticipée

Suivant déclaration en date du 4 juin 2021, la SA BERNARD LOISEAU a décidé de dissoudre la société en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et aux conditions fixées par ce texte.

Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la SARL AU PAYS DE BRESSE à la société SA BERNARD LOISEAU.

Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis.

La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers ainsi que la disparition de la personnalité morale et la radiation de la société au R.C.S de Dijon.

AL212931022

FINANCIA EXPERT

4 rue des Fromentaux
21121 AHUY

SCI LES TROIS F.L.

Dissolution anticipée

Dénomination : SCI LES TROIS F.L.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 48.936,13 €.

Siège social : 56 Faubourg St Nicolas, 21200 BEAUNE.

411 974 223 RCS de Dijon.

Aux termes de l'AGE en date du 11 mars 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société avec arrêt d'activité au 31 mars 2021.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. M.François LAGARDE, dmt 10 allée des Plantes - 21800 Chevigny St Sauveur a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Pour avis.

AL212931047

CUMA DE L'ESSORT

N° Agrément : 21-615
RCS Dijon : 393 668 983
Siège : Mairie, rue St Georges
21340 LA ROCHEPOT

AVIS DE LIQUIDATION
Aux termes de l'AG Ordinaire en date du 15 juin 2021, les associés, après avoir entendu la
lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, lui ont donné
quitus et l'ont déchargé de son mandat puis ont prononcé la clôture des opérations de
liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL212931055

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42

➜ AVIS DE CONSTITUTION

Kappa Consultants

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 01/07/2021, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :

SCI L'AGE D'OR ROUSSET

Objet social : l'acquisition d'un terrain et de lots de copropriété du bâtiment existant, administration et gestion par la location de tous immeubles et biens immobiliers.

Siège social : 20 rue Jacques de Molay 21200 BEAUNE

Capital : 2 000 euros

Gérance : M Philippe PECULIER demeurant Rue de Brully - GIGNY 21200 BEAUNE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL212930975

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 13/07/2021, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Nouvelle Chicane

Siège : 2 Rue Principale - 21140 SOUHEY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 10 000 euros

Objet : Import, achat, vente de tous véhicules neufs et d'occasion notamment hybrides ainsi que de pièces détachées et tout article en lien avec l'automobile ou l'automobiliste

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : la Société Brüllmann Holding France, SARLU au capital de 618 700 euros, dont le siège social est 4 Rue Turgot - 21000 DIJON, immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 827 977 323.

POUR AVIS

Le Président

AL212931030

LE CHAPITRE DES FRERES BOURGUIGNONS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSANGES (21200) du 8 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

Forme sociale : société civile immobilière.

Dénomination sociale : LE CHAPITRE DES FRERES BOURGUIGNONS.

Siège social : Chemin des Merisiers – Hameau de Bourguignon – 21200 MEURSANGES,

Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 2.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.

Gérance : M. Raphaël SECULA, demeurant Chemin des Merisiers – Hameau de Bourguignon – 21200 MEURSANGES et M. William BLOIS demeurant 11 Rue Pierre Guidot – 21200 BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL212931013

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON (21000) du 12 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : DCL CARS Siège social : 14 N Rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON Objet social : - l'achat et vente en gros ou en détail, le négoce de véhicules terrestres à moteur, neufs et d'occasion, de motocycles et de tous véhicules ou engins motorisés ; - l'achat et vente en gros ou en détail, le négoce de pièces détachées et d'accessoires se rattachant directement ou indirectement aux biens et opérations précités ; et généralement tout ce qui se rattache à l'industrie automobile ; - l'activité de mandataire automobile telle que définie par la réglementation européenne, ainsi que l'activité d'agent commercial et commissionnaire, en matière de négoce automobiles et tous véhicules à moteur ; - la location sans chauffeur de tous véhicules terrestres à moteur de moins de 3,5 tonnes, de tous engins de navigation et de tous motocycles. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 euros Gérance : M. David CHOPARD-LALLIER, demeurant 4 B rue d'Aval – 21110 FAUVERNEY Immatriculation de la Société au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis La Gérance

AL212931016

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 22 juin 2021 à SAVIGNY LES BEAUNE (21420), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile de portefeuille Dénomination sociale : HOLDING GIRARD VINCENT Siège social : 1 rue Imbault – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE Objet social : l'acquisition sous quelque forme que ce soit et la gestion de toutes valeurs mobilières ; la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, agricoles ou vitivinicoles, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, Capital social : 227 160 euros, constitué à concurrence de 227 157 euros au moyen d'apports en nature de parts sociales et à concurrence de 3 euros au moyen d'apport en numéraire, Gérance : M. Vincent GIRARD, demeurant 1 rue Imbault – 21420 SAVIGNY LES BEAUNE. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON La Gérance

AL212931017

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 13 juillet 2021 à CHAMBOLLE-MUSIGNY (21220), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole

Dénomination sociale : DOMAINE HUDELOT-NOELLAT

Siège social : 5 Ancienne Route Nationale 74 – 21220 CHAMBOLLE-MUSIGNY

Objet social : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités ; La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation ; Et plus spécialement la plantation et la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire,

Gérance : M. Alain HUDELOT, demeurant Le Village – 21220 CHAMBOLLE-MUSIGNY,

Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL212931028

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à MELOISEY du 13 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée Dénomination sociale : HAUTES-CÔTES Siège social : 3 Place de l'Eglise - 21190 MELOISEY Objet social : Organisation et/ou vente de voyages et séjours sur le thème de l'oenotourisme ; l'assistance, la logistique à l'élaboration de circuits de visites culturelles ; le développement de formations/cours nologiques et d'ateliers pratiques en lien avec l'oenotourisme à destination des particuliers et/ou des entreprises ; l'organisation d'événements culturels, prestations d'accompagnement sur place, hébergement de clientèle, l'organisation de séjour et le commissionnement sur des réservations d'hôtel ou de restaurant ; l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole et aux produits du terroir ; la distribution de matériel, équipements, contenus (livres etc) en lien avec le thème de l'oenotourisme ; toutes prestations de conseil en matière d'Art et d'investissement sur des uvres d'art.. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 euros Gérance : Monsieur Loïc LAMY et Madame Milena BERMAN, demeurant ensemble à MELOISEY (21190) 3 Place de l'Eglise. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

AL212931031

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOISSONS SUR NACEY du 5/07/21, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Dénomination : AGHOLD

Siège : 23 rue du Moulin – 21270 SOISSONS SUR NACEY

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 76.920,00 euros

Objet : La société a pour objet principal d'acquérir, de détenir, de gérer toutes participations dans des sociétés exerçant leur activité dans le secteur des travaux forestiers et sylvicoles, plantations, élagages, entretien, importation, négoce de plants, application de produits phytosanitaires en prestations de services, travaux complémentaires et connexes etc... Elle pourra également gérer, acheter, vendre tout portefeuille d'actions de parts, d'obligations, et de titres de toutes sortes,

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Tant que la société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Les cessions d'actions entre actionnaires ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.

Toutes les autres cessions ou transmissions, en tout ou en partie même en ce qui concerne les droits démembrés, sont soumises à l'agrément préalable exprès de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Président : Monsieur Aurélien GEAY, 23 Rue du Bourg – 21270 SOISSONS SUR NACEY

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

POUR AVIS

Le Président

AL212931035

ACTIGEST S.A.R.L

GVM LA ROCHOTTE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TIL CHATEL du 1/07/2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : GVM LA ROCHOTTE

Siège social : 47 route de Langres, 21120 TIL CHATEL

Objet social : l'acquisition des immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente , échange ou apport en société, et généralement toute opérations quelconque pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Maxime VAILLAUT, demeurant 15 rue de la Barrière 21120 Til Chatel;

Georgy André René VAILLAUT, demeurant 47 ROUTE DE LANGES 21120 TIL CHATEL.

Clauses relatives aux cessions de parts: dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément obtenu à l'unanimité des associés

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon

Pour avis. La Gérance

AL212931036

FP2G Promeris

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 9 juillet 2021, à BEIRE LE CHATEL. Dénomination : C.C. l'Atelier du Bois. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : 3A chemin du Bas des Combes, 21310 BEIRE LE CHATEL. Objet : Tous travaux de menuiserie bois, PVC, alu (fabrication et pose) et agencements intérieurs avec raccordement électrique et plomberie. Peinture intérieure. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Gérant : Monsieur Claude CALINON, demeurant 3A chemin du Bas des Combes, 21310 Beire le Chatel La société sera immatriculée au RCS DIJON.

Pour avis.

La gérance

AL212931041

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 01/07/2021 à CORGOLOIN, il a été constitué la société suivante : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : MCKL HABITAT. Siège : 53 B rue du Petit Paris, 21700 CORGOLOIN. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON. Capital : 2 000 euros. Objet : Toutes activités de marchand de biens, notamment l'achat et revente de tous biens immobiliers, de tous terrains à bâtir, de parts sociales de sociétés immobilières, de tous fonds de commerce, ainsi que toutes actions de promotion immobilière et toutes opérations de maitrise d'uvre et de construction-vente ; Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Michaël ROMBOLETTI, demeurant 53 B rue du Petit Paris, 21700 CORGOLOIN. Directeur général : Mme Cindy ROMBOLETTI, demeurant 53 B rue du Petit Paris 21700 CORGOLOIN.

POUR AVIS. Le Président

AL212931042

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à DIJON (21) du 16/07/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI STOLE

Siège : 147 Rue d'Auxonne - Le San Diego - 21000 DIJON

Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble

et exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI STOLE et cession à titre exceptionnel desdites participations

Durée : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON

Capital : 1 000 € (numéraire)

Gérance : Monsieur Gérald LONJARD, demeurant 147 Rue d'Auxonne - Le San Diego 21000 DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant au moins les 2/3 du capital pour les autres cessions.

Pour avis. La Gérance

AL212931043

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 16 juillet 2021 à MEURSAULT (21190), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:

DENOMINATION : DOMAINE PIERRE BOISSON

FORME : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : 1 Rue du Moulin Landin – 21190 MEURSAULT

OBJET : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 Code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire :

- les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ;

- les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 7 500 Euros constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire

GERANCE : M. Pierre BOISSON demeurant 1 Rue du Moulin Ladin – 21190 MEURSAULT pour une durée indéterminée

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. Le Gérant.

AL212931044

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CHOREY-LES-BEAUNE (21200) du 16 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : THOMAS TROUSSARD. Siège : 2 Rue des Brenots – 21200 CHOREY-LES-BEAUNE. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 5 000 euros constitué uniquement d'apport en numéraire. Objet : en France et à l'étranger : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole, toutes opérations de négociation, de commission et de courtage, la réalisation de prestations de tous travaux et prestations en relation avec la vigne, prestations de consulting en matière vini/viticole et agricole, l'organisation de dégustation de vins et alcools, l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Thomas TROUSSARD, demeurant 4 rue François Mortureux à BEAUNE(21200) La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis

AL212931046

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une EURL, suite à la signature des Statuts SSP en date du 1/7/2021

DENOMINATION : LA FABRIQUE

SIEGE SOCIAL: 82C Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON

OBJET :

La réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau, pour les portes, murs, plafonds, cloisons, planchers, parquets y compris surélevés hors sols sportifs, revêtement, escaliers et garde-corps, stands, expositions, fêtes, agencement et mobiliers,

- la réalisation de plâtrerie en intérieur ; cloisonnement, faux plafonds à base de plâtre et plafonds suspendus,

- La réalisation de parquet collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tout matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires hors revêtements à base de résines, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaquées minces collés) ou tout autres relevant des mêmes techniques de mise en uvre, hors sols sportifs.

- La réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels, hors système agrafés et attachés, hors revêtement à base de résines,

- l'isolation thermique et acoustique par l'intérieur y compris par soufflage hors isolation frigorifique et de locaux agroalimentaires,

- l'installation de cuisines et de salles de bains, y compris les lots techniques (électricité, ventilation, plomberie, faïence, carrelage et peinture).

- La réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique y compris par le sol, téléphone, domotique ainsi que le raccord de l'installation d'appareils électriques, alarmes vol et incendie à usage domestique. Pose d'enseignes, d'antennes de télévision, de paraboles, de paratonnerres,

CAPITAL: 5 000 euros

GERANCE: M Christophe CHEVANCE 82C Rue du Faubourg Raines 21000 DIJON

Durée: 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DE DIJON.

Pour avis,

AL212931053

NIÈVRE

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

POTERIE NORMAND SN

SAS au capital de 237 010 €
Siège social : 67, Route de Cosne
58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
830 796 827 RCS NEVERS

Le 01/04/2021, Conformément à l'article 4 des statuts, la Présidente a décidé de transférer le siège social de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (58310), 67 Route de Cosne, à CHAMPIGNELLES (89350), 10B avenue de la Grosse Pierre, à compter de ce jour. En conséquence, elle sera immatriculée au RCS de d'Auxerre.

AL582930672

B.L.D

Société Civile au capital de 600 €
Ancien siège social
128, Avenue du 8 Mai 1945
58660 COULANGES LES NEVERS
Nouveau Siège social
13, Boulevard Camille Dagonneau
58640 VARENNES VAUZELLES
811 084 235 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 21/06/2021, le Gérant a décidé de transférer à compter du 01/07/2021 le siège social de COULANGES LES NEVERS (58) – 128, Avenue du 8 Mai 1945 à VARENNES VAUZELLES (58) – 13, Boulevard Camille Dagonneau et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL582930985

TAXI ACCESS SUET

SAS au capital de 10000 €
Siège social
47 bis rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS
823 962 063 RCS NEVERS

Aux termes des décisions du Président en date du 17/06/2021, il a été décidé de

transférer le siège social du 47 bis rue Henri Bouquillard 58000 NEVERS au 28 Chez les Planches 63920 PESCHADOIRES, à compter du 17/06/2021. L'article 4 des statuts a été modifié. Radiation au RCS de NEVERS et immatriculation au RCS de CLERMONT-FERRAND.

AL582930986

Maître Christine Prince
Notaire à Chagny (71150)
14 bis rue de la Républiqe

SCI CAJU

Dénomination : SCI CAJU

Forme juridique : Société Civile

Capital : 2 000 €

Siège social : Château Chinon Ville (58120) La Chapelle du Chêne

Siren : 479565855 RCS Nevers

Par décision du 19 février 2021, le siège social est transféré de Château Chinon Ville (58120) La Chapelle du Chêne à Roussillon en Morvan (71550) 7 route des Barbeaux - Les Barbeaux à compter rétroactivement du 1er janvier 2021.

La société sera immatriculée au RCS de Chalon sur Saône.

Pour avis

Le notaire

AL582931038

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

LOOK CYCLE HOLDING

SAS au capital de 16.196.530 euros
Siège social
27 rue du Docteur Leveille 58000 NEVERS
820 040 285 RCS NEVERS

Aux termes des décisions des associés du 14 juin 2021 et de la décision du Président en date du 14 juin 2021 le capital a été augmenté d'un montant de 24.500 euros par émission de 24.500 actions R2 d'une valeur nominale de 1 euro. Le capital social est désormais fixé à la somme de 16.196.530 euros divisé en 16.196.530 actions. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL582930993

➜ MODIFICATION DE STATUTS

TC MANUTENTION

Société par actions simplifiée
au capital de 206 500 Euros
Siège social
Rue de la Barbouillère – Z.I de Saint-Eloi
58000 NEVERS
752 881 839 RCS NEVERS

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 11 juin 2021, les associés ont constaté la fin des mandats, à compter du même jour, de la SARL ETC AUDIT et de la SA EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant de la société, et n'ont procéder ni à leur renouvellement, ni à la nomination de nouveaux Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L 227-9-1, D 221-5 et D 227-1 du Code de Commerce.

Pour avis

AL582930989

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

SARL PRIEUR

SARL au capital de 60 000 €
Siège social
76 bis route de Nevers, 58180 Marzy
419 985 098 RCS de Nevers

L'AGE du 28/06/2021 a décidé, à compter du même jour, de : - diminuer le capital social pour le passer de 60 000 € à 30 000 €, - transférer le siège social de la société 13 A rue de la Chaume des Drus, 58180 Marzy, - modifier l'objet social de la société qui devient : Location de locaux commerciaux et locaux nus, acquisition, administration, de tous immeubles et biens immobiliers. Mention au RCS de Nevers.

AL582931044

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

NEW PROVIDENCE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000 €
Siège
93 Route du Haut Morvan 58430 ARLEUF
878179878 RCS de NEVERS

Par décision de l'AGE du 01/07/2021, il a été décidé de:

- nommer Gérant M. PETIOT Nicolas 7 rue jean moulin 58160 IMPHY.- nommer Gérant M. VEREYCKEN—LAZOU Sylvain 6 rue saint antoine 71400 AUTUN.Mention au RCS de NEVERS

AL582930984

A.R.A. COIFFURE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 9 146,94 €
Siège social
Centre Commercial Intermarché
58640 VARENNES-VAUZELLES
431 534 296 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'Associée Unique du 06/07/2021, il résulte la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :

* Gérante :

- ancienne mention : Mme Annick RIGONNET

- nouvelle mention : Mme Nathalie FAUSEL dt à LA GUERCHE SUR L'AUBOIS (18) – 11, rue de Robinson

AL582930990

CENTRE PARACHUTISME PARIS NEVERS

SARL au capital de 7200 €
Siège social
DOMAINE DE LA GRACE
58470 GIMOUILLE
RCS NEVERS 799467550

Par décision de la gérance du 20/06/2021, il a été pris acte de la démission du Gérant M PICARD FABIEN à compter du 20/06/2021 . Modification au RCS de NEVERS.

AL582931028

SOCIETE D'AVOCAT
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SCM DE LA RUE DE LOURDES

Société Civile de Moyens
au capital de 3.811,23 €
Siège social
37, boulevard Victor Hugo
58000 NEVERS
315 669 366 RCS NEVERS

L'Assemblée générale du 17 juin 2021 a pris acte de la démission de Mme Marie-Christine MAILHABIAU de ses fonctions de cogérante au 30 juin 2021 et désigné à compter du 1er juillet 2021 Mme Stéphanie COLAS, dt 5 impasse des Perdrix – 58180 MARZY, en qualité de nouvelle cogérante avec Mmes CATIER, CORDA, DE SOUZA, FENAYON et MARTIN-HUSSON déjà en exercice.

Pour avis, la gérance,

AL582931036

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

ASSOCIATION DES MASSEURS – KINESITHERAPEUTES DU VAL DE LOIRE PAR ABRÉVIATION AMKVL

Société Civile de Moyens
au capital de 4.000 euros
Siège social
5 rue du Commandant Barat
58000 NEVERS
493 313 977 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte sous seing privé du 16 juin 2021 que Monsieur Maxime CHARETIER demeurant 49 côte de la Saulaie et des Avots – 58320 GERMIGNY SUR LOIRE, a été désigné cogérant de la société à compter du 1er juillet 2021.

Pour avis, la gérance

AL582931037

➜ POURSUITE D'ACTIVITÉ

LIGIER AUTOMOTIVE

SAS au capital de 8.137.000 €
Siège social : Technopole
58470 MAGNY-COURS
483 276 820 R.C.S. Nevers

Suivant décisions du 30/06/2021, l'associé unique a décidé de poursuivre l'activité sociale bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

AL582930995

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCM KINE IMPHY

Société Civile de Moyens
en liquidation au capital de 34 000 €
Siège social
3, rue de l'Usine – 58160 IMPHY
809 407 083 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 01/04/2021 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2021 et sa mise en liquidation amiable.

Mme Bérangère BRUET dt à NEVERS (58) – 21, rue Instituteur Pittié et M. Eric EYMERY dt à SAUVIGNY LES BOIS (58) – 7, rue Pierre Chevenard ont été nommés comme liquidateurs pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

Pour avis

Les Liquidateurs

AL582931032

SCM KINE IMPHY

Société Civile de Moyens
en liquidation au capital de 34 000 €
Siège social
3, rue de l'Usine – 58160 IMPHY
809 407 083 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 13/07/2021 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Bérangère BRUET dt à NEVERS (58) – 21, rue Instituteur Pittié et M. Eric EYMERY dt à SAUVIGNY LES BOIS (58) – 7, rue Pierre Chevenard de leur mandat de liquidateur, donné à ces derniers quitus de leur gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/04/2021. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL582931033

ST SEBASTIEN

SCI en liquidation
au capital de 1 000.00 Euros
Siège social
Charry 58330 Bona
331 706 143 RCS Nevers

L'AGE du 30 juin 2020 a prononcé la clôture définitive de la liquidation au 31 décembre 2019 et donné quitus à la liquidatrice de sa gestion et décharge de son mandat.

RCS Nevers

AL582931045

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/06/2021, il a été constitué une SASU dénommée : S.A.S RENAUDIN Siège social : lieu dit 7 Voies 58270 Saint Firmin Capital : 1 € Objet social : Location de bien immobilier aux particuliers et professionnels .Achat - Revente de bien immobilier Président : M Esteban Renaudin demeurant lieu dit 7 Voies 58270 Saint Firmin élu pour une durée illimitée. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. Clauses d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles. Durée : 99 ans Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582930864

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er juillet 2021, il a été procédé à la création de la société EARL DU CACHE PERDRIX prenant effet au 1er juillet 2021 et disposant des caractéristiques suivantes :

FORME : SOCIETE CIVILE à RESPONSABILITE LIMITEE

OBJET : activités réputées agricoles

DENOMINATION SOCIALE : EARL DU CACHE PERDRIX

SIEGE SOCIAL : 2 rue du Puits – La Petite Brosse – 58220 DONZY

GERANT : M. Cyril CHERREAU, demeurant 2 rue du Puits – La Petite Brosse – 58220 DONZY

CAPITAL SOCIAL : 297 100 € divisé en 2 971 parts de 100 € représentant de biens mobiliers

DUREE : 99 ans

IMMATRICULATION : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le fondateur

AL582930952

FIDUCIAL SOFIRAL
12 RUE LAMARTINE
BP 10077
NEVERS CEDEX 58028

MAISON ROLLON

Acte sous seing privé en date à NEVERS du 12/07/2021, constitution d'une SARL à associé unique présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAISON ROLLON

Siège social : 7 Rue Anatole France 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Objet social :Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, confiserie, chocolaterie, glaces, snacking, sandwicherie, saladerie, traiteur à consommer sur place ou à emporter, dépôt de pains en sédentaire, en tournées et par e-commerce; Achat, vente de produits artisanaux, régionaux et plus généralement toutes activités et prestations de service se rapportant directement ou indirectement à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social: 3 000 €

Gérance : M. Thomas ROLLON dt 30 Rue de Choisy 94290 VILLENEUVE LE ROI

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS

Pour avis

La Gérance

AL582930992

CUMA DES COMMUNES

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 29 Juin 2021, il a été constitué la société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable dénommée « CUMA DES COMMUNES » dont le siège social est sis Le Marais – 58470 GIMOUILLE.

La société sera immatriculée au RCS tenu auprès du greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Le Président

AL582930994

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte du 26/06/2021 il est constitué une société à responsabilité limitée à associé unique dénommée LE CHAI au capital de 1500 € ayant son siège situé Parking de la Poste, 58150 POUILLY SUR LOIRE pour une durée de 99 ans. Son objet est restauration, brasserie, cafés, débit de boissons. Le mandat de gérant est confié à Mme Agnès GUILLOUET. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS. Pour avis : Mme Agnès GUILLOUET

AL582931029

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée OYONNAXBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL582931030

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée VINEUILBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL582931031

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée CHALEZEULEBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL582931035

SASU LE BEGUIN

Suivant acte SSP en date du 13/04/21, il a été constitué la SASU suivante :

Dénomination : LE BEGUIN

Siège social : 42 bis rue du Commerce, 58200 Cosne Cours sur Loire

Objet : En France et à l'étranger, la restauration sur place et la vente à emporter, bar, traiteur plus (licence IV).

Toute opération industrielle, commerciale et financière, mobilière et immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Cession des actions : Toute cession est soumise à l'agrément des associés.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix.

Président : M. CREPS Michel demeurant 42 bis rue du Commerce 58200 Cosne Cours sur Loire.

Immatriculation au RCS de NEVERS

AL582931039

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée MARSANNAYBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL582931040

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée LACIOTATBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 20 La Drouillère - 35760 SAINT GREGOIRE.

AL582931041

Notaire
Maître Laure PAILLARD
Notaire à POUILLY SUR LOIRE
(Nièvre)
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 28 juin 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI DU BOUT DU MONDE

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : TRENTE-TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (33 700,00 €).

Siège : SAINTE COLOMBE DES BOIS (58220), 2 Couthion.

Objet :

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers et notamment

- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;

- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;

- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : Madame Caroline HIMPE réalise un apport en numéraire, pour un montant de TRENTE-TROIS MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (33 696,00 €),

Monsieur Arnaud BONGRAND réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €). Monsieur Pol BONGRAND réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €). Monsieur Maxime BONGRAND réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €). Monsieur Jules BONGRAND réalise un apport en numéraire, pour un montant de UN EURO (1,00 €), le tout entièrement libéré

Gérance : Madame Caroline Frida Isabelle HIMPE, demeurant à SAINTE-COLOMBE-DES-BOIS (58220), 2 «Couthion», née à MAUBEUGE (59600), le 17 octobre 1979, est désignée gérante pour une durée illimitée.

Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Me PAILLARD, notaire.

AL582931042

Notaire
Maître Laure PAILLARD
Notaire à POUILLY SUR LOIRE
(Nièvre)
7 Place des Frères Mollet

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laure PAILLARD, Notaire à POUILLY SUR LOIRE, le 10 juillet 2021, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : SCI DES PETITS SABLONS

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : MILLE EUROS (1 000,00 €).

Siège : NEVERS (58000), 3 Petite rue des Sablons

Objet :

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous biens et droits immobiliers et notamment

- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à cet objet et la mise en place de toutes sûretés réelles ou autres garanties nécessaires ;

- exceptionnellement l'aliénation des immeubles, notamment au moyen de vente, échange ou apport en société ;

- et plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter la réalisation, à condition toutefois, d'en respecter le caractère civil.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Apports : Monsieur Romain DERCOURT réalise un apport en numéraire, pour un montant de CINQ CENTS EUROS (500,00 €),

Madame Léa RAMEAU réalise un apport en numéraire, pour un montant de CINQ CENTS EUROS (500,00 €), le tout entièrement libéré

Gérance : Monsieur Romain Mathieu DERCOURT, demeurant à NEVERS (58000), 3 petite rue des Sablons, né à AUXERRE (89000), le 6 décembre 1987, est désigné gérant pour une durée illimitée.

Parts sociales – clause d'agrément : les parts sont librement cessibles entre associés. Toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément de tous les associés.

Immatriculation au registre de commerce et des sociétés : la société sera immatriculée au registre de commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

Me PAILLARD, notaire.

AL582931043

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI CŒUR DE NIEVRE IMMOBILIER au capital de 1.600 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet la propriété et la gestion de tous biens et droits immobiliers. Son siège est situé 2, rue de la Resse – 58330 SAINT-SAULGE. Les gérants sont Monsieur Sébastien DELAHAIE et Madame Sylviane DELAHAIE demeurant 2, rue de la Resse – 58330 SAINT-SAULGE. Les transmissions, à quelque titre que ce soit, de parts à des personnes non associées sont soumises à l'agrément des associés.

Pour avis, S. DELAHAIE

AL582931046

ALPHA EXPERTS
NEVERS - BOURGES

I3M 27

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à VARENNES-VAUZELLES en date du 01/07/2021, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : DENOMINATION : I3M 27. SIEGE SOCIAL : 32 Rue Louise Michel – 58640 VARENNES-VAUZELLES. OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. CAPITAL : 1 000 euros. GERANCE : Monsieur Ihsan AYIK, demeurant 32 Rue Louise Michel – 58640 VARENNES-VAUZELLES. AGREMENT DES CESSIONS : librement cessibles entre associés, agrément dans les autres cas. IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL582931047

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15/07/21 à BAZOLLES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Entreprise à Responsabilité Limitée (EURL).

DENOMINATION : PREST'AGRI.

SIEGE SOCIAL : 5 Hameau La Grossas 58110 BAZOLLES.

OBJET : Toutes prestations de travaux agricoles.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 500 euros.

GERANCE : Monsieur Cédric TORCOL demeurant à 5 Hameau La Grossas 58110 BAZOLLES.

Pour avis et mention

La Gérance

AL582931048

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25/11/1996, Mme Micheline Mathilde Irma DUFOSSE vve de M. Georges Henri Louis CARRE, dt à SAINPUITS (89520) 12 Les Bordes, née à SAINTE-EUSOYE (60480), le 15/02/1924, décédée à SAINPUITS (89520), le 02/02/2021.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description du testament reçu par Me Sébastien FOSSOYEUX, Notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (Yonne), 17 rue Saint Claude, le 23/06/2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire susnommé, référence CRPCEN : 89018, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament, lequel a été reçu par le tribunal judiciaire d'AUXERRE le 01/07/2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis,

Le notaire

AL892931042

Benoît LAVOILLOTTE
3 Grande Rue
89160 ANCY LE FRANC

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

ENVOI EN POSSESSION
en l'absence d'héritiers réservataires
Article 1378-1 du Code de procédure civile

Par testament olographe, en date à ANCY LE FRANC (Yonne) du 24 septembre 2007

Madame Odette VIREY, célibataire, en son vivant demeurant à LAIGNES (Côte d'Or) 3 rue de la Roche, né(e) le 29 mars 1925 à LAIGNES (Côte d'Or) décédé(e) à CHATILLON SUR SEINE (Côte d'Or), le 22/052021

A institué un légataire universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt descriptif reçu par Maître Benoît LAVOILLOTTE, Notaire à ANCY LE FRANC (89160) le 12 juillet 2021, référence CRPCEN 089087

Les oppositions pourront être formées auprès du Notaire chargé du règlement de la succession : Maitre Benoit LAVOILLOTTE 3 Grande Rue 89160 ANCY LE FRANC (Yonne), dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal de Grande Instance de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

Pour avis.

AL892931048

Notaires

**SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
Notaires à Saint-Florentin
(Yonne)
et à Auxerre (Yonne)
26, rue Dilo
et 22, rue du Puits des Dames**

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 25 mai 2017,

Madame Arlette Désirée BUCHILLOT, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-FLORENTIN (89600) 10 rue de la Halle. Née à MUSIGNY (21230), le 13 octobre 1929, veuve de Monsieur Gustave Max BOCQUEZ et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité, de nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à SAINT-FLORENTIN (89600), le 7 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître Manon GOUX, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « Julien MILLARD

- Laure BERTHELIN Notaires & Conseils » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 27 janvier 2021 et le 12 juillet 2021 suivant acte reçu par Maître Julien MILLARD notaire à SAINT-FLORENTIN (89600), duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Julien MILLARD, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis. Le notaire

AL892931050

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

**Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016**

Suivant testament olographe en date du 17 février 2012,

Madame Claudine Claire AUBERGER, en son vivant veuve de Monsieur Paul Arthur CADOU, demeurant à JOIGNY (89300), 5 rue de la Tour Carrée.

Née à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190), le 14 février 1933.

Décédée à AUXERRE (89000), le 3 avril 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, le 9 juillet 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), 75bis avenue Jean Jaurès, référence CRPCEN : 89040, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Sens de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892931058

AVIS

AVIS DE PUBLICATION DE CONSTAT D'ABANDON MANIFESTE

Par un procès-verbal provisoire n°2021-01 du 12/07/2021 il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé rue Restif de la Bretonne 89270 VERMENTON, cadastré AB 273. Propriétaire connu : Philippe RIEFLE demeurant 2 allée de Beschereau, 89000 AUXERRE, dernière adresse connue, et ce au sens des articles L 2243-1 à L 2243-4 du code général des collectivités territoriales.

Ce procès-verbal peut être consulté sur l'immeuble, sur le panneau d'affichage municipal et sur le site internet de la commune (vermenton.fr).

Fait à Vermenton le 12/07/2021

Le maire, Jean-Dominique FRANCK

AL892931047

NOMINATION

STEF TRANSPORT SENS

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 €
Siège social
Boulevard des Noyers Pompons
Zone Industrielle des Vauguillet
89100 SENS
706 280 070 RCS SENS**

Par lettre remise en main propre en date du 15 juin 2021, la société STEF TRANSPORT a désigné en qualité de Représentant Permanent de la société STEF TRANSPORT SENS : M. Nicolas HERY, né le 21.01.1981 à PARIS (75), de nationalité française, demeurant 1 rue du Tour de l'Etang – 92350 LE PLESSIS ROBINSON, avec effet au 1er juillet 2021, en qualité de représentant permanent, en remplacement de Monsieur Patrick MARQUART.

Mention sera faite au RCS de SENS.

Pour avis. Le Président.

AL892931063

MAISON 2 F

**SAS au capital de 1000 €
Siège social : 3 Rue Saint Leu
89140 COURLON SUR YONNE
847934031 RCS de SENS**

Par AGE du 16/07/2021, il a été décidé de nommer nouveau président M. BLONDEAU Fabrice demeurant 4 Impasse Du Port 89140 COURLON SUR YONNE à compter du 16/07/2021 en remplacement de M. BLONDEAU Christel démissionnaire

Mention au RCS de SENS

AL892931088

TRANSFERT DE SIÈGE

POTERIE NORMAND SN

**SAS au capital de 237 010 €
Siège social : 67, Route de Cosne
58310 SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
830 796 827 RCS NEVERS**

Le 01/04/2021, Conformément à l'article 4 des statuts, la Présidente a décidé de transférer le siège social de SAINT-AMAND-EN-PUISAYE (58310), 67 Route de Cosne, à CHAMPIGNELLES (89350), 10B avenue de la Grosse Pierre, à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 830 796 827 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'Auxerre.

Présidente : Mme Elisabeth LEBEGUE, demeurant à NANTERRE (92000), 20 bis, rue Cheval Moussé.

AL892930717

CUMA DE CHÊNE ARNOULT

RCS Sens 424 573 798

Par décision de l'assemblée générale du 21/06/2021, la Cuma de Chêne Arnoult a transféré son siège social de chez Christophe Hardoin, Frécambault 89120 Charny, chez EARL les Grands Prés, 1 les Bellevaux, Fontenouilles 89120 Charny Orée de Puisaye.

Le président

AL892930996

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

RD BROKER

**SAS au capital de 1000 €
Siège social
35 Rue de l'Yonne, 89500 MARSANGY
899744759 RCS de Sens**

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision du 25/06/2021, les associés ont décidé, à compter du même jour, de transférer le siège social à 5 Chemin des Cannetières - 2ème étage, 89100 SENS. L'article 4 des statuts a été modifié.

Mention sera portée au RCS de Sens.

AL892931057

AMBULANCE DU BOURDON

Transfert de siège social

Dénomination : AMBULANCE DU BOURDON. Forme : SARL. Capital social : 20000 euros. Siège social : 3 Avenue MICHEL DE TORO, 89170 SAINT-FARGEAU. 894117712 RCS d'Auxerre. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juin 2021, l'associé unique a décidé, à compter du 7 juin 2021, de transférer le siège social à 57 Route de Saint Martin, 89120 Charny Oree de Puisaye. L'associé unique décide d'étendre son objet social à l'activité suivante : transports de petits colis. L'associé unique décide de la surpression des activités suivantes : «garage» et «achat er revente de carburants». Gérant : Monsieur David DELAGE, demeurant 37 route de Prunoy, 89120 Charny Oree de Puisaye Gérant : Monsieur Mickaël GIACOMAZZI, demeurant 8 chemin de laduz, 89110 Poilly sur Tholon Radiation du RCS d'Auxerre et immatriculation au RCS de Sens.

AL892931060

LECLERCQ

**SCI, au capital de 762.25 €,
Siège social
62 rue Jacques d'Auxerre
89300 JOIGNY,
378 845 028 RCS SENS**

Aux termes d'une AGE en date du 3010612021,les associés ont décidé le transfert du siège social du 62 rue Jacques d'Auxerre 89 300 Joigny au 1l-13 route de Longueron 89 300 Joigny.

Mention au RCS de Sens

AL892931074

ANNONCES LÉGALES
03 80 78 90 42
legales@terres-de-bourgogne.net

S.J.B. Société d'Avocats

M.J.P. SERVICES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 15 244,90 euros
Siège social : 11 Rue des Vignes
39800 VAUX SUR POLIGNY
428 799 811 RCS LONS LE SAUNIER**

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée M.J.P. SERVICES a décidé de transférer le siège social du 11 Rue des Vignes, 39800 VAUX SUR POLIGNY au 25 LD Le Clos Aubry – 89500 LES BORDES, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 428 799 811 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de SENS. Gérance : Mme Pascale GODIN, demeurant 25 LD Le Clos Aubry 89500 LES BORDES M. Jacky GODIN, demeurant 25 LD Le Clos Aubry 89500 LES BORDES.

AL892931077

S.J.B. Société d'Avocats

SCI CLAMEL

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social :11 Rue des Vignes
39800 VAUX SUR POLIGNY
527 516 850 RCS LONS LE SAUNIER**

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 11 Rue des Vignes, 39800 VAUX SUR POLIGNY au 25 LD Le Clos Aubry – 89500 LES BORDES à compter du 8 juillet 2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. En conséquence, la Société qui est immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER sous le numéro 527 516 850 RCS LONS LE SAUNIER fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de SENS. La Société, constituée pour 99 années à compter du 8 octobre 2010, a pour objet social la gestion immobilière et un capital de 1 000 euros composé d'apports en numéraire.

AL892931078

S.J.B. Société d'Avocats

SCI JAG IMMO

**Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social
4 Route de Venouse - 89230 ROUVRAY
831 505 813 RCS AUXERRE**

Aux termes d'une délibération en date du 1er juillet 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SCI JAG Immo a décidé de transférer le siège social du 4 Route de Venouse, 89230 ROUVRAY au 18 rue des Prés, 89400 ORMOY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL892931081

TOFINO

L'AGE de TOFINO, SASU au capital de 100€, 32 rue du Chevalier d'Albizzi, 89300 Joigny, 788 590 438 RCS Sens, a décidé, le 16/7/2021, de transférer le siège social de la société au 31 rue de Harausta, 64200, Biarritz. La société sera radiée du RCS de Sens et ré-immatriculée au RCS de Bayonne

AL892931101

MODIFICATION DE CAPITAL

DOMAINE DE LA PERRIERE

**EARL au capital de 9 900 euros
Siège social
10 rue de la Gare
89800 CHEMILLY SUR SEREIN
838 894 210 RCS AUXERRE**

L'assemblée générale extraordinaire du 1er juillet 2021 a décidé d'augmenter le capital social de 140 100 € afin de le porter à 150 000 €.

Pour avis, la gérance.

AL892931065

S.J.B. Société d'Avocats

SCEA TSCHIERET

**Société civile d'exploitation agricole
Société civile
au capital de 265 360,00 euros
Siège social
36 Grande Rue - 89800 BEINES
830 638 060 RCS AUXERRE**

REDUCTION CAPITAL

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2021, la collectivité des associés a décidé de réduire le capital de 265 360 € d'une somme de 44 230 € pour le ramener à 221 130 € par voie de rachat et d'annulation de 4 423 parts d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

AL892931071

SARL H2NI

CAPITAL SOCIAL

Par décision du 29/06/21, l'associé unique de la SARL H2NI au capital de 5000€ ayant son siège social 45 avenue Marie Noel 89380 APPOIGNY et immatriculée au RCS d'AUXERRE n°822 183 679, a décidé une augmentation de capital de 120 000€ par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : Capital social : 5000€

Nouvelle mention : Capital social : 125 000€

Pour avis. La Gérance.

AL892931083

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Michel Henri BALIGAND , Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « Jean-Michel Henri BALIGAND, Notaire », titulaire d'un Office Notarial à AUXERRE, 112 Rue du Pont, CRPCEN, le 4 février 2021, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la séparation de biens pure et simple entre :

Monsieur Papa Alioune GUEYE, Pharmacien, et Madame Dieynaba WANE, Chargée de clientèle, demeurant ensemble à AUXERRE (89000)10 allée de Saint Amarin .

Monsieur est né à DAKAR (SENEGAL) le 18 octobre 1979,

Madame est née à THIES (SENEGAL) le 9 novembre 1990.

Mariés à la mairie de AUXERRE (89000) le 5 décembre 2020 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Monsieur est de nationalité Française.

Madame est de nationalité Sénégalaise.

Résidents au sens de la réglementation fiscale.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL892931102

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Une maison d'habitation
au 48 rue de l'Etang Jussier à CHEVANNES
(89240)**

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

Vendredi 17 septembre 2021 à 14 heures

DESCRIPTION

Une maison d'habitation située 48 rue de l'Etang Jussier, cadastrée section AK n°109 pour 47 ares et 09 centiares, comprenant au rez-de-jardin : entrée, salle à manger, cuisine, wc, chambre n°1, salon, séjour, sous-sol, chaufferie, salle d'eau, cave au rez-de-chaussée : entrée, séjour, ancienne cuisine, wc, couloir, bureau, chambre n°2, salle d'eau, salon, wc 2, douche, chambre n°3, 4 et 5, balcon et un garage, le tout cadastré :

Section AK N° 109 Lieu-dit 48 rue de l'étang Jussier Nature bâtie Contenance 47a 09ca

Section ZI N° 86 Lieu-dit L'étang Jussier Nature non bâtie Contenance 1ha 08a 56ca

Total 1ha 55a 65ca

CONDITIONS DE LA VENTE

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

Le bien peut être visité le 8 septembre 2021

de 14 Heures à 15 Heures.

La vente aura lieu le en un seul lot sur la mise à prix

de : **63 000,00 euros**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

6.300,00 Euros

(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 17 juin 2021

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL892930879

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

CHAUMONT : Terres

43 a 50 ca - Le gros hucher : ZD-312

Zonage : PLU Zone NI

MIGE : Terres et Landes

74 a 60 ca - Cote de maubout : C-842(A)-842(B) - Sur les coteaux : E-57-63

Zonage : zone A (E-57 et E-63) et zone N (C-842)

MONTIGNY-LA-RESLE : Sols, Eaux, Terres, Prés et Bois Taillis

Maison d'habitation, dépendances, mare et prés

5 ha 84 a 25 ca - La resle : A-279-283-1639[266] -1642[277] -1643[277] (A)-1643[277] (Z)-1703[280] -1705[285] - 1725[1646]

Zonage : Zone A du PLU

VILLEBLEVIN : Terre

81 a 28 ca - La grande range : YB-35

Zonage : RNU

VILLENEUVE-LA-GUYARD : Terre

96 a 68 ca - Le saulcis de la motte : X-1313[179]

Zonage : zone N du PLU

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 09 août 2021 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex,

Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo-localiser les parcelles et télécharger une fiche de candidature.

AL892931106

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Une maison à usage de commerce et d'habitation au 26 rue Bienvenue Martin à SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89530)

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'Auxerre

Vendredi 17 septembre 2021 à 14 heures

DESCRIPTION :

COMMUNE DE SAINT-BRIS-LE VINEUX

une maison à usage de commerce et d'habitation comprenant :

au rez-de-chaussée : salle de bar (25m²), salle de restaurant (54m²), cuisine (18,5m²), wc (1,10m²), entrée appartement (2,10m²)

au premier étage : cuisine (15m²), dégagement (9,40m²), wc (1,60m²), salle d'eau (12,50m²), couloir (4,20m²), chambre 1 (19,40m²), chambre 2 (19,70m²), chambre 3 (17,50m²)

au deuxième étage : grenier (105m²)

au sous-sol : grande cave (40m²), petite cave (16,50m²), chaufferie (25m²)

Ce bien figure à la matrice cadastrale de la commune de Saint-Bris-le-Vineux sous références suivantes :

Section K

N°1339

Lieu-dit La Ville,26 rue Bienvenue martin

Nature bâtie

Contenance 1a 57ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'Auxerre, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

Le bien peut être visité le 8 septembre 2021 de 11 Heures à 12 Heures.

La vente aura lieu le vendredi 17 septembre 2021 en un seul lot sur la mise à prix de :

60.000 euros

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

6.000 Euros (par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 7 juillet 2021

Signé : Maître Fabien CORNU, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL892931018

**S.C.P. d'Avocats
Thuault Ferraris Cornu
(Place du Palais de Justice)
89000 Auxerre
Pour tous renseignements
tél. 03.86.72.09.89**

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Une maison d'habitation
le Chaillou à TREIGNY (89520)**

L'adjudication aura lieu au Palais de Justice d'AUXERRE

Le Vendredi 17 septembre à 14 heures

DESCRIPTION :

COMMUNE de TREIGNY

Une maison d'habitation, avec cuisine, séjour, une chambre, salle d'eau et WC, grenier aménageable, deux granges en face, jardin derrière, droit à un puits commun avec Mme PAULIN, et cour commune sur la commune de TREIGNY, Le Chaillou le tout cadastré :

Section N° Lieu-dit Nature Contenance

H 1067 Le Chaillou Sol 00ha 01a 01 ca

H 675 Le Chaillou Maison et sol 00ha 02a 62ca

H 679 Le Chaillou Sol (cour commune) 00ha112a 11ca

H 682 Le Chaillou Cave et sol 00ha 01a 15ca

CONDITIONS DE LA VENTE :

Tout intéressé peut prendre communication du cahier des charges au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, Palais de justice. Les enchères doivent être portées par ministère d'avocat inscrit au Barreau d'Auxerre.

Le bien peut être visité le 7 septembre 2021 de 14 heures à 15 Heures.

La vente aura lieu le vendredi 17 septembre 2021 en un seul lot sur la mise à prix de **5.000 euros**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR :

3.000 € Euros

(par chèque de banque libellé à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Auxerre)

Frais en sus.

Fait à Auxerre, le 9 juillet 2021

Signé : Maître Alain THUAULT, avocat associé de la SCP THUAULT FERRARIS CORNU

AL892931003

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 14 septembre 2021 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

à VILLENEUVE-LA-GUYARD (89)

59 Grande Rue - Cour des Maréchal

1°) UNE MAISON D'HABITATION de **2 pièces principales,**

de 66,42 m² environ (hors Loi Carrez)

Cadastrée section E n° 537, pour une contenance de 60 centiares.

INOCCUPÉE au 14 décembre 2020 (à la connaissance du poursuivant)

2°) **UNE COUR commune** cadastrée section E n° 534, pour une contenance de 04 a 70 ca

MISE A PRIX : 25.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD,** Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Jeudi 2 septembre 2021 de 09 H 00 à 10 H 00

AL892931045

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Vente aux enchères publiques, **le Mardi 14 septembre 2021 à 11 H 00**

au Palais de Justice de SENS (89), 1 rue du Palais de Justice

UN IMMEUBLE DE VILLE à VILLENEUVE-SUR-YONNE (89)

12 rue du Général Faidherbe

A usage d'**habitation, de 390 m²** environ. Comprenant :

au rez-de-chaussée (210 m² environ) : 2 bureaux, chaufferie, w.-c.,

outre un garage de 160 m² environ,

au 1er étage (120 m² environ) : 2 chambres, pièce de vie, salle de bain, cuisine, w.-c., **véranda, terrasse** ;

au 2ème étage (60 m² environ) : cellier, salle de bain, cuisine/pièce de vie, chambre.

Le tout cadastré section AE n° 679, lieudit « la ville », pour 02 ares 70 centiares

LIBRE au 17 mars 2020 (à la connaissance du poursuivant)

MISE A PRIX : 50.000 Euros (outre les charges)

Pour consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de SENS, où il a été déposé,

à la **SCP d'Avocats REGNIER – SERRE – FLEURIER – FELLAH – GODARD**, Avocats à SENS (89), 9 boulevard Maupéou, **Tél. : 03 86 65 81 35**

VISITE sur place le Mardi 31 août 2021 de 14 H 00 à 15 H 00

AL892931049

MODIFICATION DE STATUTS

CONSEIL Avocat

**2 bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY**

AVIS

**Ancienne dénomination
SCP D'INFIRMIERES LARCHER-TRUCHY
Nouvelle dénomination
SCP D'INFIRMIERES LARCHER-MENISSIER
SCP au capital de 23.599,11 €
Siège social : 31 Route Nationale
89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE
RCS AUXERRE 381 326 834**

Par AGE en date du 30/06/2021, la collectivité des associés a :

- pris acte de la démission de ses fonctions de co-gérant, à compter du même jour, de Mme Nathalie TRUCHY née KRUMM demeurant au 4 rue de la Mouillère 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE,
- désigné en tant que co-gérant à compter également du même jour Mme Céline MENISSIER demeurant au 67 grande rue 89800 MALIGNY pour une durée indéterminée.
- décidé de modifier la dénomination sociale qui devient SCP D'INFIRMIERES LARCHER-MENISSIER,
- décidé de régulariser le transfert de siège social antérieurement décidé au 1 Place du Docteur Zlatoff 89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE,

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faites au RCS D'AUXERRE.

Pour avis,

AL892930915

MEMOIRES DE BOURGOGNE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 210 000 euros
Siège social
23 Rue de la Cour 89000 PERRIGNY
395 329 147 RCS AUXERRE**

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Aux termes de la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juin 2021, il résulte que les mandats de la Société AC2R, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Alexandre LALLOZ, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

Pour avis, la Gérance

AL892931046

EARL THIBAULT MALAQUIN

EARL au capital de 98 329,62 €
Siège social : 11 sentier du Goulot
89310 POILLY-SUR-SEREIN
378 755 367 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique du 7 juillet 2021, il a été décidé : - De réduire le capital social de 1 579,62 € puis de l'augmenter de 52 500 € afin de le ramener à 149 250 €. - De transformer l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, en une Société Civile d'Exploitation Viticole. - De modifier la dénomination sociale qui devient SCEV THIBAULT MALAQUIN. À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : SCEV THIBAULT MALAQUIN. Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Capital social : 149 250€. Siège social : 11 sentier du Goulot, 89310 POILLY-SUR-SEREIN. Durée : Jusqu'au 25 juillet 2050. Gérant : M. Thibault MALAQUIN, demeurant 11 sentier du Goulot - 89310 POILLY-SUR-SEREIN. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés sauf celles entre associés lorsque la société a deux associés. Pour avis, la gérance.

AL892931061

S.J.B. Société d'Avocats

SAS ARONDE

Transformation en SAS

ARONDE Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée au capital de 75 000 euros Siège social : 41 Rue des Alouettes 89470 MONETEAU 484 597 000 RCS AUXERRE Aux termes des décisions en date du 4 JUIN 2021, l'Associé unique, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 75 000 euros. L'objet social a été étendu aux activités d'achat, vente et location de tous biens immobiliers, de location d'espaces de stockage et de location d'espaces commerciaux. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Monsieur Dominique VIÉ, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Dominique VIÉ demeurant 41 Rue des Alouettes 89470 MONETEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Antoine VIÉ demeurant 43 rue Victor Hugo 89400 MIGENNES

AL892931067

SCEV LES PRIAUX

Société civile au capital de 1 000 €
Siège social
9 rue des Maisons Rouges
89800 MALIGNY
821 845 575 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2021 a : - Pris acte de la démission de Mme Michèle TREMBLAY épouse CHAVIGNON de ses fonctions de gérant. - Décider d'augmenter le capital social de 119 000 €, et de le porter à 120 000 €.

Pour avis, la gérance.

AL892931068

S.J.B. Société d'Avocats

FRANCOIS RAVENEAU

Société par actions simplifiée
au capital de 60 000 euros
Siège social
9 Rue Chichée, 89800 CHABLIS
399 508 555 RCS AUXERRE

Changement de dirigeant

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 JUIN 2021, Monsieur Maxime RAVENEAU, demeurant 11 Rue de Chichée – 89800 CHABLIS, a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-Marie RAVENEAU. Madame Isabelle VALLADE-RAVENEAU conserve son mandat de Directrice Générale.

AL892931069

SEQUOIA

SAS au capital de 450.000 €
Route Nationale 6 - 89300 CHAMPLAY
480 285 113 RCS SENS

Suivant procès verbal en date du 18/5/2021 il a été décidé :

- la poursuite de l'activité malgré les capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social,

- d'augmenter le capital social d'une somme de 550.000 € pour le porter à 1.000.000 €, par voie de création de 550.000 actions nouvelles de 1 €,

- de réduire le capital social d'une somme de 400.000 € pour le ramener à 600.000 € par voie d'annulation de 400.000 actions.

L'associé unique constate que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL892931073

S.J.B. Société d'Avocats

CHOUCHOU TAXI SERVICES

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 80 000 euros
Siège social
4, Route de Chaumont 89110 CHASSY
442 364 519 RCS SENS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 15 juillet 2021, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social est désormais fixe et d'un montant de 80 000 euros. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Philippe ROBIN. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Philippe ROBIN, demeurant 4, Route de Chaumont 89110 CHASSY

Pour avis

AL892931075

S.J.B. Société d'Avocats

JOUSSOT SA

Société Anonyme
au capital de 105 800 euros
Siège social
Chemin du Halage
89360 FLOGNY LA CHAPELLE
335 108 478 RCS AUXERRE

Changement de dirigeant

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 1er juillet 2021 et d'un Conseil d'administration du même jour, il a été apporté les modifications suivantes aux mentions antérieurement publiées : Anciennes mentions Président Directeur Général : Monsieur Gérard GROSDEMONGE Administrateur : Madame Clémence SOYEUX Administrateur : Madame Jeanne GROSDEMONGE Nouvelles mentions Président Directeur Général : Monsieur Fabien DESVAUX Demeurant 7 Rue de la Triperie à CHAMPLOST (Yonne) Administrateur et Directeur Général Délégué : Monsieur Olivier GINOBLE Demeurant 10 Rue des Auvis à LEZINNES (Yonne) Administrateur : SAS OFDG, Domiciliée Chemin du Halage à FLOGNY LA CHAPELLE (Yonne)

AL892931080

CHAROLLES ACCOUVAGE

Société par actions simplifiée
au capital de 991.250 €
Siège social
Grande Rue - 89770 CHAILLEY
382 094 092 - RCS Sens

L'associé unique a décidé le 30 avril 2021 :

- de nommer en qualité de commissaire aux compte titulaire, en remplacement de la société Exponens Conseil et Expertise, pour une durée de six exercices, la société Deloitte & Associés, SAS au capital de 2 188 160 euros, dont le siège social est 6 Place de la Pyramide à Paris La Défense et immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre,

- en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes supplément de M. Frédéric Lafay.

Pour avis.

AL892931090

FONCIERE DUC

Société à responsabilité limitée
au capital de 14.605.000 euros
Siège social
Chailley (89770), Grande Rue
448 423 053 RCS Sens

L'associé unique a décidé le 30 avril 2021 :

- de nommer en qualité de commissaire aux compte titulaire, en remplacement de la société Exponens Conseil et Expertise, pour une durée de six exercices, la société Deloitte & Associés, SAS au capital de 2 188 160 euros, dont le siège social est 6 Place de la Pyramide à Paris La Défense et immatriculée sous le numéro 572 028 041 RCS Nanterre,

- en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes supplément de M. Yvan Corbic.

Pour avis.

AL892931091

SCI SAINT VINCENT

SCI au capital de 770 270,96 €uros
Siège social : 89700 EPINEUIL
1 rue Jules Cavailles
400 006 177 R.C.S. AUXERRE

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 03/07/2021, il a été décidé :

- de nommer en qualité de co-gérante Mme Catherine DUMAS née VUITON, demeurant 16 rue de la Bûcherie, 75005 PARIS.

- d'étendre l'objet social aux activités de vente à titre exceptionnelle des biens et droits immobiliers appartenant à la société ainsi que la possibilité d'emprunter.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de AUXERRE.

AL892931093

DOMAINE DES GRANDES VIGNES

SCEV au capital de 321 500 €
Siège social
3 rue de la Genillotte - 89800 VILLY
843 122 805 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 12 juillet 2021 a décidé : - De réduire le capital social de 160 700 € pour le ramener à 160 800 € - De transformer la SCEV en EARL, sans création d'un être moral nouveau. La société ainsi transformée prend la dénomination DOMAINE KARINE TUPINIER. À compter du 12 juillet 2021, les caractéristiques de la société sont les suivantes : Dénomination sociale : DOMAINE KARINE TUPINIER. Forme : Société régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil à l'exception de l'art. 1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application. Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural et de la pêche maritime. Capital social : 160 800 €. Siège social : 3 rue de la Genillotte - 89800 VILLY. Durée : Jusqu'au 16 octobre 2117. Gérant : Mme Karine TUPINIER demeurant à VILLY (Yonne), 3 rue de la Genillotte. Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Pour avis, la gérance.

AL892931097

CJRT

SAS au capital de 20000 €
Siège social
15 RUE LUCIEN DUCROT
89400 CHARMOY
534080478 RCS de SENS

L'AGE du 31/01/2021 a décidé de transférer le siège social de la société 12 route de Paris 89380 APPOIGNY à compter du 31/01/2021 et de modifier la date de clôture de l'exercice social du 31/03/2021 au 31/12/2021.

Mention au RCS de SENS.

AL892931098

SOCIETE CIVILE DE LA TOUR

Société civile
au capital de 1 500,00 euros
Siège social
1 quai Voltaire - 89800 CHABLIS
532 503 620 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2021 a décidé :

- D'augmenter le capital social d'un montant de 1 395 euros, afin de le porter à la somme de 2 895 euros.

- Transférer le siège social à CHABLIS (89800) 11 boulevard de Ferrières.

Pour avis, la gérance.

AL892931099

S.J.B. Société d'Avocats

CHOUCHOU TAXI SERVICES

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000,00 euros
Siège social
4, Route de Chaumont, 89110 CHASSY
442 364 519 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 16 juillet 2021 : 1°) la Société MG2D AMBULANCES, Société à Responsabilité Limitée au capital de 30 000 €, ayant son siège social 57 Route de Saint Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 820 311 678 RCS SENS a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Philippe ROBIN, démissionnaire. 2°) il a été décidé de transférer le siège social du 4 Route de Chaumont 89110 CHASSY au 57 Route de Saint Martin 89120 CHARNY OREE DE PUISAYE, à compter du même jour.

POUR AVIS Le Président

AL892931107

➜ **CESSION**

CESSION

Suivant acte sous seing privé en date du 22 juin 2021 à LUCY-LE-BOIS enregistré à la recette des Impôts d'AUXERRE le 30 juin 2021, dossier 2021 00022768, référence 8904P01 2021 A 01189, Monsieur Jean-Michel ICOS, demeurant 8 rue Chevigny, 89200 LUCY-LE-BOIS, a cédé à l'EURL JEAN-MICHEL ICOS, dont le siège est situé 8 rue Chevigny, 89200 LUCY-LE-BOIS, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE, Un fonds de commerce d'achat, vente, de tous objets mobiliers anciens et d'occasion, brocante, antiquités, de récupération de tous fers, métaux, matériaux neufs, anciens et d'occasion et de vente en ambulant, sur foires, marchés, salons professionnels, en clientèle, en tournées, en porte-à-porte, de crêpes, gaufres, beignets, frites, confiseries, boissons, produits alimentaires, articles de Paris, gadgets, fleurs coupées, exploité au 8 rue Chevigny, 89200 LUCY-LE-BOIS, immatriculé sous le n° 488 555 459 RCS AUXERRE, moyennant le prix de cent mille euros (100 000 €) s'appliquant : - Aux éléments incorporels pour vingt mille euros (85 450 €) - Aux éléments corporels pour six mille euros (14 550 €). La date de

Société

ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée
89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :

UGOLINI Jérôme

Liquidation Judiciaire du 07/01/2019

46 rue de l'Eglise - 89300 SAINT-AUBIN-SUR-YONNE

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal Judiciaire de Sens le 29 juin 2021.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892930952

l'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2021 et le fonds sera à compter de cette date exploité au siège social de l'acquéreur. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales pour la validité et, pour toutes correspondances au 8 rue Chevigny, 89200 LUCY-LE-BOIS.

Pour avis et mention.

AL892931051

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION

Suivant acte sous seings privés en date à CHENY (Yonne) du 5 juillet 2021, enregistré au SIE AUXERRE 1 le 8 juillet 2021, dossier 2021 00023932, référence 8904P01 2021 A 01215, Monsieur Thierry DIDIER et Madame Anne GRAND-CLERC, son épouse, demeurant 12 Rue du Cellier 89000 PERRIGNY, ont cédé à la Société PHARMACIE DE CHENY, Société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital de 80 000 €, dont le siège social est 5 Rue du Pont, 89400 CHENY, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 900 019 183 RCS AUXERRE, Une officine de pharmacie exploitée à CHENY (Yonne), 5 Rue du Pont, pour laquelle Monsieur Thierry DIDIER est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 377 952 551 RCS AUXERRE, SIRET 377 952 551 00028, APE 4773Z, moyennant le prix de 1 420 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 5 juillet 2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet SJB – 43 Rue du Clos, 89000 AUXERRE pour la correspondance. Pour avis

AL892931053

S.J.B. Société d'Avocats

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

AVIS DE CESSION

Suivant assp en date à Auxerre du 30 JUIN 2021, enregistré au Service des Impôts de AUXERRE, le 1er JUILLET 2021 , dossier 2021 00023027, référence 8904P01 2021 A 01192, Monsieur et Madame Denis MASSOT, demeurant 18 Rue de Sommeville Les Chesnez 89000 AUXERRE, ONT CEDE à la Société MASSOT EV SARL, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, ayant son siège social Lieudit Les Champs Chevaux 89310 ETIVEY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 900 660 036 RCS AUXERRE, représentée par Monsieur Emmanuel ROSSI, un fonds de commerce de pépiniériste, paysagiste, entretien de parcs et jardins comprenant la vente de végétaux et la maçonnerie de jardin connu sous l'enseigne « Denis MASSOT », sis et exploité Hameau La Bergenne 89240 PARLY, moyennant le prix de 50 000 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1er juillet 2021. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité et, pour toutes correspondances, au siège social du cabinet SJB, société d'Avocats, 43 Rue du Clos 89000 AUXERRE.

Pour avis

AL892931084

CESSION

Suivant acte reçu par Maître Sophie GARNIER, Notaire à SEIGNELAY (89250) le 16 juin 2021, enregistré au SPFE AUXERRE 1 le 29/06/2021 dossier 2021 00022586 référence 2021 N 00638, la commune de BRIENON SUR ARMANCON (89210) SIREN n° 218900553, a vendu à Monsieur Gérard JENART, buraliste, demeurant à BRIENON-SUR-ARMANCON (89210) 2 place du 13 Mai 1944 une licence d'exploitation de débit de boissons de quatrième catégorie acquise par le cédant le 27 février 2020. Cette licence était utilisée pour l'exploitation de son fonds de commerce sis à BRIENON-SUR-ARMANCON, 53 Grande Rue, jusqu'au 31 août 2018 (date de la cessation d'activité du Cédant). La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE MILLE EUROS (4.000,00 EUR). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, où domicile a été élu à cet effet.

POUR AVS ET INSERTION Le Notaire

AL892931104

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant protocole de cession sous conditions suspensives du 11/02/21 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1 en date du 18/02/21 [Dossier 2021 00005881 Référence 8904P012021 A 00313 Enregistrement 125 €] et acte réitératif du 01/07/21 (réalisation conditions suspensives) enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AUXERRE 1 en date du 19/07/2021 [Dossier N° 2021-24430-N° 2021A1269 Enregistrement 70.310 €].

L'Établissement particulier NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE, sis 78, rue Victor Guichard à SENS (89100), inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 778 692 038 00012

A cédé à L'Association HABITAT ET HUMANISME SOIN (anciennement dénommée LA PIERRE ANGULAIRE jusqu'au 03/03/21), sise 69, chemin de Vassieux à CALUIRE ET CUIRE (69300), inscrit à l'INSEE sous le numéro SIRET 421 575 820 00012,

Son fonds de commerce de maison de retraite médicalisée (Établissement d'Hébergement

pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)), sis 78, rue Victor Guichard à SENS (89100)

Cette vente a été consentie au prix de 1.500.000 €, avec entrée en jouissance au 01/01/2021.

Le transfert de l'autorisation de l'article L 313-1-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, délivrée à la Congrégation des Soeurs de la Charité pour le fonctionnement de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « notre dame de la providence » n'a pris effet qu'au 01/07/21 pour la Cessionnaire.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, au Cabinet d'Avocats AKTHEMIS, représenté par la SARL AEQUALYS CONSEIL, représentée par Me Stéphane BERDER, Avocat au Barreau de NEVERS (58000) pour la correspondance et à l'Etude de Maître Anthony JOLIMET, Huissier de justice, sise 28, Bis Quai du Général Leclerc à JOIGNY (89300) pour la validité.

AL892931105

➜ **GÉRANCE FIN DE GÉRANCE**

VDB

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 9 rue des Héros
89190 FOISSY SUR VANNE
843151937 RCS SENS

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2021, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Benoit VALTON, demeurant 6 Rue des Bergeries à FOISSY-SUR-VANNE (89), pour une durée illimitée à compter du 30 juin 2021.

Pour avis

La Gérance

AL892931036

ECHOZELLIA

SCI au capital de 1000 €
Siège social
Rue des Roussis - Montigny
89630 Saint Germain des Champs
RCS Auxerre 898 376 983

Changement de Gérant

Par AGE du 1/06/2021 M. Emmanuel OUDAR sis 2 Chemin des Mouilles - Hameau de Chézelles - 89630 Saint-Germain-Des-Champs a été nommé gérant de la société en remplacement de M. Alexandre DEVOIR, et ce, à compter du 1/06/2021.

Pour avis,

AL892931072

RENOVATION COURLONNAISE

SARL au capital de 7625 €
Siège social : 3 Rue Saint Leu
89140 COURLON SUR YONNE
449415264 RCS de SENS

Par AGE du 16/07/2021, il a été décidé de nommer nouveau gérant M. BLONDEAU Fabrice demeurant 4 Impasse Du Port 89140 COURLON SUR YONNE à compter du 16/07/2021 en remplacement de M. BLONDEAU Christel démissionnaire

Mention au RCS de SENS

AL892931087

TAG

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 121.008 €uros
Siège social
34-36, avenue Jean Mermoz
89000 AUXERRE
421 962 564 R.C.S. AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 mars 2021, Monsieur Walter POTART demeurant à AUXERRE (89000) 36 avenue de la Puisaye, a été nommé cogérant de la société, à compter du 1er avril 2021.

Pour avis

AL892931096

➜ **DISSOLUTION LIQUIDATION**

SASU YONNE ORTHO

Par décision en date du 28/06/2021, l'associée unique de la SASU YONNE ORTHO (SIREN 878 117 522) dont le siège de la liquidation est 7, rue des Vignerons – 89000 PERRIGNY) et après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de AUXERRE. Pour avis, le liquidateur.

AL892930965

SCI GITENPAILLE

Clôture de liquidation

Dénomination : SCI GITENPAILLE.

Forme : SCI société en liquidation.

Capital social : 2000 euros.

Siège social : 9 Grande rue, Hameau de Soeuvres, 89450 Fontenay Pres Vezelay.

500857172 RCS Auxerre.

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 juin 2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Mathieu LEYGONIE demeurant 9 Grande rue, Hameau de Soeuvres, 89450 Fontenay Pres Vezelay et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS du d'Auxerre.

Mathieu LEYGONIE

AL892931043

CUMA DE RAVIÈRES

Société en liquidation
N° RCS Auxerre 778 679 811
Siège de liquidation
chez Denis Forey, 10 rue Naudin
89390 Ravières

Avis de clôture de liquidation

L'assemblée générale de clôture de liquidation de la Cuma s'est réunie le 7 juillet 2021 sur convocation des liquidateurs, MM. Charles-Henri FOREY et Gilles CHARTON domiciliés à Ravières.

Cette assemblée a approuvé les opérations de liquidation et le compte définitif de liquidation, donné quitus de l'exécution de leur mandat aux liquidateurs et constaté la clôture de la liquidation.

Les liquidateurs

AL892931059

SCI DIDERO

En liquidation au capital de 100 €
Siège social : 10 rue des Soeurs
89580 MIGÉ
RCS d'AUXERRE 524 875 390

L'assemblée d'associés du 30/04/2021 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/03/2021.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

Me LAMBERT-TAPIE Marie-Alice, Notaire

AL892931089

SCI PM LAVAU

Société civile immobilière
en liquidation au capital de 1 000 €
6 rue des Caillottes
ZI de la Plaine des Isles
89 470 MONETEAU
793 098 468 RCS AUXERRE

L'AGE réunie le 31/05/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Patrick PETIT, demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 6 rue des Caillottes - ZI de la Plaine des Isles 89470 MONETEAU. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC d'Auxerre, en annexe au RCS. Pour avis

AL892931100

SCI PM LAVAU

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 000 euros
6 rue des Caillottes
ZI de la Plaine des Isles
89470 MONETEAU
793 098 468 RCS AUXERRE

L'AG réunie le 31/05/2021 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Patrick PETIT, demeurant 11 rue de la Fontaine Saint Martin 89400 BONNARD, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC d'Auxerre, en annexe au RCS.

Pour avis

AL892931103

➜ **AVIS DE CONSTITUTION**

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : dénomination sociale : C'NRJ Capital : 5000€ Siège social : 8 rue auxerroise 89800 Chablis Objet : caviste - epicerie fine Durée : 99 ans. Président : M. Chamfort romain demeurant 50 rue Georges Bonnefoy 84110 Sablet Directeur général : Mme Pagès Nathalie, demeurant 80 rue Henri Bergson 84500 Bollène Les actions sont librement négociables. Tout associé a accès aux assemblées et le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. chaque action donne droit à une voix. RCS Auxerre

AL892931052

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 21 juin 2021, enregistré sous les références sui-

vantes au SPFE AUXERRE, Dossier 2021 0023243 réf 8904P01 2021 N00643, il a été constitué une SARL dénommée: VALMA. Objet social : construction ou acquisition suivie de la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location par bail à long terme de tous biens ou droits immobiliers, de tous locaux à usage d'habitation ou au sein de résidences de services avec commerce d'hôtellerie ou de parahôtellerie ainsi que l'acquisition des terrains d'assiette y afférent. Siège social: 8 rue du Pilori 89300 PAROY-SUR-THOLON. Capital :3 000 euros. Gérance : Mme Nathalie THIBAULT demeurant PAROY SUR THOLON (89300) 8 rue du Pilori. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL892931062

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juillet 2021 à LUCY-LE-BOIS, il a été constitué une société civile immobilière. Dénomination sociale : SCI JMI Forme : Société civile immobilière. Objet : acquisition, location et gestion d'immeubles. Capital social : 11 200 euros. Siège social : 8 rue Chevigny – 89200 LUCY-LE-BOIS Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 11 200 euros. Gérant et associés indéfiniment responsables: - Monsieur Jean-Michel ICOS, gérant, demeurant 8 rue Chevigny – 89200 LUCY-LE-BOIS - SARL Jean-Michel ICOS, au capital de 10 000€, ayant son siège social au 8 rue Chevigny – 89200 LUCY-LE-BOIS, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 900 815 317 et représentée par Monsieur Jean-Michel ICOS. Cessions de parts : Toute cession de parts est libre entre associés, les autres cessions sont soumises à agrément obtenu par décision des associés prise à l'unanimité. La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892931064

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ARCANGELI-ZERR, notaire à MONTBELIARD (25) le 12/07/2021, enregistré au SPFE de MONTBELIARD le 12 juillet 2021 dossier 20231/15236 n° des extraits 2021/N/238, il a été constituée une Société Civile Immobilière dénommée SCI S.MS. au capital de 500€, ayant son siège social à SENS (89) 20 Rue des Maraîchers, pour une durée de 99 ans ayant pour objet l'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location en meublé, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés ; toutes aliénations de quelques natures qu'elles soient, de tous biens immobiliers et/ ou biens et droits immobiliers ; la prise de participation dans toutes sociétés immobilières ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société. Apports en numéraire : 250€ par M. Danko MARKOVIC et 250€ par Mme. Diane de CESPEDES épouse MARKOVIC. M. Danko MARKOVIC demeurant à SENS (89) 20 Rue des Maraîchers est nommé gérant pour une durée illimitée. Cession des parts sociales libre entre associés uniquement. La décision d'agrément est de la compétence de l'assemblée générale. La SCI SMS sera immatriculée au RCS de SENS (89).

Pour Avis, Maître Nadia ARCANGELI-ZERR.

AL892931066

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (Yonne), le 13 juillet 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques
suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : JACQ'5.
Le siège social est fixé à : AUXERRE (89), 6 avenue Yver.
La société est constituée pour une durée de 99 années.
Le capital social est fixé à la somme de : DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (275.000,00 EUR).
Les apports sont en nature.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le premier gérant de la société est : Madame Florence FAUVE, demeurant à AUXERRE (89), 6 avenue Yver.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE
Pour avis Le notaire.

AL892931070

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée du 1er juillet 2021, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCI ALOUISE
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 100 euros
SIEGE SOCIAL : 29 RUE DE BOURGOGNE 89000 AUXERRE
OBJET :
- L'acquisition, en l'état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question ;
- La prise de participation dans toutes sociétés immobilières ;
- La mise à disposition gratuite à un ou plusieurs associés de biens appartenant à la société;
Le tout, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel,
- De toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Siège social : 29, Grande Rue, 89800 MALIGNY
Capital : 100 euros, à capital variable minimum de 10 euros; capital maximum de 1.000.000 euros
Gérance : Monsieur Axel RUDELLE et Madame Camille REMONDET, demeurant ensemble au 20, rue des 3 Forgerons, 21000 DIJON
Agrément des cessions de parts: préalable à la collectivité des associés
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE.
Pour Avis.

AL892931092

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant A.S.S.P du 15/07/2021 il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : SAS MICHELETTI
FORME : SAS
CAPITAL : 3.000 euros
OBJET : Boulangerie, pâtisserie, confiserie, traiteur, glaces et boissons a emporter,
SIEGE SOCIAL : 1, place de la Concorde – 89690 CHEROY
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Frédéric MICHELETTI, 62 rue Beaumont Gatinais 77350 LE MEE SUR SEINE nommée pour une durée illimitée.
Conditions d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : qualité d'associé.
Agrément des nouveaux associés par l'assemblée générale
La Société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL892931094

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant A.S.S.P du 15/07/2021, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION SOCIALE : SAS CHAMPEAUX-DEGOIX
FORME : SAS
CAPITAL : 5.000 euros
OBJET : Boulangerie, pâtisserie, traiteur et vente a emporter, chocolat, glaces
SIEGE SOCIAL : 11, rue Auxerroise – 89800 CHABLIS
DUREE : 99 ans
PRESIDENT : Jérémy DEGOIX, 14, rue de Talmeau – 89800 CHICHEE
nommée pour une durée illimitée.
DIRECTEUR GENERAL : Laïtia CHAMPEAUX 14, rue de Talmeau – 89800 CHICHEE, nommée pour une durée illimitée.
Conditions d'admission aux assemblées d'associés et d'exercice du droit de vote : qualité d'associé.
Agrément des nouveaux associés par l'assemblée générale
La Société sera immatriculée au RCS d'AUXERRE.

AL892931095

S.J.B.
Société d'Avocats

SCEA DU PICHIS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEUVY SAUTOUR (Yonne) du 13 juillet 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile d'exploitation agricole. Dénomination sociale : SCEA DU PICHIS. Siège social : 15 rue des Quarterons - Chainq, 89570 NEUVY SAUTOUR. Objet social : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Monsieur Cyril LENTZ, demeurant 15 rue des Quarterons - Chainq 89570 NEUVY SAUTOUR, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.

AL892931082

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 juillet 2021, à CHAILLY SUR ARMANCON. Dénomination : ETC GESTION. Forme : Société à responsabilité limitée. Siège social : Place de l'Europe, 89000 St Georges sur Baulche. Objet : Réalisation de prestations administratives du groupe ETC. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 17000 euros Gérant : Monsieur Thierry BISSERON, demeurant 19 Rue des étangs, 89113 Charbuy Gérant : Madame Audrey LECOUET, demeurant 18 Bis rue de l'Ecole - Le grand Ceriseaux, 77460 Souppes sur Loing Gérant : Monsieur Claude BOULIC, demeurant 1 rue de l'intérieur, 89113 Charbuy Gérant : Monsieur Frédéric VAUTRIN, demeurant 14 rue du Hêtre, 89113 Charbuy Gérant : Monsieur Stéphane DELZAIVE, demeurant 22 rue du Combeau, 58600 Fourchambault Gérant : Madame Christelle NICOLAS, demeurant 3 Rue de l'Eglise, 21121 Darois Gérant : Monsieur Lionel LEBLANC, demeurant 2 Rue des pierreries, 89500 Marsangy Gérant : Monsieur André demeurant 11 Rue de la montagne, 21320 Pouilly en Auxois Gérant : Madame Sandra FAORO, demeurant 41 bis rye des Marmuzots, 21000 Dijon Gérant : Monsieur Emmanuel LEJEUNE, demeurant 2 bis rue Henri Poincaré, 21500 Montbard Gérant : Monsieur Jean-Luc CHAUSSY, demeurant 18 rue des dames, 89240 Chevannes Gérant : Madame Séverine DE ARO, demeurant 19 SAUZAY, 58460 Corvol l'Orgueilleux Gérant : Monsieur Clément BAILLY, demeurant 5 rue marcelin berthelot, 89000 Auxerre Gérant : Monsieur Enis DZOGOVIC, demeurant 6 allée de franche comté, 71880 Chatenoy le Royal Gérant : Monsieur Emmanuel ROTOL-RAPPAPORT, demeurant 9 rue maria héléna vieira da silva, 21000 Dijon Gérant : Madame Sophie DE ALMEIDA, demeurant 29 rue des pins, 21120 Is sur Tille Gérant : Madame Maria-Héléna Sophie GONCALVES, demeurant 6 route de villiers, 89360 Jaulges La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Pour avis. Les cogérants

AL892931085

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 06/07/2021, il a été constitué une SCI
Dénomination : LGM
Siège social : 2 Route De Mormont 89240 EGLENY
Capital : 1000 €
Activités principales : la propriété, la gestion, l'exploitation par bail ou par toute autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir ou qui serait apporté à la société par l'un de ses associés
Durée : 99 ans
Gérant : Mme FERCHAUX-LALLEMENT Katell 51 Avenue De Paris 78000 VERSAILLES et Mme GOGLU Claire 2 Route De Mormont 89240 EGLENY et M. MORET Laurent 2 Route De Mormont 89240 EGLENY
Cession de parts sociales : libre entre associés, soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL892931086

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*

pour 1 an 52 €

pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT

VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**

AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- Bovins viande
- Grandes cultures
- Lait élevage
- Porcs
- Vigne
- Volailles
- Fruits & légumes
- Pâtre
- Chèvre

NOM PRÉNOM

RAISON SOCIALE

N° RUE

CP VILLE

Tél Fax Mobile

Email @

Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

Je règle € par carte bancaire N° / / /

date d'expiration: /

SIGNATURE

Accessibilité

La Grande traversée du massif central en fauteuil tout terrain électrique

Le pari est fou : effectuer la grande traversée du massif central (GTMC), dont 330 km dans le Parc Régional Naturel du Morvan, le tout en fauteuil tout terrain électrique ; voilà le défi que va relever Cathy Hedieux.



Cathy s'est engagée à faire cette traversée par la signature d'une convention. «*Je ne peux plus reculer*» lance-t-elle dans un sourire.



Cathy, (à droite) aura le plaisir de retrouver son chien, Si Jove, le soir, après les étapes effectuées en Quadrix. Mais Cathy pourra aussi compter sur le soutien de Nathalie Laurent (à gauche).

«*Pour une fois, c'est moi qui ai choisi de relever cette épreuve de la vie*» raconte Cathy Hedieux, qui va tenter la Grande traversée du massif central (GTMC) et du Morvan (GTM) en fauteuil tout terrain électrique. Si cette décision est lourde de sens pour elle, elle ne s'arrête pas qu'à sa personne. En effet, son aventure a un but : travailler l'accessibilité de ces deux parcours aux personnes handicapées. «*Pouvoir se balader, même quand on est handicapé est une vraie liberté. C'est un sentiment inexplicable que je voudrais transmettre au plus grand nombre*».

L'envie de vivre

Accidentée en 1998, Cathy n'en perd pas l'envie de vivre «*je suis en fauteuil roulant. Oui. Mais je suis avant tout une femme qui désire vivre pleinement*» martèle-t-elle. Ancienne éducatrice sportive, elle regrette d'être souvent considérée comme une «*handicapée avant d'être un individu*». C'est pourquoi elle part, comme une exploratrice étudier les pistes accessibles pour les handicapés lors de la GTMC et de la GTM. «*Je vais essayer de me mettre à la place de personnes ayant un autre handicap que moi, afin que chacun s'y retrouve*» détaille-t-elle. Si les chemins sont étudiés au préalable, son parcours ne s'arrête pas qu'aux sentiers de randonnées. «*Nous devons trouver des gîtes accessibles, et prêts à accueillir des handis, des lieux où se restaurer également ou encore des endroits où faire ses courses… Nous allons travailler sur un tout*» développe-t-elle.

Des soutiens

Pour l'accompagner dans son périple de 1 400 km pour la GTMC dont 330 km dédiés à la GTM, elle sera notamment accompagnée à VTTAE (VTT à assistance électrique) par Medhi Pré durant toutes les étapes, «*pour des raisons de sécurité*» précise-t-elle. Cathy bénéficiera également du soutien du Parc du Morvan, ainsi que d'un appui logistique de Quadrix, le constructeur de FTT. Mais, tout un chacun est invité à venir faire un bout de chemin avec eux. Si l'aventure a officiellement été lancée le 11 juin, à la Maison du Parc du Morvan, il reste encore des éléments manquants : «*nous sommes à la recherche de partenaires, d'endroits où loger ou encore d'un camion suiveur - même si nous avons déjà notre chauffeur, Fabrice Chollet, qui nous suivra tout au long de ce périple, et qui s'occupera également de toute l'intendance*» rappelle Cathy avant de poursuivre : «*nous cherchons également des sponsors ou encore des mécènes*».

Sans s'arrêter

«*La liberté de faire une balade dans une forêt ça n'a pas de prix. Et, ce projet pourra montrer à certains que la vie ne s'arrête pas si on est ou devient handi, car on est beaucoup plus que ça*» détaille Cathy. Pour Nathalie Laurent, présidente du Comité Handisport de la Nièvre et soutien de Cathy durant son parcours comme vice-présidente du Comité Régional Handisport Bourgogne Franche-Comté (CRHBFC). «*Il y a encore un gros boulot à faire pour rendre la nature accessible, mais les choses sont en train de changer car les handis sont de plus en plus visibles, également grâce à l'aide et au soutien des différentes associations locales qui œuvrent pour rendre accessibles les sports de pleine nature. Tous ensemble tout est possible*». Outre cela, elle tente de redonner confiance à ceux qui pourraient penser que tout est insurmontable : «*parfois, une toute petite adaptation peut changer la vie d'une personne du tout au tout et cela n'est pas forcément coûteux*».

Partager la vie

Si la GTM et la GTMC sont des défis pour Cathy, elle en a un autre en tête : celui de faire changer le regard des «*valides*». Dans cette épreuve, outre le Parc Régional Naturel du Morvan, elle peut compter sur l'Association DREAM (Défi Raid Ensemble l'Aventure en Morvan), partenaire de son périple. «*Cathy, par son engagement, contribue au projet de réduire les inégalités et ce bien au-delà de la simple inaccessibilité de certains endroits pour les handis*» met en avant Tom Hérard, président de ladite association. «*Il faut que le dialogue s'engage entre les valides et les non valides afin que la vision des premiers change*». Il rappelle d'ailleurs qu'une journée intitulée «*DREAM expérimentation handisport*» sera organisée le 11 septembre au Domaine du Bois du Loup sur la commune de Saint-Agnan autour du handisport et de l'accessibilité aux sports de pleine nature dans le Morvan. Tous sont invités et «*cela sera l'occasion de présenter tous les sports accessibles aux handis et de montrer que les handis sont des sportifs comme les autres*».

CHLOÉ MONGET

Qu'est-ce que le fauteuil tout terrain ?

Il s'agit d'un fauteuil roulant adapté à tout type de terrain, pour les balades en forêt notamment. Celui prêté par Quadrix à Cathy pour sa traversée se nomme le Watt's. À assistance électrique, il a une autonomie de 100 km environ avec un temps de charge de 4 h 30 maximum. Il dispose de suspension à grand débattement (140 mm) et supporte jusqu'à 1 200 mètres de dénivelé. Toutes les commandes (accélération, frein parking, etc.) se font au guidon. Sa garde au sol (22 cm) permet de passer petit talus et autres bosses sans problème - testé par la rédaction.

L'accessibilité dans le Morvan

Si le Morvan peut sembler reculé pour certains, la maison du Parc met à disposition du matériel pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi sont prêtés : des 3èmes roues, deux fauteuils de baignades, deux jouëlettes (dont une sur le site de Bibracte), des traces Hando, un oumou handBike et enfin trois fauteuils tout terrain (non motorisés). «*Le Parc doit être accessible à tout le monde, sans exception. Nous portons cette volonté depuis plus de 15 ans avec le projet «Morvan pour tous» qui a essaimé au niveau du Massif Central, et il nous paraissait naturel de construire cette aventure avec Cathy. Il est nécessaire de rendre la grande itinérance possible pour tous*» explique Alain Millot chargée de mission activités de pleine nature au sein du parc du Morvan.